

Réf. 2119-ind0

SAS TAM (ex SENZO)
Site de Tarare (69)

Note de synthèse :
Mise en sécurité d'une ICPE en cessation d'activité



Vue aérienne du tenement de la société TAM sise ZI Grange Cléard à Tarare (69)

Source : Géoportail®

VERSION	DATE	DETAIL	REDACTEUR
Ind 1	29/03/2021	Intégration des justificatifs transmis par CHIMIREC	Laurent FERRER
Ind 0	14/12/2021	Version initiale	

Sources d'information

Rédacteur	Laurent FERRER – 06 75 39 16 04- laurent.ferrer@siteo.eu	SASU SITEO ENVIRONNEMENT
Sources d'information	M Pierre SAVERIMOUTOU	BPI France (propriétaire du tènement)

Base documentaire

EMETTEUR	INTITULE	DATE	Annexe
GINGER BURGEAP	Etude historique et documentaire, diagnostic environnemental du milieu souterrain – Rapport CESICE180764 / RESICE08001-01 du 10/04/2018	10/04/2018	nc
SERPOL	Rapport de cessation d'activité n°9666	20/04/2021	nc
SERPOL	BSD Justificatifs d'élimination des déchets dangereux prioritaires – février 2021	16/04/2021	A1
CHIMIREC	BSD Justificatifs d'élimination des déchets dangereux restants – juin 2021	09/07/2021	A2
CHIMIREC / BUTIN	Justificatifs de nettoyage du séparateur hydrocarbures et du nettoyage des 4 cuves de produit chimique		A3
SERPOL	Rapport de fin de travaux n°9969-Ind B du 06/12/2021 : Gestion du bassin avant rejet STEP	06/12/2021	A4
RDS	Attestation d'élimination des déchets non dangereux	22/12/2021	A5
INGEOS – SITEO ENVIRONNEMENT	Rapport d'investigations complémentaires sur les sols n°D4822-20-001-IndB du 06/12/2021	06/12/2021	A6
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS			
Préfecture du Rhône	Arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL-2021-203 portant consignation de somme (230 000 €)	06/12/2021	A7
DREAL – UD 69	Rapport d'Inspection de la visite effectuée le 09/06/2021	09/06/2021	A7
Préfecture du Rhône	Arrêté préfectoral de mise en demeure	26/11/2020	A7
DREAL – UD 69	Rapport d'inspection de la visite effectuée le 02/10/2020	02/10/2020	A7

PREAMBULE

Toute utilisation de quelque ordre que ce soit en dehors de son destinataire et/ou du cadre de la présente mission ne pourrait engager la responsabilité de SITEO ENVIRONNEMENT.

Avertissement : Le présent document constitue un tout non divisible. SITEO ENVIRONNEMENT décline toute responsabilité en cas d'interprétation résultant de l'utilisation partielle de ce document, laquelle engagerait pleinement l'utilisateur.

--/--

CONTEXTE GENERAL

La société **TAM** (ex-GROUPE SENSZO) localisée Grange Cleard à Tarare (69) exploitait depuis mai 2018 une activité d'**ennoblissement textile** soumise à **autorisation préfectorale** au titre des **ICPE**. L'installation concernée était en activité **depuis la fin des années 1970**.

Le 30 juillet 2020, le TC de Villefranche-Tarare a prononcé le redressement judiciaire de TAM et désigné Me Eric ETIENNE-MARTIN aux fonctions d'Administrateur judiciaire et Me Véronique PEY-HARVEY aux fonctions de Liquidateur judiciaire. La conversion en **liquidation judiciaire** a été prononcée le **1^o octobre 2020**.

La SELARL **ALLIANCE MJ** en la personne de **Me PEY-HARVEY** représente le dernier exploitant ès-qualités. A ce titre et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement relatives à la **cessation d'activité d'une ICPE autorisée** (art R 512.39-1 et suivants), elle doit mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant de garantir la mise en sécurité définitive de l'installation.

La procédure collective disposant de moyens pécuniers limités, une partie seulement des produits et déchets dangereux a pu être évacuée (rapport SERPOL n°9757 du 16 avril 2021).

Les opérations restantes ont été prises en charge par les **co-propriétaires, BPI France et NATIXIS LEASE IMMO**.

► **Objet du rapport :**

- Synthèse des éléments justificatifs de la mise en sécurité de l'installation classée en cessation définitive d'activité,
- Préconisations d'usage au regard de la réglementation applicable et des mesures restant à prendre pour la mise en sécurité de l'installation.

La présente note de synthèse est rédigée sur la base des éléments communiqués par :

- BPI France,
- Les prestataires intervenus sur le site : SERPOL, CHIMIREC, RDS, INGEOS.

SOMMAIRE

I – EVACUATION DES PRODUITS ET DECHETS DANGEREUX	5
II – NETTOYAGE DU SEPARATEUR ET DES CUVES DE PRODUITS CHIMIQUES	6
III – VIDANGE DU BASSIN DE PRETRAITEMENT	6
IV – SUPPRESSION DES RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION	6
V – CONDAMNATION DES ACCES	7
VI – SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT	7
VII – MESURES RESTANT A PRENDRE POUR LA MISE EN SECURITE	7
VIII – SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	8

Annexes

[Annexe 1](#) – BSD des déchets évacués par SERPOL – février 2021

[Annexe 2](#) – BSD des déchets évacués par CHIMIREC – juin 2021

[Annexe 3](#) – Certificat de nettoyage des 4 cuves de produits chimiques et BSD des boues du séparateur hydrocarbures

[Annexe 4](#) – Rapport justificatif du nettoyage du bassin de prétraitement par SERPOL – octobre 2021

[Annexe 5](#) – Attestation de recyclage des déchets non dangereux par RDS – décembre 2021

[Annexe 6](#) – Rapport de diagnostic complémentaire des sols INGEOS – décembre 2021

[Annexe 7](#) – Arrêtés préfectoraux et rapports de l'Inspection ICPE depuis la cessation d'activité

I – EVACUATION DES PRODUITS ET DES DECHETS DANGEREUX

[Annexe 1](#) – BSD des déchets évacués par SERPOL – février 2021

[Annexe 2](#) – BSD des déchets évacués par CHIMIREC – juin 2021

La selarl ALLIANCE MJ a fait procéder à l'élimination d'une partie des déchets dangereux conditionnés le 25 février 2021 par la société SERPOL. La BPI France a par la suite fait vidanger les capacités et éliminer des derniers produits et déchets dangereux le 24 juin 2021 par la société CHIMIREC.

Les évacuations sont synthétisées dans le tableau suivant. Les BSD sont présentés en [annexes 1 et 2](#).

Tableau 1- Récapitulatif des évacuations de produits et déchets dangereux évacués en février 2021 (SERPOL)

Date d'évacuation	Nature du déchet	Poids	Centre de regroupement	Centre destinataire final	
25/02/2021	Urée technique (Pâteux non chloré)	1.874	SERPOL Vénissieux (69)	Remondis (60)	
25/02/2021	Liquide corrosif minéral (basique)	0.104		Sira (38)	
25/02/2021	Bisulfite de soude	0.016		Sarpi (42)	
25/02/2021	Chlorite de sodium	0.011		Sarpi (42)	
25/02/2021	Acide inorganique	0.129		Sira (38)	
25/02/2021	Aérosols	0.005		Tredi (38)	
25/02/2021	Solide Minéraux	1.551		Sarpi (42)	
25/02/2021	Poudre de peinture	0.114		Scori (34)	
25/02/2021	Liquide corrosif organique (acide)	0.329		Sarpi (42)	
25/02/2021	Pâteux non chlorés	1.422		Remondis (60)	
25/02/2021	Produits chimiques de Laboratoire	0.111		Tredi (38)	
25/02/2021	Base minérale solide	0.784		Sira (38)	
TOTAL		6.450			

Tableau 2 - Récapitulatif des évacuations de produits et déchets dangereux évacués en juin 2021 (CHIMIREC)

Date d'évacuation	Nature du déchet	Poids	Centre de regroupement	Centre destinataire final	
24/06/2021	Emballages en mélange*	1.92	CDS CHIMIREC Beville-le-Comte (28)	SOBELOC Ablis (78)	
24/06/2021	Emballages vides souillés	0 (?)			
24/06/2021	Pâteux non chloré	24.72		ATM Vlasweg – PW MOERDIJK (4782)	
24/06/2021	Bouteilles de gaz	0.013		DI SERVICES – Villeneuve sous Dammartin (77)	
24/06/2021	DDQD (ND)	0.794		UVEA – Ouarville (28)	
24/06/2021	Eaux souillées de lavage**	2.235		EQUIOM – Lumbres (62)	
24/06/2021	Extincteurs	0.373		QUALITY ENVIRONNEMENT – St Sauveur d'Aunis (17)	
24/06/2021	Lessive de soude	1.79		TRD ORTEC – Villers Bretonneux (80)	
24/06/2021	Matière première dangereuse (?)	1.358		RECYFUEL – Engis (44) Belgique	
24/06/2021	Néons	0.044		RECYLUM Paris (75)	
24/06/2021	Produits chimiques de laboratoire	0.203		TRD ORTEC – Villers Bretonneux (80)	
24/06/2021	Pâteux non chlorés**	2.991		ATM – Vlasweg – PW MOERDIJK (4782)	
TOTAL		36.441			

* Cuves découpées après nettoyage

** Déchets issus de la vidange et nettoyage des 4 réservoirs de produits chimiques, cf. paragraphe II

II – NETTOYAGE DU SEPARATEUR HYDROCARBURES ET DES CUVES DE PRODUITS CHIMIQUES

[Annexe 3 – Certificat de nettoyage des 4 cuves de produits chimiques et BSD des boues du séparateur hydrocarbures](#)

A la demande de BPI France, la société CHIMIREC a sollicité la société BUTIN SEDIC pour procéder aux opérations suivantes :

- Pompage et **nettoyage du séparateur à hydrocarbures** et élimination des **5.42 tonnes** de déchets pompés sur la plateforme de regroupement TRA-SABLE de Genevilliers (92).
- Pompage et **nettoyage des 4 réservoirs de produits chimiques** (3 réservoirs sur rétention extérieure et 1 réservoir dans le local de stockage produits) et reconditionnement en container IBC de 1000 litres. Les déchets correspondants sont intégrés au [Tableau 2](#) – « Récapitulatif des évacuations » présenté au paragraphe I.

III – VIDANGE DU BASSIN DE PRETRAITEMENT DES EFFLUENTS

[Annexe 4 – Rapport justificatif du nettoyage du bassin de prétraitement par SERPOL – octobre 2021](#)

La société SERPOL a procédé à la vidange et au nettoyage du bassin de prétraitement des effluents de l'installation du 25 octobre au 5 novembre 2021. Le rapport d'intervention n°9969-Ind B du 06/12/2021 ([annexe 4](#)) synthétise l'ensemble des opérations et le bilan des déchets éliminés soit :

- **300 tonnes d'eaux souillées** éliminés à la STEP de Tarare (69),
- **8.6 tonnes de boues liquides** et **4.58 tonnes de boues pâteuses** éliminées en centre de traitement autorisé SIRA à Chasse-sur-Rhône (69)

L'ensemble des caniveaux collecteurs situés dans les ateliers et la canalisation alimentant le bassin depuis les ateliers n'ont pas été purgés. Ces éléments présentent des déchets résiduels solides (caniveaux) et potentiellement pâteux ou liquides (conduite).

IV – SUPPRESSION DES RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION

[Annexe 5 – Attestation de recyclage des déchets non dangereux par RDS – décembre 2021](#)

1 – ELIMINATION DES DECHETS NON DANGEREUX INFLAMMABLES

L'intégralité des déchets non dangereux a été évacuée et prise en charge par la société RDS – Recyclage Déchets Services basée à Vénissieux (69) entre juin et juillet 2021. Les évacuations ont concerné :

- **108.52 tonnes de cartons**
- **88.32 tonnes de DIB**
- **4.56 tonnes de ferrailles.**

Une attestation de la société RDS du 22/12/2021 confirmant le recyclage de ces déchets est présentée en [annexe 5](#).

2 – CONSIGNATION DES RESEAUX FLUIDES ET ENERGIES

Lors des différentes visites effectuées, le site n'était pas alimenté en eau et en électricité.

Aucun certificat de consignation des réseaux gaz et électricité n'a cependant été communiqué.

V – CONDAMNATION DES ACCES

Bien que l'installation ne dispose de clôture périphérique, l'ensemble des bâtiments est fermé à clef. Un dispositif de télésurveillance et de gardiennage a par ailleurs été mis en place par le propriétaire.

Le bassin de prétraitement des effluents est grillagé. Le portillon métallique dispose d'une chaîne cadenassée.

VI – SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT

Annexe 6 – Rapport de diagnostic complémentaire des sols INGEOS – décembre 2021

Un **premier diagnostic environnemental** du milieu souterrain a été réalisé en **2018** par la société GINGER BURGEAP - Rapport CESICE180764 / RESICE08001-01 du 10/04/2018. Le rapport établi pour le compte de Me Eric-Etienne MARTIN (AJUP, Administrateur judiciaire) conclue comme suit :

- Impact avéré en **hydrocarbures** (790 à **12 000 ppm**, fractions lourdes) au droit des ateliers de production et du local chaufferie,
- Des anomalies en métaux sur l'ensemble du site,
- Nécessité de procéder à un diagnostic complémentaire,
- Préconisation de surveillance de la qualité des eau souterraines.

A l'initiative de la BPI France, un **diagnostic complémentaire des sols** a été réalisé par la société INGEOS en **octobre 2021** (rapport D4822-20-001-IndB du 6 décembre 2021 - *Annexe 6*). L'objectif consistait à délimiter l'extension de la pollution identifiée en 2018. Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- Impact avéré en **hydrocarbures totaux** entre **1 000 et 12 000 ppm** au droit des ateliers de production (sous dalle béton) constituant une **source concentrée de pollution** devant être purgée au droit de S7 et S8,
- Définition d'un **seuil de coupure à 2500 ppm** et estimation d'un **volume de terres polluées compris entre 170 et 350 m³** (volume médian : 260 m³),
- Impact moindre en hydrocarbures totaux au niveau de la chaufferie (entre 500 et 1 100 ppm),
- La présence d'ETM sur l'ensemble du site mais constituant une pollution diffuse liée à la qualité des remblais plutôt qu'à une pollution imputable à l'activité de TAM.

VII – MESURES RESTANT A PRENDRE POUR LA MISE EN SECURITE

Bien que le site ne présente plus aucun déchet, équipement ou mobilier, certaines mesures sont à mettre en œuvre pour finaliser la mise en sécurité de l'installation, parmi lesquelles :

- La transmission des éléments justificatifs de la consignation des réseaux gaz et électricité,
- Le nettoyage et l'élimination des déchets contenus dans les caniveaux des ateliers de production et dans la conduite d'évacuation des effluents jusqu'au bassin de prétraitement et leur élimination en centre autorisé,
- La purge de la source concentrée en hydrocarbures (entre 1000 et 12 000 ppm) localisée sous la dalle béton des ateliers de production entre 0 et 3 m de profondeur – dans la limite des contraintes techniques liées à sa localisation sous le bâtiment - suivie d'une analyse des risques résiduels et la constitution de servitudes le cas échéant,
- La mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines.

VIII – SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Consécutivement au jugement de liquidation judiciaire prononcé le 1^{er} octobre 2020, la société TAM a définitivement cessé toute activité de teinturerie et apprêts. Conformément aux dispositions des articles R 512.39-1 et suivants du Code de l'Environnement, **les opérations de mise en sécurité ont été mises en œuvre par la liquidation** (Me Pey-Harvey, ALLIANCE MJ) **puis par le propriétaire** (M Saverimoutou, BPI France) dont :

- Élimination des produits et déchets dangereux conditionnés et en vrac,
- Vidange et remise en eau du séparateur à hydrocarbures,
- Vidange et nettoyage du bassin de prétraitement des effluents,
- Élimination de l'intégralité des déchets non dangereux,
- Découpe et élimination des cuves vidangées,
- Coupure de l'alimentation en électricité,
- Mise en place d'un gardiennage et d'une télé surveillance,
- Diagnostic complémentaire de la qualité environnementale des sols.

Lors de la visite effectuée le 16/12 /2021 par SITEO ENVIRONNEMENT, l'installation était exempte de tout déchet dangereux ou non dangereux, équipement ou mobilier quelconque. Les bâtiments étaient correctement fermés à clef et un système de télésurveillance et de gardiennage était en place.

Afin de se conformer aux dispositions applicables en matière de mise en sécurité définitive d'une ICPE à l'arrêt -art. R 512.39-1 et suivants du Code de l'Environnement – les mesures suivantes restent à mettre en œuvre :

- Justifier de la **consignation des réseaux** d'alimentation en gaz et électricité,
- Les **caniveaux collecteurs** des effluents de production présentant des matières prises en masse devront être curés,
- La **conduite d'évacuation** des effluents depuis les ateliers jusqu'au bassin de prétraitement devra être curée,
- La **source concentrée de pollution aux hydrocarbures** localisée au niveau des sondages S7 et S8 devra être purgée dans la limite des contraintes techniques liées aux bâtiments,
- Une **analyse des risques résiduels** après travaux devra être réalisée ainsi que la constitution de servitudes le cas échéant.

En outre, compte tenu de la profondeur de la nappe souterraine (entre 3 et 5m) et des arrivées d'eaux constatées lors des investigations :

- La mise en œuvre d'une **campagne de caractérisation et de surveillance de la qualité des eaux souterraines** en amont et aval hydraulique de l'installation est préconisée afin de contrôler l'absence de migration hors site de la pollution en hydrocarbures.

--/--

ANNEXE 1

BSD justificatifs des évacuations de SERPOL – février 2021

*Extrait du rapport de la société SERPOL n°9757
de Février 2021*

ANNEXE 1 : BORDEREAUX DE SUIVI DES DECHETS



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1 / 1

No de bordereau : 90 438 E01-20211189

1. Emetteur du bordereau

producteur du déchet collecteur petites quantités
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable autre détenteur

No SIRET : **160**
NOM : **ANCIEN SITE TAM**
Adresse : **ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD
69170 TARARE FRANCE**
Tél : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non

No SIRET : **32623391300028**

NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**

Tél : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**

Mél : **joseph.baudin@serpol.fr**
Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**

No de CAP (le cas échéant) : **CAP01-21020218**

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : **060314**

Dénomination usuelle : **Urée technique**

Consistance : solide liquide Gazeux



4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG

Non soumis à l'ADR

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre **Big-bag 1m3**

Nombre de colis : **2 pal**

6. Quantité : réelle estimée **1** tonne(s) **874**

7. Négociant (le cas échéant)

No SIRET :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° :
Limite de validité : **__/__/__**
Personne à contacter
Tel : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

No SIRET : **801584707**
NOM : **STRADA**
Adresse : **2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE
69360 TERNAY FRANCE**

Tel : **06 20 59 08 70** Fax : **08 97 50 97 25**

Mél :
Personne à contacter **MR Olivier BOIX**

Récépissé n° : **852** Département : **69**

Limite de validité : **23/06/2025**

Mode de transport : **Route**

Date de prise en charge : **23/06/21**

Signature :

Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi

Nom : **Mr DEY MARVEY**

Date : **23/06/21**

Signature et cachet :

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

No SIRET : **32623391300028**
NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**

Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**

Quantité réelle présentée **1** tonne(s) **874 kgp**

Date de présentation : **26/06/2021**

Lot accepté : oui non

Motif du refus :

Signataire : **BAUDIN**

Date : **26/06/2021**

Signature :
SERPOL
2, chemin du Génie - BP 80
69633 Venissieux Cedex
Tél : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20

11. Réalisation de l'opération

Code D/R : **R13**

Description :

Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **BAUDIN**

Date : **26/06/2021**

Signature et cachet :

SERPOL

2, chemin du Génie - BP 80
69633 Venissieux Cedex
Tél : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :

Traitement prévu (code D/R) : **R12**

No SIRET : **69688017800129**

NOM : **REMONDIS France SAS**

Adresse : **ZAC Les Vallées Avenue de... 60110 AMBLAINVILLE FRANCE**

Personne à contacter : **MR NIKOLAS PETROVIC**

03 44 22 43 35

03 44 22 28 24

Mél : **nikolas.petrovic@remondis.fr**



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1/ 1

No de bordereau : 90 439 E01-20211190

1. Emetteur du bordereau

producteur du déchet collecteur petites quantités

Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable autre détenteur

No SIRET : **160**
 NOM : **ANCIEN SITE TAM**
 Adresse : **ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD
69170 TARARE FRANCE**

Tél : _____ Fax : _____
 Mèl : _____
 Personne à contacter : _____

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non

No SIRET : **32623391300028**
 NOM : **SERPOL**
 Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**

Tél : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**
 Mèl : **joseph.baudin@serpol.fr**
 Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**
 No de CAP (le cas échéant) : **CAP01-21020219**
 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : **R13**

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : **060205*** Consistance : solide liquide Gazeux

Dénomination usuelle : **Base inorganique liquide <100L**



4. Mentions au titre des règlements ADR,RID,ADNR,IMDG
UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5,8,II,(E)

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre **Bidons 20** Nombre de colis : **3 bidons**

6. Quantité : réelle estimée **104** tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

No SIRET : _____ Département : _____
 NOM : _____
 Adresse : _____
 Récupéré n° : _____
 Limite de validité : **21/01/2021**
 Personne à contacter : _____
 Tel : _____ Fax : _____
 Mèl : _____

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

No SIRET : **801584707** Récupéré n° : **852** Département : **69**

NOM : **STRADA** Limite de validité : **23/06/2025**

Adresse : **2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE
69360 TERNAY FRANCE** Mode de transport : **Route**

Tel : **06 20 59 08 70** Fax : **08 97 50 97 25** Date de prise en charge : **25/02/21**

Personne à contacter : **MR Olivier BOIX** Signature : _____

Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi

Nom : **MR JOY MARVEY** Date : **25/02/21** Signature et cachet : _____

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

No SIRET : **32623391300028**

NOM : **SERPOL**

Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**

Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**

Quantité réelle présentée : **104** tonne(s)

Date de présentation : **26/02/2021**

Lot accepté : oui non

Motif du refus : _____

Signataire : **BAUDIN** Signature et cachet : _____

Date : **26/02/2021**

11. Réalisation de l'opération

Code D/R : **R13**

Description : _____

Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **BAUDIN**

Date : **26/02/2021**

Signature et cachet : _____

Opération aboutissant à un déchet qui n'est plus identifiable

SERPOL
 2, chemin du Génie - BP 80
 69200 Venissieux Cedex
 Tél : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :

Traitement prévu (code D/R) : **R5**

No SIRET : **48523979200016**

NOM : **SIRA CHASSE**

Adresse : **943 chemin de l'Islon...- 38670 CHASSE SUR RHONE FRANCE**

Personne à contacter : **MR Mickaël MEYRAND**

04 72 49 25 25 04 72 49 25 01
 Mèl : **mmeyrand@sarpindustries.fr**



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1 / 1

No de bordereau : 90 433		E01-20211184	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> producteur du déchet <input type="checkbox"/> collecteur petites quantités <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable <input type="checkbox"/> autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Tél : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : joseph.baudin@serpol.fr Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN No de CAP (le cas échéant) : CAP01-21020212 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 060106* Dénomination usuelle : Acide inorganique		Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIFS, ACIDE, N.S.A., 8, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5,			
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input checked="" type="checkbox"/> fûts <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> autre Pôt de 200L		Nombre de colis : 1 CP	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0 tonne(s) 129			
7. Négociant (le cas échéant) No SIRET : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : / / Personne à contacter Tel : Fax : Mél :	



- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur No SIRET : 801584707 NOM : STRADA Adresse : 2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE Tel : 06 20 59 08 70 Fax : 08 97 50 97 25 Mél : Personne à contacter : MR Olivier BOIX		Récépissé n° : 852 Limite de validité : 23/06/2025 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 25/02/21 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
--	--	--	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi Nom : Me POY MARVELY Date : 25/02/21		Signature et cachet :	
--	--	-----------------------	--

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN Quantité réelle présentée <input type="checkbox"/> tonne(s) 129 kg Date de présentation : 26/02/2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus :		11. Réalisation de l'opération Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BAUDIN Date : 26/02/2021 Signature et cachet : 	
---	--	---	--

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R5 No SIRET : 48523979200016 NOM : SIRA CHASSE Adresse : 943 chemin de l'Islon...- 38670 CHASSE SUR RHONE FRANCE		Personne à contacter : MR Mickaël MEYRAND 04 72 49 25 25 04 72 49 25 01 Mél : mmeyrand@sarpindustries.fr	
--	--	--	--



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

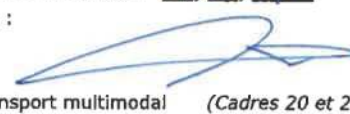
CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1/ 1

No de bordereau : 90 432 E01-20211183	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> producteur du déchet <input type="checkbox"/> collecteur petites quantités <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable <input type="checkbox"/> autre détenteur	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Tél : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : joseph.baudin@serpol.fr Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN No de CAP (le cas échéant) : CAP01-21020211 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R13
No SIRET : 160 NOM : ANCIEN SITE TAM Adresse : ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD 69170 TARARE FRANCE Tél : Fax : Mél : Personne à contacter :	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 160504* Dénomination usuelle : Aérosols Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input checked="" type="checkbox"/> Gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR,RID,ADNR,IMDG UN 1950 DECHET AÉROSOLS,2.1,(D)	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> fûts <input type="checkbox"/> GRV <input checked="" type="checkbox"/> autre Carton	Nombre de colis : 1 <i>R</i>
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée <i>0</i> tonne(s) <i>005</i>	
7. Négociant (le cas échéant) No SIRET : NOM : Adresse : Récépissé n° : Limite de validité : ___/___/___ Personne à contacter : Tel : Fax : Mél :	Département :

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur No SIRET : 801584707 NOM : STRADA Adresse : 2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE Tel : 06 20 59 08 70 Fax : 08 97 50 97 25 Mél : Personne à contacter MR Olivier BOIX	Récépissé n° : 852 Département : 69 Limite de validité : 23/06/2025 Mode de transport : Route Date de prise en charge : <i>25/02/21</i> Signature :  <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
---	---

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi Nom : <i>de PEY MARVEY</i> Date : <i>25/02/21</i> Signature et cachet : 
--

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN Quantité réelle présentée <i>0</i> tonne(s) <i>005 kgp</i> Date de présentation : <i>26/02/2021</i> Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : Signataire : <i>BAUDIN</i> Date : <i>26/02/2021</i> Signature et cachet : 	11. Réalisation de l'opération Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BAUDIN Date : <i>26/02/2021</i> Signature et cachet : 
12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R4 No SIRET : 33818576200071 NOM : TREDI SALAISE Adresse : 519 rue Denis Pa...- 38556 SAINT MAURICE L'EXILE CEDEX Personne à contacter : MR Damien FERRUS 04 74 86 10 83 04 74 86 16 97 Mél :	



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1 / 1

No de bordereau : 90 435 E01-20211186

1. Emetteur du bordereau
 producteur du déchet collecteur petites quantités
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable autre détenteur

No SIRET : **160**
 NOM : **ANCIEN SITE TAM**
 Adresse : **ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD 69170 TARARE FRANCE**
 Tél : _____ Fax : _____
 Mél : _____
 Personne à contacter : _____

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue
 Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non
 No SIRET : **32623391300028**
 NOM : **SERPOL**
 Adresse : **2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE**
 Tél : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**
 Mél : **joseph.baudin@serpol.fr**
 Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**
 No de CAP (le cas échéant) : **CAP01-21020215**
 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : **D13**

3. Dénomination du déchet
 Rubrique déchet : **060106*** Consistance : solide liquide gazeux
 Dénomination usuelle : **Acide organique liquide <100L**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG
UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A,8,II,(E)

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre **Bidons 20** Nombre de colis : *162V + 1 bidon + 2 bidons*

6. Quantité : réelle estimée *329* tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)
 Récépissé n° : _____ Département : _____
 Limite de validité : ___/___/___
 Personne à contacter : _____
 Tel : _____ Fax : _____
 Mél : _____



- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
 No SIRET : **801584707** Récépissé n° : **852** Département : **69**
 NOM : **STRADA**
 Adresse : **2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE**
 Tel : **06 20 59 08 70** Fax : **08 97 50 97 25**
 Mél : _____
 Personne à contacter : **MR Olivier BOIX**
 Limite de validité : **23/06/2025**
 Mode de transport : **Route**
 Date de prise en charge : *25/02/21*
 Signature : *[Signature]*
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau
 Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi
 Nom : *MR REY MARVEY* Date : *25/02/21*
 Signature et cachet : *[Signature]*

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
 No SIRET : **32623391300028**
 NOM : **SERPOL**
 Adresse : **2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE**
 Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**
 Quantité réelle présentée : *329 kg* tonne(s)
 Date de présentation : *26/02/2021*
 Lot accepté : oui non
 Motif du refus : _____
 Signataire : *BAUDIN* Signature et cachet : **SERPOL**
 Date : *26/02/2021*

11. Réalisation de l'opération
 Code D/R : **D13**
 Description : _____
Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12
 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
 NOM : **BAUDIN**
 Date : *26/02/2021*
 Signature et cachet : **SERPOL**

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :
 Traitement prévu (code D/R) : **D13**
 No SIRET : **48523483500018** Personne à contacter : **MR Pascal ESCOUBAS**
 NOM : **SARPI LA TALAUDIERE** 04 77 47 50 68 04 74 47 56 26
 Adresse : **461 rue Georges Sand ZI ...- 42350 LA TALAUDIERE FRANCE** Mél : _____

No de bordereau : 90 429 E01-20211180	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> producteur du déchet <input type="checkbox"/> collecteur petites quantités <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Tél : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : joseph.baudin@serpol.fr Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN No de CAP (le cas échéant) : CAP01-21020208 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R13
No SIRET : 160 NOM : ANCIEN SITE TAM Adresse : ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD 69170 TARARE FRANCE Tél : Fax : Mél : Personne à contacter :	3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 080111* Dénomination usuelle : Pâteux/solide non réactif non chloré Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux
4. Mentions au titre des règlements ADR,RID,ADNR,IMDG UN 3175 SOLIDES,4.1,II,(E)	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input checked="" type="checkbox"/> fûts <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> autre Fût à bonde PE 30L Nombre de colis : 346	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée tonne(s) 422	
7. Négociant (le cas échéant) No SIRET : NOM : Adresse : Récépissé n° : Limite de validité : __/__/__ Personne à contacter Tél : Fax : Mél :	

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur No SIRET : 801584707 NOM : STRADA Adresse : 2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE Tel : 06 20 59 08 70 Fax : 08 97 50 97 25 Mél : Personne à contacter MR Olivier BOIX	Récépissé n° : 852 Département : 69 Limite de validité : 23/06/2025 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 25/02/21 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi Nom : Mr DEY HARVEY Date : 25/02/21	Signature et cachet : P/0
---	----------------------------------

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN Quantité réelle présentée : 1 tonne(s) 422 kgs Date de présentation : 26/02/2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : Signataire : BAUDIN Date : 26/02/2021	11. Réalisation de l'opération Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BAUDIN Date : 26/02/2021 Signature et cachet : SERPOL 2, chemin du Génie - BP 80 69200 Venissieux Cedex Tél : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20
--	--

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R12 No SIRET : 69688017800129 NOM : REMONDIS France SAS Adresse : ZAC Les Vallées Avenue de...- 60110 AMBLAINVILLE FRANCE	Personne à contacter : MR NIKOLAS PETROVIC 03 44 22 43 35 03 44 22 28 24 Mél : nikolas.petrovic@remondis.fr
---	---



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1 / 1

No de bordereau : 90 428

E01-20211179

1. Emetteur du bordereau

producteur du déchet collecteur petites quantités
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable autre détenteur

No SIRET : **160**
NOM : **ANCIEN SITE TAM**
Adresse : **ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD
69170 TARARE FRANCE**
Tél : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non
No SIRET : **32623391300028**
NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**
Tél : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**
Mél : **joseph.baudin@serpol.fr**
Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**
No de CAP (le cas échéant) : **CAP01-21020207**
Opération d'élimination/vaorisation prévue (code D/R) : **D13**

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : **160305***
Dénomination usuelle : **Produits chimiques de laboratoire**

Consistance : solide liquide Gazeux



4. Mentions au titre des règlements ADR,RID,ADNR,IMDG

UN 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A,6.1,I,(C/E)

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre **Seaux**

Nombre de collis : **68**

6. Quantité : réelle estimée **0** tonne(s) **111**

7. Négociant (le cas échéant)

No SIRET :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° :
Limite de validité : **__/__/__**
Personne à contacter
Tel : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

No SIRET : **801584707**
NOM : **STRADA**
Adresse : **2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE
69360 TERNAY FRANCE**
Tel : **06 20 59 08 70** Fax : **08 97 50 97 25**
Mél :
Personne à contacter **MR Olivier BOIX**

Récépissé n° : **852** Département : **69**
Limite de validité : **23/06/2025**
Mode de transport : **Route**
Date de prise en charge : **25/02/21**
Signature :
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi

Nom : **MR BOY HARVEY**

Date : **25/02/21**

Signature et cachet :

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

No SIRET : **32623391300028**
NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**

Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**

Quantité réelle présentée **0** tonne(s) **111 kg**

Date de présentation : **26/02/2021**

Lot accepté : oui non

Motif du refus :

Signataire : **BAUDIN**

Date : **26/02/2021**

Signature et cachet :

11. Réalisation de l'opération

Code D/R : **D13**

Description :

Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **BAUDIN**

Date : **26/02/2021**

Signature et cachet :

12. Installation de destination ultérieure prévue

(dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :

Traitement prévu (code D/R) : **D10**

No SIRET : **33818576200071**

NOM : **TREDI SALAISE**

Adresse : **519 rue Denis Pa... 38556 SAINT MAURICE L'EXILE CEDEX**

Personne à contacter : **MR Damien FERRUS**

04 74 86 10 83

Mél :

04 74 86 16 97



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1/ 1

No de bordereau : 90 441		E01-20211192	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> producteur du déchet <input type="checkbox"/> collecteur petites quantités <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable <input type="checkbox"/> autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Tél : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : joseph.baudin@serpol.fr Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN No de CAP (le cas échéant) : CAP01-21020221 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 060205* Dénomination usuelle : Base inorganique solide		Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG UN 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A, DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5,8,II,(E)			
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> fûts <input checked="" type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> autre sac		Nombre de colis : 1 <i>GRV</i>	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0 tonne(s) <i>784</i>		Département : <i>+1 pul</i>	
7. Négociant (le cas échéant) No SIRET : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : ___/___/___ Personne à contacter Tel : Fax : Mél :	

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur No SIRET : 801584707 NOM : STRADA Adresse : 2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE Tel : 06 20 59 08 70 Fax : 08 97 50 97 25 Mél : Personne à contacter : MR Olivier BOIX		Récépissé n° : 852 Limite de validité : 23/06/2025 Mode de transport : Route Date de prise en charge : <i>25/02/21</i> Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
		Département : 69	

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi Nom : <i>Mr PEY HARVEY</i> Date : <i>25/02/21</i>		Signature et cachet :	
---	--	-----------------------	--

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) <i>784 kg</i> Date de présentation : <i>26/02/2021</i> Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : Signataire : <i>BAUDIN</i> Signature et cachet : Date : <i>26/02/2021</i>		11. Réalisation de l'opération Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 <i>Opération aboutissant à un déchet dont la provenance reste identifiable</i> Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BAUDIN Date : <i>26/02/2021</i> Signature et cachet : SERPOL 2, chemin du Génie - BP 80 69200 Venissieux Cedex 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20	
--	--	--	--

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R5 No SIRET : 48523979200016 NOM : SIRA CHASSE Adresse : 943 chemin de l'Isilon...- 38670 CHASSE SUR RHONE FRANCE		Personne à contacter : MR Mickaël MEYRAND 04 72 49 25 25 04 72 49 25 01 Mél : mmeyrand@sarpindustries.fr	
---	--	---	--

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1 / 1

No de bordereau : 90 437 E01-20211188	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> producteur du déchet <input type="checkbox"/> collecteur petites quantités <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable No SIRET : 160 NOM : ANCIEN SITE TAM Adresse : ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD 69170 TARARE FRANCE Tél : _____ Fax : _____ Mél : _____ Personne à contacter : _____	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE Tél : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : joseph.baudin@serpol.fr Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN No de CAP (le cas échéant) : CAP01-21020217 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : D9
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 160904* Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Bisulfite de sodium Chlorite de sodium	
4. Mentions au titre des règlements ADR,RID,ADNR,IMDG UN 1496 DECHET CHLORITE DE SODIUM,5.1,II,(E),DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> fûts <input checked="" type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> autre Bidon 30L Nombre de colis : 1 bidon	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0 tonne(s) 011	
7. Négociant (le cas échéant) No SIRET : _____ Récupéré n° : _____ Département : _____ NOM : _____ Limite de validité : ____/____/____ Adresse : _____ Personne à contacter : _____ Tel : _____ Fax : _____ Mél : _____	

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur No SIRET : 801584707 NOM : STRADA Adresse : 2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE Tel : 06 20 59 08 70 Fax : 08 97 50 97 25 Mél : _____ Personne à contacter : MR Olivier BOIX	Récupéré n° : 852 Département : 69 Limite de validité : 23/06/2025 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 25/02/21 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
---	---

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi Nom : PIE KEV HARVEY Date : 8/2/21		Signature et cachet :
--	--	-----------------------

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination No SIRET : 32623391300028 NOM : SERPOL Adresse : 2, chemin du Génie 69200 VENISSIEUX Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) 011 kg Date de présentation : 26/02/2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : _____ Signataire : BAUDIN Date : 26/02/2021	11. Réalisation de l'opération Code D/R : D13 Description : _____ Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BAUDIN Date : 26/02/2021 Signature et cachet : SERPOL 2, chemin du Génie - BP 80 69200 Venissieux Cedex 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20
---	--

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : D13 No SIRET : _____ Personne à contacter : _____ NOM : SERPOL Tél : _____ Fax : _____ Adresse : _____ Mél : _____	
--	--



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1 / 1

No de bordereau : 90 436

E01-20211187

1. Emetteur du bordereau

producteur du déchet collecteur petites quantités
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable autre détenteur

No SIRET : **160**
NOM : **ANCIEN SITE TAM**
Adresse : **ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD
69170 TARARE FRANCE**

Tél : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non

No SIRET : **32623391300028**

NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE**

Tél : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**

Mél : **joseph.baudin@serpol.fr**
Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**

No de CAP (le cas échéant) : **CAP01-21020216**

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : **D9**

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : **060314**

Dénomination usuelle : **Bisulfite de sodium**

Consistance : solide liquide gazeux



4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG

Non soumis à l'ADR

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre **Fût à bonde PE 60L** Nombre de colis : **2 bidons**

6. Quantité : réelle estimée **0** tonne(s) **016**

7. Négociant (le cas échéant)

No SIRET :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° :
Limite de validité : **__/__/__**
Personne à contacter :
Tel : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

No SIRET : **801584707**
NOM : **STRADA**
Adresse : **2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE
69360 TERNAY FRANCE**

Tel : **06 20 59 08 70** Fax : **08 97 50 97 25**
Mél :
Personne à contacter **MR Olivier BOIX**

Récépissé n° : **852** Département : **69**

Limite de validité : **23/06/2025**

Mode de transport : **Route**

Date de prise en charge : **8/02/21**

Signature :

Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi

Nom : **ME PEY HARVEY**

Date : **8/02/21**

Signature et cachet :

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

No SIRET : **326 233 913 00028**
NOM : **SERPOL**
Adresse : **2, chemin du Génie
69200 VENISSIEUX**

Personne à contacter : **Mr Joseph Baudin**
Quantité réelle présentée **0** tonne(s) **016 kgs**

Date de présentation : **26/02/2021**

Lot accepté : oui non

Motif du refus :

Signataire : **BAUDIN**
Date : **26/02/2021**

Signature et cachet : **SERPOL**
**2, chemin du Génie - BP 80
69200 Venissieux Cedex
Tél : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20**

11. Réalisation de l'opération

Code D/R : **D13**

Description :

Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **BAUDIN**

Date : **26/02/2021**

Signature et cachet :

Signature et cachet : **SERPOL**
**2, chemin du Génie - BP 80
69200 Venissieux Cedex
Tél : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20**

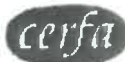
Opération au sein d'un déchet dont la provenance est identifiable

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :

Traitement prévu (code D/R) : **D13**

No SIRET :
NOM : **SERPOL**
Adresse :

Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1/ 1

No de bordereau : 90 430 E01-20211181

1. Emetteur du bordereau

producteur du déchet collecteur petites quantités
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable autre détenteur

No SIRET : 160
NOM : ANCIEN SITE TAM
Adresse : ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD
69170 TARARE FRANCE

Tél :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non

No SIRET : 32623391300028

NOM : SERPOL
Adresse : 2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE

Tél : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20

Mél : joseph.baudin@serpol.fr

Personne à contacter :

MR Joseph BAUDIN

No de CAP (le cas échéant) : CAP01-21020209

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 080111*
Dénomination usuelle : Poudre de peinture

Consistance : solide liquide Gazeux



4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG

Non soumis à l'ADR

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre Big-bag 1m3

Nombre de colis : 1 *pa*

6. Quantité : réelle estimée

0 tonne(s) *114*

7. Négociant (le cas échéant)

No SIRET :

NOM :

Adresse :

Récépissé n° :

Département :

Limite de validité : / /

Personne à contacter

Tel :

Fax :

Mél :

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

No SIRET : 801584707

NOM : STRADA

Adresse : 2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE
69360 TERNAY FRANCE

Tel : 06 20 59 08 70

Fax : 08 97 50 97 25

Mél :

Personne à contacter MR Olivier BOIX

Récépissé n° : 852

Département : 69

Limite de validité : 23/06/2025

Mode de transport : Route

Date de prise en charge : 25/02/21

Signature :

Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi

Nom : *M. PEY HARVEY*

Date : 25/02/21

Signature et cachet :

P/6

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

No SIRET : 32623391300028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 Chemin du Génie
69200 VENISSIEUX FRANCE

Personne à contacter : MR Joseph BAUDIN

Quantité réelle présentée 0 tonne(s) *114 kg*

Date de présentation : 26/02/2021

Lot accepté : oui non

Motif du refus :

Signataire : BAUDIN

Date : 26/02/2021

Signature et cachet :

11. Réalisation de l'opération

Code D/R :

R13

Description :

Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : BAUDIN

Date : 26/02/2021

Signature et cachet :

12. Installation de destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :

Traitement prévu (code D/R) : R13

No SIRET :

NOM : SCOLI FRONTIGNAN

Adresse :

Personne à contacter :

Tél :

Fax :

Mél :

L'original du bordereau suit le déchet



Bordereau de suivi de déchets

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

CERFA N° 12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page 1/ 1

No de bordereau : 90 431 E01-20211182

1. Emetteur du bordereau
 producteur du déchet collecteur petites quantités
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable
 No SIRET : **160**
 NOM : **ANCIEN SITE TAM**
 Adresse : **ZONING INDUSTRIEL LA GRANGE CLEARD 69170 TARARE FRANCE**
 Tél : _____ Fax : _____
 Mèl : _____
 Personne à contacter : _____

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue
 Entreposage provisoire ou reconditionnement oui non
 No SIRET : **32623391300028**
 NOM : **SERPOL**
 Adresse : **2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE**
 Tél : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**
 Mèl : **joseph.baudin@serpol.fr**
 Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**
 No de CAP (le cas échéant) : **CAP01-21020210**
 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : **D13**

3. Dénomination du déchet
 Rubrique déchet : **060314**
 Dénomination usuelle : **Solides minéraux**
 Consistance : solide liquide gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG
 Non soumis à l'ADR

5. Conditionnement : benne citerne fûts GRV autre **Palette 80*120** Nombre de colis : **2CP + 1ped**

6. Quantité : réelle estimée **1** tonne(s) **551**

7. Négociant (le cas échéant)
 No SIRET : _____
 NOM : _____
 Adresse : _____
 Récépissé n° : _____
 Limite de validité : ____/____/____
 Personne à contacter : _____
 Tel : _____ Fax : _____
 Mèl : _____
 Département : _____

- A REMPLIR PAR COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
 No SIRET : **801584707**
 NOM : **STRADA**
 Adresse : **2 IMPASSE DE CHANTEGRIVE 69360 TERNAY FRANCE**
 Tél : **06 20 59 08 70** Fax : **08 97 50 97 25**
 Mèl : _____
 Personne à contacter : **MR Olivier BOIX**

Récépissé n° : **852** Département : **69**
 Limite de validité : **23/06/2025**
 Mode de transport : **Route**
 Date de prise en charge : **25/02/21**
 Signature : _____
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau
 Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi
 Nom : **M. PEY HARVEY** Date : **25/02/21**
 Signature et cachet : _____

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
 No SIRET : **32623391300028**
 NOM : **SERPOL**
 Adresse : **2 Chemin du Génie 69200 VENISSIEUX FRANCE**
 Personne à contacter : **MR Joseph BAUDIN**
 Quantité réelle présentée : **1** tonne(s) **551 kg**
 Date de présentation : **26/02/2021**
 Lot accepté : oui non
 Motif du refus : _____
 Signataire : **BAUDIN** Signature et cachet : _____
 Date : **26/02/2021**

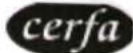
11. Réalisation de l'opération
 Code D/R : **D13**
 Description : _____
 Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12
 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
 NOM : **BAUDIN**
 Date : **26/03/2021**
 Signature et cachet : _____

12. Installation de destination (le cas échéant)
 Traitement prévu (code D/R) : **D9**
 No SIRET : _____
 NOM : **SERPOL**
 Adresse : _____
 Personne à contacter : _____
 Tél : _____ Fax : _____
 Mèl : _____

...L'original du bordereau suit le déchet

ANNEXE 2

BSD justificatifs des évacuations de CHIMIREC – juin 2021



Formulaire CERFA n° 12571



Décret n°2005-83
Arrêté du 26 juillet 2012

Bordereau de suivi des déchets

Tournée : 21S471T1303

Page n° 1 / 1

Bordereau n° : S471-E015567

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

21S47102807

1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mél : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue 21S47102807 Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002211 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : emballages en mélange 15 01 06 Dénomination usuelle : CUVES dépolluées et coupées		Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) Exempt ADR			
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis : 1 N030S	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 452042682 NOM : CTS (Convoyages Transports Services) Adresse : LIEU DIT SAINT VINCENT 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS Tél. : 02.37.50.10.10 Fax : Mél : cts@ctstrans.fr Personne à contacter : Antoine DE BELLAIGUE	Récépissé n° : 28/018/2017.TR Limite de validité : 12/10/2022 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/2021 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

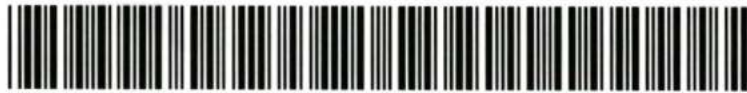
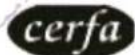
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :
 Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
 NOM : Njay P.O. Date : 24/06/21
 Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : CHIMIREC CDS NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055 Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 25/06/2021 tonne(s) Date de présentation : 25/06/21 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée. NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R1 N° SIRET : SOBELOC NOM : ZA OUEST Les Fontaines Chaudes Adresse : 78660 ABLIS Personne à contacter : M. SEVERINE Tél. : 01.30.59.15.50 contact@sobeloc.com Mél : 01.30.59.06.86			



S471-E015567
21S47102807



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015568		90 / 3509		21S47102807	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur			2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002203 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13		
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 15 01 10* Dénomination usuelle : EMBALLAGES VIDES SOUILLES		emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 3509 DECHET Emballages au rebut, vides, non nettoyés (avec des résidus de 6.1,9), 9, (E)					
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)					Nombre de colis : 1
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée tonne(s)				NO 309	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :			Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :		

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 452042682 NOM : CTS (Convoyages Transports Services) Adresse : LIEU DIT SAINT VINCENT 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS Tél. : 02.37.50.10.10 Fax : Mél : cts@ctstrans.fr Personne à contacter : Antoine DE BELLAIGUE		Récépissé n° : 28/018/2017.TR Département : 28 Limite de validité : 12/10/2022 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
--	--	--	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : <u>Ajaky P.O.</u> Date : <u>24/06/21</u>		Signature et cachet :	
---	--	-----------------------	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 CHIMIREC CDS 28700 Beville-le-Comte NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN E-mail : cds-services@cds-services.fr 28700 BEVILLE LE COMTE 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055 Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) 0 Date de présentation : 25/06/21 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/21 Signature et cachet :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet :	
--	--	--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : NOM : Adresse :		Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	
--	--	---	--



S471-E015568
21S47102807



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015602 - / -		21S47102839
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mèl : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane
N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mèl : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU		N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002208 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13
3. Dénomination du déchet déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses Rubrique déchet : 08 01 11* Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : PATEUX NON CHLORES		
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) Exempt ADR		
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 24 CUVE 1000L A BONDE		
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 24 tonne(s)		
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mèl :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAU Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mèl : Personne à contacter : Isabelle GUZEO	Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 23/06/21 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
---	---

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

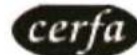
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres cidessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : po jrey Date : 23/06/21	Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte
---	---

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 24 tonne(s) 72 Date de présentation : 24/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signature : HEIDMANN Stéphane Date : 24/06/2021 Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane CHIMIREC CDS Date : 24/06/2021 Signature et cachet : ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055
--	---

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : M. ANGEL CASTELLNOU Traitement prévu (code D/R) : R1 Personne à contacter : N° SIRET : ATM Tél. : 07.89.08.75.33 Fax : NOM : Mèl : angels.castellnou@atm.nl Adresse : VLASWEG 12 (Industrieterrein M152) 4782 PW MOERDIJK	
---	--


 S471-E015602
 21S47102839



Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 26 juillet 2012**Bordereau de suivi des déchets**

Tournée : 21S471T1323

Page n°1 / 1

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015603		23 / 1965		21S47102841	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mél : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU			2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002205 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :		
3. Dénomination du déchet gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses Rubrique déchet : 16 05 04* Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input checked="" type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : BOUTEILLES DE GAZ					
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 1965 DECHET Hydrocarbures gazeux en mélange liquifiés, N.S.A. (mélange A), 2.1, (B/D)					
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1 PALETTE PRODUITS DIVERS					
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée tonne(s)					
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse : Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :					

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAUULT Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO		Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
---	--	---	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : A JARY (PO) Date : 24/06/21		Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Beville Le Comte	
--	--	---	--

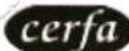
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - E-mail : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
---	--	--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitements prévus (code D/R) : R4 N° SIRET : 453 160 897 00022 NOM : DI SERVICES Adresse : 8 RUE DES ACACIAS 77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN		Personne à contacter : M. RIVIERE Benoît Tél. : 01.60.03.87.70 Fax : 01.60.03.87.72 Mél : briviere@di-services.fr	
--	--	---	--

S471-E015603
21S47102841

L'original du bordereau suit le déchet.



Bordereau de suivi des déchets

Tournée : 21S471T1323

Formulaire CERFA n° 12571

Page n°1 / 1

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015604		21S47102841	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002212 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 03 05* Dénomination usuelle : DDQD (ND)		déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Cf déclaration Transport Marchandises Dangereuses jointe du producteur			
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis : 12 PALETTE PRODUITS DIVERS	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 1 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAU Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO		Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
--	--	---	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : N. JURY (PO) Date : 24/06/21		Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte	
---	--	---	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE N° TVA : HEIDMANN Stéphane Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Motif de refus :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
--	--	---	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R1 N° SIRET : 880 155 411 00015 NOM : UVEA Adresse : Chemin Saint Mathurin 28150 OUARVILLE		M. ISSANCHOU Sébastien Personne à contacter : Tél. : 02.37.18.31.80 Fax : 02.37.18.31.89 Mél : sebastien.issanchou@novergie.fr	
---	--	---	--

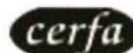


S471-E015604
21S47102841

**Bordereau de suivi des déchets**

Tournée : 21S471T1323

Page n°1 / 1



Formulaire CERFA n° 12571

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015605		90 / 3082		21S47102841	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) <input type="checkbox"/> Autre détenteur			2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002202 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13		
3. Dénomination du déchet déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses Rubrique déchet : 16 10 01* Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : EAUX SOUILLEES / EAUX DE LAVAGES					
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., 9, III, (-), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5					
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input checked="" type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 4					
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 3 tonne(s)					
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :			Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :		

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAU Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO		Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>)	
---	--	--	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : N. JAY (PO) Date : 24/06/21		Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-Le-Comte	
---	--	--	--

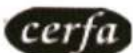
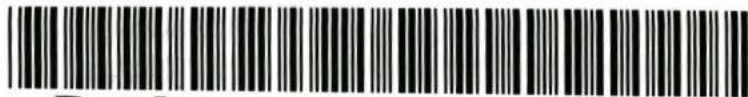
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 2 tonne(s) 235 Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : D13 Description : Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotée D1 à D12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
--	--	---	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : D10 N° SIRET : 377 917 067 00102 NOM : EQIOM Adresse : 3RUE JEAN BAPTISTE MACAUX 62380 LUMBRES		Personne à contacter : M. PARENT Pascal Tél. : 03.21.38.11.11 Fax : 03.21.38.81.78 Mél : pascal.parent@eqiom.fr	
---	--	--	--

S471-E015605
21S47102841

L'original du bordereau suit le déchet.



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015606 - / - 21S47102841

1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mél : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002204 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 05 04* Dénomination usuelle : EXTINGCTEURS		gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) EXEMPT ADR selon ds594			
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1 CAGE GRILLAGEE			
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0,200 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAUT Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO	Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

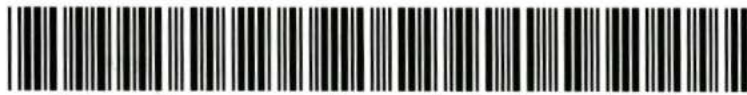
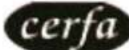
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :
Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : n jrey (p.o) Date : 24/06/21
Signature et cachet :
CDS Services
20 rue Jean Moulin
28700 Beville-Le-Comte

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) 373 Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R4 N° SIRET : 479 860 090 00030 NOM : QUALITY ENVIRONNEMENT Adresse : ZI LES BEAUX VALLONS 17540 ST SAUVEUR D'AUNIS Personne à contacter : M. COULON THIERRY Tél. : 05.46.68.03.75 Fax : 05.46.00.56.72 Mél :			



**Bordereau de suivi des déchets****- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -**

Bordereau n° : S471-E015607		80 / 1824		21S47102841	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur			2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002210 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :		
3. Dénomination du déchet hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium Rubrique déchet : 06 02 04* Dénomination usuelle : LESSIVE DE SOUDE		Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 1824 DECHET Hydroxyde de sodium en solution, 8, III, (E)					
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input checked="" type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)				Nombre de colis : X 2	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 1,300 tonne(s)					
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :			Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :		

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAUULT Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO		Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : DONAS 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
---	--	--	--

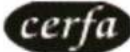
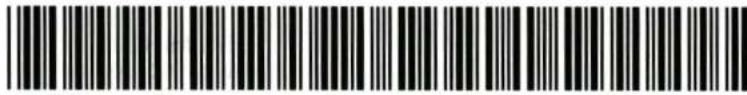
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres cidessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : N. JARY (pour) CHIMIREC CDS : 24/06/21		Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-Le-Comte	
--	--	--	--

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 CHIMIREC CDS 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 1 tonne(s) 79 Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotée D1 à D12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-Le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
---	--	---	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : D10 N° SIRET : 790 208 920 00070 NOM : TRD ORTEC Adresse : 38 RUE DU 8 MAI 1945 80800 VILLERS BRETONNEUX		Personne à contacter : M. LIENART Nicolas Tél. : 03.22.48.38.47 Fax : 03.22.48.16.94 Mél : ose-villers.logistique@ortec.fr	
---	--	--	--





Bordereau de suivi des déchets

Tournée : 21S471T1323

Formulaire CERFA n° 12571

Page n°1 / 1

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015608		21S47102841	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mèl : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002206 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 03 05* Dénomination usuelle : MATIERE 1ere DANGEREUSE		déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Cf déclaration Transport Marchandises Dangereuses jointe du producteur			
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis : 4 PALETTE PRODUITS DIVERS	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 1,600 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mèl :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAU Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mèl : Personne à contacter : Isabelle GUZEO	Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

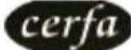
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : JARY (P.O) Date : 24/06/21	Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-La-Comte
---	---

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 25/06/2021 tonne(s) Date de présentation : 25/06/21 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Motif de refus : Signature : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-La-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R1 N° SIRET : NOM : RECYFUEL Adresse : Zoning industriel d'Ehein 4480 ENGIS (BELGIQUE)		Personne à contacter : M. CORNET CHRISTIAN Tél. : 00.42.73.99.70 Fax : 32.42.75.15.09 Mèl : christian.cornet@recyfuel.be	



S471-E015608
21S47102841



Bordereau de suivi des déchets

Tournée : 21S471T1323

Page n°1 / 1

Formulaire CERFA n° 12571

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015609 - / -		21S47102841	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mél : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002207 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure Rubrique déchet : 20 01 21* Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : NEONS			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Exempt ADR			
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) PALETTE PRODUITS DIVERS Nombre de colis : 1			
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0,100 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENault Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO		Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
--	--	---	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres cidessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : NIJARY (P.O.) Date : 24/06/21		Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-Le-Comte	
---	--	--	--

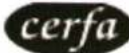
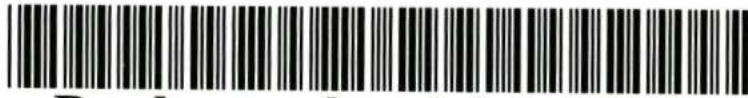
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signature : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055	
---	--	--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitement prévu (code D/R) : R4 N° SIRET : 482 323 946 00012 NOM : RECYLUM Adresse : 17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN 75116 PARIS CEDEX 016		Personne à contacter : Mme. MONTAGNE VANESSA Tél. : 01.56.28.95.90 Fax : 01.56.28.95.94 Mél : vmontagne@recylum.com	
---	--	---	--



S471-E015609
21S47102841



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : S471-E015610 21S47102841

<p>1. Émetteur du bordereau</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)</p> <p><input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur</p> <p>N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mél : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU</p>	<p>2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue</p> <p>Entreposage provisoire ou reconditionnement</p> <p><input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane</p> <p>N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002209 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13</p>
<p>3. Dénomination du déchet produits chimiques de laboratoire</p> <p>Rubrique déchet : 16 05 06* Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux</p> <p>Dénomination usuelle : PRODUITS DE LABORATOIRE</p>	
<p>4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)</p> <p>Cf déclaration Transport Marchandises Dangereuses jointe du producteur</p>	
<p>5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1</p> <p style="text-align: right;">PALETTE PRODUITS DIVERS</p>	
<p>6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0,100 tonne(s)</p>	
<p>7. Négociant (le cas échéant)</p> <p>N° SIREN : NOM : Adresse :</p> <p>Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :</p>	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

<p>8. Collecteur-transporteur</p> <p>N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAUULT Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO</p>	<p>Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21</p> <p>Signature: </p> <p><input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)</p>
--	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

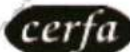
<p>9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :</p> <p>Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres cidessus sont exacts et établis de bonne foi.</p> <p>NOM : P.O. Njaky Date : 24/06/21</p>	<p>Signature et cachet : </p> <p style="text-align: right;">CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-Le-Comte</p>
---	---

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

<p>10. Expédition reçue à l'installation de destination</p> <p>N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :</p> <p style="text-align: center;">CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055</p> <p>Signature et cachet : </p>	<p>11. Réalisation de l'opération :</p> <p>Code D/R :</p> <p>Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets).</p> <p>Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée</p> <p>NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021</p> <p>Signature et cachet : </p> <p style="text-align: right;">CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Béville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - Email : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055</p>
---	---

<p>12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :</p> <p>Traitement prévu (code D/R) : R1 N° SIRET : 790 208 920 00070 NOM : TRD ORTEC Adresse : 38 RUE DU 8 MAI 1945 80800 VILLERS BRETONNEUX</p>	<p>Personne à contacter : M. LIENART Nicolas Tél. : 03.22.48.38.47 Fax : 03.22.48.16.94 Mél : ose-villers.logistique@ortec.fr</p>
---	---





Formulaire CERFA n° 12571

Bordereau de suivi des déchets

Tournée : 21S471T1325

Page n°1 / 1

Bordereau n° : S471-E015663 - / -		21S47102842
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 839 473 667 00013 NOM : TAM Adresse : ZI - GRANGE CLEARD - 69170 TARARE Tél. : 04.74.05.36.80 Fax : Mél : Personne à contacter : Pierre SAVERIMOUTOU		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Tél. : 02.37.31.23.79 Fax : 02.37.31.34.81 Mél : stephane.heidmann@chimirec.fr Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane N° de CAP (le cas échéant) : S471-C442922-R-002208 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13
3. Dénomination du déchet déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses Rubrique déchet : 08 01 11* Dénomination usuelle : PATEUX NON CHLORES Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux		
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Exempt ADR		
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 9 CUVE 1000L A BONDE		
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 7,200 tonne(s)		
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -		
8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 418752135 NOM : TRANSPORTS LEGENDRE HENAU Adresse : CHEMIN DES PELERINS 28700 AUNEAU Tél. : 02.37.91.87.05 Fax : Mél : Personne à contacter : Isabelle GUZEO		Récépissé n° : 2018/017/2016.TR Département : 28 Limite de validité : 27/10/2021 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 24/06/21 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 31 à remplir)
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -		
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres cidessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : P.O. NARY Date : 24/06/21		Signature et cachet : CDS Services 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-Le-Comte
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -		
10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 439 738 055 00029 NOM : CHIMIREC CDS Adresse : 20 RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : HEIDMANN Stéphane Quantité réelle présentée : 2 tonne(s) 991 Date de présentation : 25/06/2021 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signature : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : HEIDMANN Stéphane Date : 25/06/2021 Signature et cachet : CHIMIREC CDS ZA - 20 rue Jean Moulin 28700 Beville-le-Comte Tél. 02 37 31 23 79 - E-mail : cds-services@cds-services.fr SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z N° TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) : Traitements prévus (code D/R) : R1 N° SIRET : NOM : ATM Adresse : VLASWEG 12 (Industrierterrein M152) 4782 PW MOERDIJK Personne à contacter : M. ANGEL CASTELLNOU Tél. : 07.89.08.75.33 Fax : Mél : angels.castellnou@atm.nl		

L'original du bordereau suit le déchet.

S471-E015663
21S47102842

ANNEXE 3

- Certificat de nettoyage des 4 cuves de produits chimiques
- BSD des déchets de nettoyage du séparateur à hydrocarbures



TRAVAUX MANDATES PAR LA SOCIETE :

CDS SERVICES 20 Rue Jean Moulin 28700 Béville le Comte

SUR LE SITE, TAM 23, avenue Herriot 69170 TARARE

***CERTIFICAT DE DEGAZAGE
NEUTRALISATION DE CUVES***

Je soussigné, Ambroise ROSE, *Responsable Exécution et Développement Chantiers Industriels*, de la SAS BUTIN SEDIC ZA d'Outreville BP 9 60540 BORNEL

Certifie que :

1 Cuve de 5 m³

2 Cuves de 10 m³

1 Cuve de 50 m³

Ont été Nettoyées et Dégazées :

Le 22/06/21, 23/06/21, 24/06/21

Ce certificat n'a de valeur qu'à l'instant de la prise de mesure des éléments et ne peut en aucun cas avoir de valeur dans le temps.

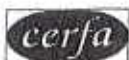
Les travaux de feux ne pourront être effectués que sous réserve impérative d'un contrôle de l'explosimétrie, avant et pendant la durée des travaux, ceux-ci ne pouvant débiter qu'après avoir obtenu la délivrance d'un permis de feu avant les travaux. A chaque contrôle, une mesure de O² sera effectuée avant de pénétrer dans le réservoir.

L'agent de Maîtrise,

Ambroise ROSE

Responsable du chantier



**Bordereau de suivi des déchets**

34397

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° :		JV EV 326 VG	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 442 993 762 00057 NOM : TRA-SABLE Adresse : 6 route de la Seine - 92230 GENNEVILLIERS Tél. : 01 41 47 03 49 Fax : 01 41 47 06 39 Mail : Personne à contacter : Mme CURTET N° de CAP (le cas échéant) : 2021-02-02 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet <input checked="" type="checkbox"/> 210 <input checked="" type="checkbox"/> 013 <input checked="" type="checkbox"/> 016 <input type="checkbox"/> Dénomination usuelle : Boue de curage		Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) NON SOUMIS ADR			
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input checked="" type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis :	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 5 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mèl :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 6977 1180 453 NOM : BUTIN-SEDIC Adresse : ZA OUTREVILLE 60540 BORNEL Tél. : 03 44 08 53 53 Fax : 03 44 08 99 55 Mèl : p.guilbert@butin-sedic.fr Personne à contacter : M. Pascal GUILBERT		Récépissé n° : 2020-044-T Département : 60 Limite de validité : DECEMBRE 2025 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 28 / 06 / 2021 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
---	--	---	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : 28 / 06 / 2021	Signature et cachet :
--	-----------------------

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 442 993 762 00057 NOM : TRA-SABLE Adresse : 6 route de la Seine - 92230 GENNEVILLIERS Tél. : 01 41 47 03 49 Fax : 01 41 47 06 39 Personne à contacter : M ^{lle} CURTET Quantité réelle présentée : 5 tonne(s) 420 Date de présentation : 28 / 06 / 2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : JC Date : 28 / 06 / 2021 Signature et cachet : TRA-SABLE 6 Route de la Seine 92230 GENNEVILLIERS 01 41 47 03 49 - Fax : 01 41 47 06 39 SIRET : 442 993 762 00057		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : D9 / R5 Traitement physico-chimique / Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : JC Date : 29 / 06 / 2021 Signature et cachet : TRA-SABLE 6 Route de la Seine 92230 GENNEVILLIERS Tél. : 01 41 47 03 49 - Fax : 01 41 47 06 39 SIRET : 442 993 762 00057	
--	--	--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : NOM : Adresse :	Personne à contacter : Tél. : Fax : Mèl :
---	---



Edité le: 16/06/2021
COM.: AR



00023279

Ref interne : BBOR000001

BUTIN-SEDIC

Tél: 03 44 08 53 53

Bon de Rotation n° : 2106- 023279

Prestation du: 23/06/2021

Client : CHANTIER CDS SERVICES
TAM
23-23 AVENUE HERRIOT
Z.I. GRAND CLEAR
69170 TARARE

Téléphone :
Interlocuteur :

Client : Cachet et signature

Chauffeur : Serge BELLIER

Libellé Prestation : PRESTATION 1 NETTOYAGE CUVE

Produit : RESIDUS HYDROCARBURES VERS CT ? / RESIDUS HYDROCARBURES VERS CT ?

*Le Produit mentionné ci-dessus est à titre indicatif, sous réserve de la matière réellement récupérée par nos soins.

Contrainte horaire:

Observations :

Véhicule : CW 256 PQ

Matériel enlevé :

Matériel déposé :

SAS BUTIN-SEDIC - SIRET: 69718045300030 - Code APE: 3812Z
ZA D'OUTREVILLE - BP9 - 60540 BORNEL

ANNEXE 4

**Rapport justificatif du nettoyage du bassin de prétraitement par SERPOL –
octobre 2021**



sitéo
environnement

TAM – TARARE (69)
Gestion du bassin avant rejet STEP
OCTOBRE 2021



RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX
RAPPORT SERPOL N°9969

NOVEMBRE 2021

B	06/12/2021	MH CABANE	P EIDEN	P EIDEN
A	26/11/2021	MH CABANE	P EIDEN	P EIDEN
Indice	Date	Rédaction	Validation	Supervision

DÉPOLLUTION DES SOLS ET NAPPES PHRÉATIQUES / GESTION GLOBALE DES CENTRES D'ENFOUISSEMENT / GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX / DÉCONTAMINATION ET DÉSAMANTAGE

www.serpolf.fr

www.serfim.com

Siège social
Parc d'Activités
2, chemin du génie – BP 80
69633 Vénissieux Cedex
04 78 70 33 55
info@serpol.fr

Direction Régionale Nord
10, avenue du Québec
SILIC 554
91946 Courtaboeuf Cedex
01 69 59 13 00
info@serpol.fr

Direction Régionale Sud
Immeuble L'oiseau blanc
166 rue Charles Nungesser
CS 30012
34137 Mauguio Cedex
04 99 54 98 20
info@serpol.fr

Agence de Strasbourg
5, rue de la Batterie
67118 Geispolsheim
03 88 47 45 79
info@serpol.fr

Agence de Nantes
14, rue Jan-Palach – Bât 4
44813 Saint-Herblain Cedex
04 72 89 38 28
info@serpol.fr

Agence de Bordeaux
185, rue Gay-Lussac
Local B2
33127 Saint-Jean-d'Ilac
05 87 88 10 06
info@serpol.fr



CLIENT Adresse Interlocuteur	SITEO ENVIRONNEMENT ZAC du BROTEAU SUD – Rue du Broteau 69540 IRIGNY Laurent FERRER Tel : 06.75.39.16.04 laurent.ferrer@siteo.eu
SITE / CHANTIER Adresse	TAM TARARE Grange Cleard TARARE (69)
SERPOL Adresse Chef de projet / interlocuteur Superviseur	SERPOL Centre-Est 2 Chemin du Génie – BP80 69 633 VENISSIEUX cedex Marc-Henry CABANE Tel : 07 62 08 99 60 marc-henry.cabane@serpol.fr Patrick EIDEN Tel : 06 70 88 35 46 patrick.eiden@serpol.fr
DOCUMENT Référence	Rapport de fin de travaux 9969

REDACTION / SUPERVISION

	Rédaction	Validation	Supervision
Nom	MH CABANE	P EIDEN	P EIDEN



www.lne.fr



SOMMAIRE

1. RESUME NON TECHNIQUE	5
2. INTRODUCTION	6
2.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION	6
2.2. PRESENTATION DU SITE.....	7
3. HYGIENE ET SECURITE	8
4. TRAVAUX DE POMPAGE ET DE NETTOYAGE	9
4.1. TRAVAUX DE POMPAGE.....	9
4.2. TRAVAUX DE NETTOYAGE DU FOND DU BASSIN	9
5. GESTION DES EAUX ET BOUES SOUILLEES	10
6. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS	11
6.1. RESUME DES OPERATIONS.....	11
6.2. PRECONISATIONS ET RESERVES.....	11

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ANNEXES

Liste des figures :

Figure 1 : vue aérienne du site..... 7

Liste des tableaux :

Tableau 1 Désignation de la prestation 7

Tableau 2 : synthèse des éliminations au centre SIRA 10

Liste des annexes :

Annexe 1 : Planche photographique

Annexe 2 : Attestation de prise en charge

Annexe 3 : Bordereaux de Suivi de Déchet

Annexe 4 : Certificat d'acceptation préalable SIRA

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La société TAM exploitait une installation d'impression sur tissus soumise au régime de l'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur son site localisé Zone industrielle (ZI) La Grange Cléard à TARARE (69).

La Selarl Alliance Mj représentée par Maître Pey-Harvey a été désignée le 1^{er} octobre 2020 par le Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE - TARARE aux fonctions de liquidateur judiciaire comme représentant le dernier exploitant ès-qualités.

La liquidation judiciaire ne pouvant assurer l'ensemble des opérations de mise en sécurité, le propriétaire **BPI France** a fait procéder à l'évacuation de l'ensemble des déchets dangereux et non dangereux.

Ces travaux de mise en sécurité du site ont été réalisés à la suite d'une visite d'inspection opérée le 18/01/2021. Lors de cette visite il a été mis en évidence la présence d'un bassin de prétraitement des eaux industrielles auquel sont associés une fosse de relevage et une fosse de sortie. Ces 3 capacités contenaient des **effluents de production contenant des boues**. Ces eaux et boues présentait un impact significatif en **azote et cuivre**.

Les contenances des différentes capacités sont les suivantes :

- Environ 400 m³ pour le bassin,
- 2 m³ pour la fosse de relevage
- 2 m³ pour la fosse de sortie

Les travaux réalisés par SERPOL se sont déroulés du 25/10/2021 au 05/11/2021. Ils ont consisté à pomper et nettoyer le fond des 3 capacités.

Au total :

- **300 tonnes d'eau**, éliminés à la station d'épuration (STEP) de TARARE (69),
- **8,6 tonnes de boues liquides**, éliminés au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69)
- **4,58 tonnes de boues pâteuses**, éliminés au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69).

N'ayant pas connaissance de l'état des caniveaux et des conduites de collecte et acheminement des effluents de production depuis le site de TAM jusqu'au bassin de prétraitement, SERPOL préconise de les contrôler. En cas de présence avérée d'effluents, un nettoyage par une entreprise spécialisée est préconisé.

2. INTRODUCTION

2.1. Contexte et objectifs de l'intervention

Annexe 1 : Planche photographique

A la suite de la fermeture du site TAM à TARARE, les accès au bassin de récupération des eaux industrielles ont été verrouillés mais celui-ci n'a pas été vidangé. Ce bassin contenait des eaux et des boues souillées. Les eaux et boues présentaient un impact significatif en **azote et cuivre**.

SERPOL a été mandaté par **SITEO ENVIRONNEMENT** pour réaliser les opérations de pompage et de nettoyage du bassin.

L'objectif des travaux était de mettre en sécurité le bassin de récupération des eaux industrielles

Les travaux réalisés par SERPOL se sont déroulés du 25/10/2021 au 05/11/2021. Ils ont consisté à :

- Pomper la fraction liquide,
- Evacuer cette fraction liquide vers la STEP de TARARE (69),
- Curer le fond du bassin,
- Evacuer et éliminer les boues issues de l'hydrocurage par un centre de traitement (SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69)).

Le présent rapport rend compte des opérations réalisées dans ce sens.

Une planche photographique faisant état de l'ensemble des opérations réalisées sur site est jointe en *Annexe 1*.

2.2. Présentation du site

Le site concerné est localisé en zone péri-urbaine. Il est entouré par :

- Au Nord : la route nationale 7 (RN7),
- A l'Est : des terrains sportifs,
- Au Sud : la Turdine
- A l'Ouest : un local industriel et la STEP de TARARE.

Le site est relativement plat et situé à environ 372 m NGF.



Figure 1 : vue aérienne du site

Source : Google Maps, non représentative de l'état du site lors des travaux

3. HYGIENE ET SECURITE

Des procédures d'hygiène et de sécurité ont été mises en place par SERPOL en collaboration avec son sous-traitant sur site :

- Une sensibilisation du personnel intervenant sur le site a été réalisée lors d'un accueil sécurité avant le début des travaux, informant sur les polluants en présence, les règles de sécurité à appliquer au quotidien ainsi qu'en cas d'urgence et le dispositif de sécurité mis en place
- Un Plan de Prévention a été établi par SERPOL et mis à disposition sur chantier. Il regroupe l'ensemble des informations sur l'organisation de l'intervention journalière, les dispositions prises en matière de secours et d'hygiène sur chantier et les mesures de prévention prises y compris celles liées au **COVID-19**.

Les consignes de sécurité ont été communiquées à tous les intervenants (SERPOL et sous-traitant), via une fiche d'accueil chantier et une analyse de risques par tâches (ART) spécifiques au chantier.

4. TRAVAUX DE POMPAGE ET DE NETTOYAGE

4.1. Travaux de pompage

Du 25/10/2021 au 27/10/2021 des travaux de pompage ont été réalisés. Au moyen d'une pompe type vide cave alimentée par un groupe électrogène mobile, la fraction liquide contenue dans le bassin a été pompée et évacuée gravitairement vers la STEP voisine en mettant en place une conduite de rejet depuis le refoulement de la pompe jusqu'à l'entrée de la STEP de TARARE où les effluents ont été traités.

L'installation du dispositif de pompage a mobilisé 2 techniciens SERPOL.

300 tonnes d'eau ont été pompés, sous la surveillance d'un technicien SERPOL.

4.2. Travaux de nettoyage du fond du bassin

Les 02/11/2021 et 05/11/2021 des travaux d'hydrocurage ont été réalisés par la société LRA Assainissement, au moyen d'un camion hydrocureur d'une capacité de 10 T et encadrés par un chef de chantier SERPOL.

Les quantités évacuées au centre de traitement SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69) pour les boues composées d'une fraction solide et d'une fraction liquide sont les suivantes :

- Le 03/11/2021 : **5,16 T de boues liquides**,
- Le 03/11/2021 : **2.94 T de boues pâteuses**,
- Le 05/11/2021 : **3.44 T de boues liquides**,
- Le 05/11/2021 : **1.64 T de boues pâteuses**.

Selon l'aspect et la composition des boues le centre de traitement SIRA a défini deux filières différentes. Les boues pâteuses contenaient des métaux copeaux et tissus, ce qui entraîné un surclassement du déchet et son élimination en filière physico-chimique.

Au total, **8,6 tonnes de boues liquides** et **4,58 tonnes de boues pâteuses**, ont éliminées au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69).

5. GESTION DES EAUX ET BOUES SOUILLEES

Annexe 2 : Attestation de prise en charge

Annexe 3 : Bordereaux de Suivi de Déchets

Annexe 4 : Certificat d'acceptation préalable SIRA

Les eaux souillées pompées ont été éliminées par la STEP de TARARE (69).

Les boues souillées hydrocurées ont été éliminés par le centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69).

Le tableau suivant synthétise la gestion des déchets :

Date	Mode de transport	Destination	Numéro du bordereau	Fraction liquide (T)	Boues liquides (T)	Boues pâteuses (T)
27/10/2021	Pompage SERPOL	STEP TARARE	-	300		
03/11/2021	LRA assainissement	SIRA CHASSE/RHONE	EC21118517		5,16	2,94
05/11/2021	LRA assainissement	SIRA CHASSE/RHONE	EC21118556		3,44	1,64
TOTAL				300	8,6	4,58

Tableau 1 : synthèse des éliminations

Au total :

- **300 tonnes d'eau souillée**, éliminés à la STEP de TARARE (69),
- **8,6 tonnes de boues liquides**, éliminés au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69)
- **4,58 tonnes de boues pâteuses**, éliminés au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69).

L'attestation de prise en charge VEOLIA est présentée en [Annexe 2](#).

Les BSD et CAP correspondants sont joints respectivement en [Annexe 3](#) et en [Annexe 4](#).

6. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

6.1. Résumé des opérations

SERPOL a été missionné par **SITEO ENVIRONNEMENT** pour réaliser des opérations de pompage et de nettoyage du fond du bassin de récupération des eaux industrielles sur un site industriel situé ZI La Grange Cléard à TARARE (69) et anciennement occupé par la société TAM.

Ces travaux de mise en sécurité se sont déroulés du 25/10/2021 au 05/11/2021 et ont consisté à :

- Pomper la fraction liquide,
- Evacuer cette fraction liquide vers la STEP de TARARE (69),
- Curer le fond du bassin,
- Evacuer et éliminer les boues issues de l'hydrocurage par un centre de traitement (SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69)).

Au total :

- **300 tonnes d'eau souillée**, éliminés à la STEP de TARARE (69),
- **8,6 tonnes de boues liquides souillées**, éliminés au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69)
- **4,58 tonnes de boues pâteuses souillées**, éliminés au centre de traitement autorisé SIRA localisé à CHASSE SUR RHONE (69).

6.2. Préconisations et réserves

IMPORTANT : Le périmètre de la prestation étant limité aux ouvrages maçonnés du bassin, aucune intervention n'a été réalisée dans les conduites d'acheminement des effluents en provenance du site de production. Aussi, SERPOL ne peut garantir l'absence d'effluents dans ces conduites et ne saurait être tenu responsable de toute réalimentation future du bassin ou de ses abords en provenance du site de production.

Pour supprimer tout risque potentiel, SERPOL préconise le contrôle de l'ensemble des caniveaux collecteurs des effluents et des canalisations du site. Le cas échéant, ces annexes devront être nettoyées par une entreprise spécialisée.

Conditions de validité des rapports

Le présent rapport :

- Est réalisé pour le compte du donneur d'ordre ;
- Est la propriété exclusive du donneur d'ordre ;
- Est basé sur les informations transmises à SERPOL à la date de sa rédaction ;
- Est basé sur les connaissances techniques, réglementaires et normatives disponibles et applicables à la date de sa rédaction ;
- Est limité à une zone d'étude prédéfinie par le donneur d'ordre.

Le présent rapport constitue un ensemble indissociable (tableaux, figures et annexes). Toute utilisation partielle, modification ou interprétation erronée qui pourrait en être faite ne peut engager la responsabilité de SERPOL.

ANNEXE 1 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



SERPOL
SERFIMGROUPE

Gestion du bassin avant rejet STEP Site TAM à TARARE (69)

Dossier n°9969

BPI FRANCE

11/2021



Dispositif de pompage pour rejet en STEP



Pompage de la fraction liquide



SERPOL
SERFIMGROUPE

Gestion du bassin avant rejet STEP

Site TAM à TARARE (69)

Dossier n°9969

BPI FRANCE

11/2021



Fin de pompage de la fraction liquide et observation des boues



Intervention du camion hydrocureur



SERPOL
SERFIMGROUPE

Gestion du bassin avant rejet STEP Site TAM à TARARE (69)

Dossier n°9969

BPI FRANCE

11/2021



Intervention des hydrocureurs



SERPOL
SERFIMGROUPE

Gestion du bassin avant rejet STEP Site TAM à TARARE (69)

Dossier n°9969

BPI FRANCE

11/2021



Bassin après nettoyage



SERPOL
SERFIMGROUPE

Gestion du bassin avant rejet STEP Site TAM à TARARE (69)

Dossier n°9969

BPI FRANCE

11/2021



Fosse de relevage avant nettoyage



Fosse de relevage après nettoyage



SERPOL
SERFIMGROUPE

Gestion du bassin avant rejet STEP Site TAM à TARARE (69)

Dossier n°9969

BPI FRANCE

11/2021



Fosse de sortie avant nettoyage




Fosse de sortie après nettoyage

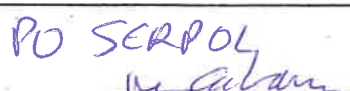
ANNEXE 2 : ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Bordereau n°: 2021/11/005		Chantier : SERPOL	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) EC21118517 <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 485 239 792 00016 NOM : SIRA Adresse : ZI DE L'ISLON 38670 CHASSE/RHONE Tél. : 04.72.49.25.25 Fax : 04.72.49.25.01 Mél : Personne à contacter : Monsieur FELICIANO N° de CAP (le cas échéant) : CV-10473 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R3	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 10 01* Dénomination usuelle : EAU SOUILLÉES Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN3082 DECHET, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E), DÉCHET CONFORME AU 2.1.3.5.5			
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input checked="" type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis :	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 10 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	



- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 417 730 330 00012 NOM : SARL LRA - RABY Assainissement. Adresse : Rue Jean MONNET ZI DE LA SILARDIERE 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES Tél. : 04.77.61.15.15 Fax : 04.77.56.23.27 Mél : info@lra-raby.fr Personne à contacter : Monsieur Jean-Pierre RABY		Récépissé n° : 2018-60 Département : 42 Limite de validité : 20/09/2023 Mode de transport : ROUTE Date de prise en charge : 02 11 2021 Signature :  <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
--	--	---	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : CABANE Date : 02/11/21		Signature et cachet : 	
--	--	---	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 48523979200016 NOM : SIRA ADRESSE : 943, chemin de l'Islon 38670 CHASSE SUR RHONE Personne à contacter : Pascal FELICIANO Quantité réelle présentée : pooids total: 8,100 tonne(s) Date de présentation : 03/11/2021 Lot Accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Pascal FELICIANO Signature et cachet :  Date : 03/11/2021		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R5 CV-10473: 5,160 tonnes Description : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques Code D/R : R5 CV-10473: 2,940 tonnes Description : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Pascal FELICIANO Signature et cachet : date : 03/11/2021 VEOLIA8BSD050005SEC2111851784128765SIRIUS 	
--	--	--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):			
Traitement prévu (code D/R) :	Personne à contacter :	BSD :	CAP :
N° SIRET :	Tél. :	centre :	0005
NOM :	Mél. :	Mouvement :	EC21118517
Adresse :	Fax :	Ligne :	nb: 2





0005
EC21118517 / 412876
BPES - bon de pesée
CAP : CV-10473

Bon de Pesée

N° INTERNE : EC21118517

DATE : 03/11/2021

TRANSPORTEUR : LRA RABY

N° IMMATRICULATION CAMION : 4620YW42

PRODUCTEUR : TAM

Rapport de pesée

	Date	Heure	Poids (t)	N° Indicateur
Pesée 1	03/11/2021	15:31	29,720	425
Pesée 2	03/11/2021	16:39	24,560	428
Pesée 3	03/11/2021	17:40	21,620	430

Poids 1 : (t) 5,160
Poids 2 : (t) 2,940
Poids Total : (t) 8,100



1 IDENTIFICATION DU DÉCHET

N° CAP CV-10473



0005
EC21118517 / 412876
BLAV - bon de lavage
CAP : CV-10473

2 IDENTIFICATION DU VÉHICULE CITERNE

COLLECTEUR – TRANSPORTEUR

(Nom – Adresse – Téléphone)

LRA RABY

RUE JEAN MONNET

42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

Immatriculation véhicule citerne

4620YW42

Type citerne

Monocompartiment

Multicompartiment

Capacité citerne

< à 10 m³

> à 10 m³

3 IDENTIFICATION DU LIEU DE RINÇAGE DE LA CITERNE

SIRA

943, Ch de l'Ision - 38670 CHASSE SUR RHONE - Tél. 04 72 49 25 25 - Fax 04 72 49 25 01

4 DÉCLARATION DE RÉALISATION DE RINÇAGE CITERNE

Date de rinçage 03/11/2021

Le conducteur atteste que la citerne a été rincée

Nom du conducteur

M. RABY

Signature

Le représentant de l'installation de destination atteste avoir mis à disposition les moyens nécessaires au rinçage de la citerne et avoir traité les résidus de ce rinçage.

Nom du représentant de l'installation

Pascal FELICIANO Directeur

Signature

435 289 792 00016
SIRA
Z.I. d'Ision
38670 Chasse sur Rhône
Tél : 04.72.49.25.25


L'inspection et la propreté de la citerne incombent au conducteur du véhicule.

5 OBSERVATIONS

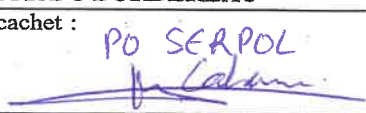
RINÇAGE
+
BINOTAGE

Bordereau n° : 2021/11/016		Chantier : SERPOL	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non EC21118556 N° SIRET : 485 239 792 00016 NOM : SIRA Adresse : ZI DE L'ISLON 38670 CHASSE/RHONE Tél. : 04.72.49.25.25 Fax : 04.72.49.25.01 Mél : Personne à contacter : Monsieur FELICIANO N° de CAP (le cas échéant) : CV-10473 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R3	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 10 01* Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : EAU SOUILLÉES			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN3082 DECHET, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E), DÉCHET CONFORME AU 2.1.3.5.5			
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input checked="" type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis :			
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	


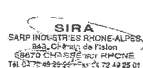
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -


8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 417 730 330 00012 NOM : SARL LRA - RABY Assainissement Adresse : Rue Jean MONNET ZI DE LA SILARDIERE 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES Tél. : 04.77.61.15.15 Fax : 04.77.56.23.27 Mél : info@lra-raby.fr Personne à contacter : Monsieur Jean-Pierre RABY		Récépissé n° : 2018-60 Département : 42 Limite de validité : 20/09/2023 Mode de transport : ROUTE Date de prise en charge : 05/11/2021 Signature :  <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
---	--	---	--

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : CABANE Date : 8/11/21		Signature et cachet : 	
---	--	--	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 48523979200016 NOM : SIRA ADRESSE : 943, chemin de l'Ision 38670 CHASSE SUR RHONE Personne à contacter : Pascal FELICIANO Quantité réelle présentée : pooids total: 5,080 tonne(s) Date de présentation : 05/11/2021 Lot Accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Pascal FELICIANO Date : 05/11/2021 Signature et cachet : 	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R5 CV-10473: 3,440 tonnes Description : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques Code D/R : R5 CV-10473: 1,640 tonnes Description : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Pascal FELICIANO Signature et cachet : date : 05/11/2021 Signature et cachet :  VEOLIASDS000055EC21118550541293283IRIUS
--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):			
Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : NOM : Adresse :	Personne à contacter : Tél : Mél : Fax :	BSD: 2021/11/016 CAP: 1 centre: 0005 Mouvement: EC21118556 Ligne: nb: 2	

L'original du bordereau suit le déchet

1er juillet : Original suivant le décret jusqu'à destination finale.



0005
EC21118556 / 412932
BPES - bon de pesée
CAP : CV-10473

Bon de Pesée

N° INTERNE : EC21118556

DATE : 05/11/2021

TRANSPORTEUR : LRA RABY

N° IMMATRICULATION CAMION : 4620YW42

PRODUCTEUR : TAM

Rapport de pesée

	Date	Heure	Poids (t)	N° Indicateur
Pesée 1	05/11/2021	12:41	24,900	528
Pesée 2	05/11/2021	13:52	21,460	536
Pesée 3	05/11/2021	14:21	19,820	538

Poids 1 : (t) 3,440
Poids 2 : (t) 1,640
Poids Total : (t) 5,080



1 IDENTIFICATION DU DÉCHET

N° CAP CV-10473



0005
EC21118556 / 412932
BLAV - bon de lavage
CAP : CV-10473

2 IDENTIFICATION DU VÉHICULE CITERNE

COLLECTEUR – TRANSPORTEUR

(Nom – Adresse – Téléphone)

LRA RABY

RUE JEAN MONNET

42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

Immatriculation véhicule citerne

4620YW42

Type citerne

Monocompartiment

Multicompartiment

Capacité citerne

< à 10 m³

> à 10 m³

3 IDENTIFICATION DU LIEU DE RINÇAGE DE LA CITERNE

SIRA

943, Ch de l'Ision - 38670 CHASSE SUR RHONE - Tél. 04 72 49 25 25 - Fax 04 72 49 25 01

4 DÉCLARATION DE RÉALISATION DE RINÇAGE CITERNE


Date de rinçage 05/11/2021

Le conducteur atteste que la citerne a été rincée

Nom du conducteur

M. AGIER GILBERT

Signature



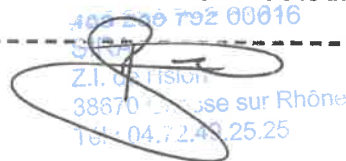
Le représentant de l'installation de destination atteste avoir mis à disposition les moyens nécessaires au rinçage de la citerne et avoir traité les résidus de ce rinçage.

Nom du représentant de l'installation

Pascal FELICIANO Directeur

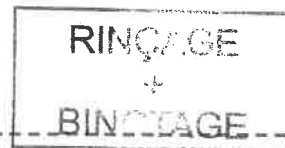
Signature

04 72 49 25 25
SIRA
Z.I. de l'Ision
38670 Chasse sur Rhône
Tél: 04 72 49 25 25



L'inspection et la propreté de la citerne incombent au conducteur du véhicule.

5 OBSERVATIONS



ANNEXE 3 : BORDEREAUX DE SUIVI DE DECHETS

Attestation de prise en charge d'effluent

Veolia eau, société agissant dans le cadre du traitement des eaux usées pour le compte de la COMMUNAUTE D L'OUEST RHODANIEN (COR), sur l'usine de dépollution localisée sur la commune de TARARE (69) (code sandre 060969243001)

Atteste que l'effluent issu du démantèlement du prétraitement du producteur:

Société :TAM

Siret : 83947366700013

Activité : ennoblissement textile

Localisation : Grange Cleard 69170 TARARE

Ont été admis dans les conditions suivantes :

Volume d'effluent liquide type eau industriel réceptionnée sur la période du 25/10/2021 au 27/10/2021 :

300 m3 d'effluent liquide industriel issue du prétraitement.

Les Volume réceptionnés sur cette période ont été traités en totalité conformément aux capacités de traitement de l'usine de dépollution de TARARE.

Date 09/12/2021

Signature/tampon de l'entreprise :

VEOLIA EAU
Territoire Val de Saône-Rhône
3 boulevard de la Turbine
69170-TARARE

S. Goussier

**ANNEXE 4 : CERTIFICAT D'ACCEPTATION
PREALABLE SIRA**

CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE CV-10473
VALIDE JUSQU'AU 28/01/2022

*Ce numéro devra être annoncé lors de la programmation et figurer sur le bordereau de suivi dans le cadre prévu à cet effet.
Aucun camion ne sera accepté si ce numéro n'y figure pas.*

ADRESSE DE PRODUCTION	ADRESSE DE FACTURATION
TAM LIEU DIT LA GRANGE CLEAT 69170 TARARE	SERPOL VENISSIEUX 2, CHEMIN DU GENIE 69200 VENISSIEUX

DENOMINATION PRODUIT :	EAUX SOUILLEES
CODE D/R :	R3
CODE NOMENCLATURE *:	161001*
CONDITIONNEMENT :	VRAC CITERNE
TRAITEMENT RETENU :	PHYSICO-CHIMIQUE

* informations délivrées a titre indicatif et n'engageant pas la responsabilité de SIRA

ANNEXE 5

**Attestation de recyclage des déchets non dangereux par RDS
décembre 2021**



TRANSCONSEIL LOGISTIQUE
27 RUE COLONEL MOLL
93350 LE BOURGET

ATTESTATION

Je soussigné, Patrice COSTANTIN, agissant en tant que Directeur Commercial de la Société R.D.S :

RECYCLAGE DECHETS SERVICES

(siège social)
16 Rue Fernand Pelloutier
69200 VENISSIEUX

Certifie, par la présente que la société RDS a collecté et traité les déchets du chantier de TARARE pour la société TRANSCONSEIL LOGISTIQUE (durée : juin à juillet 2021)

CARTONS : POIDS TOTAL : 108.52 T
FERRAILLE : POIDS TOTAL : 7.56 T
DIB : POIDS TOTAL : 88.32 T

Les déchets entrants ont été vidés sur notre centre de tri agréé par la Préfecture et ont fait l'objet d'un tri.

Les déchets ultimes ont été acheminés en regroupement pour enfouissement. Il n'y avait pas de présence de déchets dangereux dans vos bennes DIB.

Les ferrailles ont été acheminées en regroupement vers filière de valorisation

Les cartons ont été acheminés en regroupement vers filière de valorisation

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Vénissieux, le 22/12/2021

Patrice COSTANTIN

Directeur Commercial
RDS S.A.S.
Recyclage Déchets Services
16, rue Fernand Pelloutier
69200 VENISSIEUX
Tél : 04 72 50 08 08
Fax : 04 72 50 15 50
Siège Social - Siret 310 046 72 50 08 08
SARL au capital de 8000 € - RCS Lyon 421 287 681

8, rue de la libération – 42152 L'HORME
Tél. 04 77 31 38 21
Fax 04 77 31 47 37
SAS au capital de 422000 € - RCS Lyon 380 040 402

ANNEXE 6

Rapport de diagnostic complémentaire des sols – INGEOS

Décembre 2021

Site TAM (ex Senszo Groupe)

Zone Industrielle La Grange Cleard - 69170 Tarare

Investigations complémentaires sur les sols dans le cadre
d'une cessation d'activité

Mission DIAG selon norme NF X 31-620

Rapport de synthèse



Rapport N° D4822-20-001-IndB du 06 décembre 2021

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
I.1. CONTEXTE GENERAL	1
I.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	1
I.3. UTILISATION DU RAPPORT	2
II. LOCALISATION DU SITE	3
III. SYNTHESE DE L'ETUDE DE BURGEAP DE 2018	6
III.1. ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE.....	6
III.2. INVESTIGATIONS SUR LES SOLS	8
IV. ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'INVESTIGATION	10
V. INVESTIGATIONS SUR LE MILIEU SOL (A200)	10
V.1. OBJECTIFS DES INVESTIGATIONS	10
V.2. DEROULEMENT DES INVESTIGATIONS.....	10
V.3. MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE	10
V.3.1 Implantation des sondages.....	11
V.3.2 Campagne de sondage	13
V.3.3 Résultats obtenus sur le terrain.....	13
V.3.4 Programme d'analyse.....	13
V.3.5 Résultats des analyses obtenus sur les sols.....	14
V.3.6 Synthèse des résultats des analyses obtenus sur les sols en 2021	15
VI. SYNTHESE DE L'ENSEMBLE DES INVESTIGATIONS (2018 ET 2021)	15
VI.1. SYNTHESE DES INVESTIGATIONS	15
VI.2. IDENTIFICATION DES IMPACTS	17
VI.2.1 Géométrie des impacts identifiés	17
VI.2.2 Estimation d'un seuil de coupure en HCT.....	17
VI.2.3 Estimation du volume de terres à traiter au-delà du seuil de coupure	18
VI.3. GESTION DES TERRES IMPACTEES	18
VII. SCHEMA CONCEPTUEL	19
VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	21
VIII.1. CONCLUSIONS.....	21
VIII.2. RECOMMANDATIONS	22
IX. CONDITIONS DE VALIDITE	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur extrait de fond de carte IGN (2021, IGN)	3
Figure 2 : Localisation du site sur extrait de photographie aérienne (2021, IGN)	4
Figure 3 : Localisation de l'emprise du site sur un extrait du plan cadastral (source : IGN)	5
Figure 4 : Identification des activités/installations potentiellement polluantes (BURGEAP, 2018)	7
Figure 5 : Investigations réalisées par BURGEAP et localisation des impacts en hydrocarbures	9
Figure 6 : Plan d'implantation des sondages réalisés sur les sols (2018 et 2021)	12
Figure 7 : Concentrations remarquables en composés organiques mises en évidence au droit du site (2018 et 2021)	16
Figure 8 : Localisation et emprise approximative des impacts en hydrocarbures totaux	17
Figure 9 : Schéma conceptuel (BURGEAP, 2018)	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Codifications des prestations effectuées par INGEOS	1
Tableau 2 : Références cadastrales des parcelles contenant l'emprise projet	5
Tableau 3 : Activités et installations potentiellement polluantes identifiées (BURGEAP, 2018)	6
Tableau 4 : Investigations réalisées	10
Tableau 5 : Nombre d'échantillon présentant une teneur en ETM sur brut supérieur au fond géochimique local	15
Tableau 6 : Estimation des volumes de terres impactées	18

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Coupes lithologiques des sondages réalisés le 11/10/2021
- Annexe 2 : Bordereaux des analyses réalisées sur les échantillons de sol prélevés le 11/10/2021
- Annexe 3 : Tableau de synthèse des résultats analytiques obtenus sur les sols

Ce rapport et l'ensemble de ces annexes ont été rédigés par **Valentin SEIGNEZ**, technicien supérieur SSP.

Référence document	Date	Rédigé par :	Vérifié par :	Supervisé et validé par :
		Nom et signature	Nom et signature	Nom et signature
D4822-20-001	06/12/21	V.SEIGNEZ Technicien supérieur sites et sols pollués 	J-F. BLANCHARD Chef de projet sites et sols pollués 	S. JACOB Responsable de l'activité sites et sols pollués 

Révision du document

Version	Date	Détail	Rédacteur(s) :	Vérificateur :	Superviseur :
Ind0	5/11/21	Version initiale	V.SEIGNEZ	JF. BLANCHARD	S. JACOB
IndA	30/11/21	Versions complétées suite aux remarques du client	V.SEIGNEZ	JF. BLANCHARD	S. JACOB
IndB	06/12/21		V.SEIGNEZ	JF. BLANCHARD	S. JACOB

Référence qualité : Modèle V6-20 du 16/10/20

SYNTHESE NON TECHNIQUE

Le site à l'étude est localisé sur la Zone Industrielle La Grange Cleard à TARARE (69) (ancienne activité de teinturerie).

La société **SITEO Environnement** a été missionnée pour accompagner la BPI FRANCE, propriétaire du tènement exploité par la société TAM dont la liquidation judiciaire est intervenue le 30 juillet 2020.

La société **SITEO Environnement** pour le compte de BPI France, a missionné **INGEOS** pour réaliser une campagne d'investigation des sols complémentaire afin de caractériser l'emprise de la pollution.

Ainsi, ce diagnostic complémentaire a consisté à réaliser **9 sondages de sol**, au moyen d'un atelier de forage équipé d'une foreuse mécanique, **jusqu'à 3 m de profondeur**, pour le prélèvement et l'analyse d'une série d'échantillons de sols choisis à dessein.

Nos investigations n'auront pas montré de source de pollution concentrée en hydrocarbures étendue.

En synthèse, sur l'ensemble des investigations réalisées en 2018 et 2021, il a été mis en évidence :

- o La présence **d'impacts prononcés en hydrocarbures totaux au droit de l'atelier de production**, au droit de 2 sondages avec des teneurs comprises **entre 1 000 et 12 000 mg/kg entre 0 et 3 m de profondeur** ;
- o La présence d'un **impact moindre en hydrocarbures au droit de la chaufferie au gaz et du compresseur** : S9-SH (jusqu'à 3 m de profondeur) avec des teneurs comprises **entre 500 et 1100 mg/kg** ;
- o La présence d'**Eléments Traces Métalliques** à des teneurs supérieures au fond géochimique local et constituant de fait, une **source de pollution diffuse qui ne semble toutefois pas assimilée à l'activité de TAM**.

Les teneurs mesurées en hydrocarbures constituent des **sources de pollution concentrées** dont les emprises réelles sont encore incertaines mais dont il convient de souligner qu'elles sont **peu étendues**.

Seuls les **impacts localisés vers S7 et S8 constituent des sources de pollution concentrées** nécessitant une gestion adaptée quel que soit l'usage futur envisagé.

Compte tenu de ces éléments, il est préconisé la **purge des 2 sources de pollutions concentrées très localisées** en hydrocarbures vers S7 et S8 localisés au droit de l'atelier de production.

En première approche, **un seuil de coupure de 2500 mg/kg en hydrocarbures a été défini pour un volume total à traiter compris entre 170 et 350 m³ (volume médian : 260 m³)**.

La zone de la station d'épuration présente des **sols découverts impactés de manière hétérogène en métaux lourds**. Toutefois la zone investiguée se situe à proximité directe et en dehors de la zone exploitée jadis par TAM. Selon l'étude historique du site, aucune activité n'a été réalisée sur les sols au droit de cette zone. Seule une canalisation souterraine amenant les effluents d'exploitation au bassin de prétraitement (vidangé) est présente.

- Dans le cas d'un maintien d'une activité industrielle ou artisanale peu sensible sans présence d'enfants, alors ces sols impactés sont tolérables ;

- Dans le cas d'une requalification du site pour des usages plus sensibles (commerces, loisirs, ERP (...)) avec la présence potentielle d'enfants, il conviendra de recouvrir les sols nus de cette partie du site afin de garantir le même niveau de protection que le reste du site. L'imperméabilisation des sols au niveau de cette installation est donc préconisée dans ce scénario.

SYNTHESE TECHNIQUE

La présente étude entre dans le champ d'application de la norme NF X 31-620 de décembre 2018.

Client	SITEO Environnement pour le compte de la BPI France
Informations sur le site objet de l'étude	
Adresse	Zone industrielle La Grange Cleard – TARARE (69)
Réf. cadastrales	Section AP – Parcelles 151, 230, 231, 233, 234
Superficie	9 069 m ²
Propriétaire actuel	BPI France
Activité exercée	Site TAM : Activité d'impression sur tissu, de blanchiment, de teinture et d'apprêt sur tout textile
Situation Administrative – avant la cessation d'activité	Installation ICPE soumis à Autorisation : <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Teinture, apprêt et enduction de textiles ⊙ Combustion ⊙ Charge d'accumulateurs ⊙ Combustibles (fabrication, emploi, stockage) ⊙ Papiers, cartons ou analogues
Cadre de l'étude et projet sur l'usage futur du site	Diagnostic environnemental complémentaire sur les sols dans le cadre de la cessation d'activité du site
Synthèse des investigations réalisées	
Nature des investigations :	Diagnostic complémentaire à 9 sondages de sol, au moyen d'un atelier de forage équipé d'une foreuse mécanique, jusqu'à 3 m de profondeur.
Déroulement de la mission :	La campagne de sondage sur les sols a été réalisée le 11 octobre 2021.
Composés recherchés sur les sols :	HCT, HAP, BTEX, 8ETM
Constats des investigations INGEOS (2021) :	<ul style="list-style-type: none"> → Matériaux sableux graveleux jusqu'à 1 ou 2 m de profondeur puis des limons argileux au-delà, → Présence ponctuelle de brique sur 3 sondages et de valeurs PID (jusqu'à 5,2 ppmV), → Teneurs en hydrocarbures supérieures au seuil ISDI de 500 mg/kg au droit des 2 sondages SC (impact superficiel) et SH (jusqu'à 3 m de profondeur), non assimilables à des sources de pollution concentrées,

	<p>→ Teneurs en ETM supérieures au fond géochimique local sur la quasi-totalité des échantillons analysés.</p>
<p>Synthèse de l'ensemble des investigations (2018 et 2021) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La présence d'impacts prononcés en hydrocarbures totaux au droit de l'atelier de production, au droit de 2 sondages avec des teneurs comprises entre 1 000 et 12 000 mg/kg entre 0 et 3 m de profondeur, ○ La présence d'un impact moindre en hydrocarbures au droit de la chaufferie au gaz et du compresseur : S9-SH (jusqu'à 3 m de profondeur) avec des teneurs comprises entre 500 et 1100 mg/kg, ○ La présence d'Eléments Traces Métalliques à des teneurs supérieures au fond géochimique local et constituant de fait, une source de pollution diffuse qui ne semble toutefois pas assimilée à l'activité de TAM. <p>Les teneurs mesurées en hydrocarbures constituent des sources de pollution concentrées dont les emprises réelles sont encore incertaines mais dont il convient de souligner qu'elles sont peu étendues.</p> <p>Seuls les impacts localisés vers S7 et S8 constituent des sources de pollution concentrées nécessitant une gestion adaptée quel que soit l'usage futur envisagé.</p>
<p>Recommandations</p>	<p>Sources de pollutions concentrées en Hydrocarbures totaux (HCT) :</p> <p>Compte tenu des éléments mis en évidence par les investigations de sol au droit du site, INGEOS préconise la purge des 2 sources de pollution concentrées très localisées identifiées au droit de l'atelier de production (impacts sur S7 et S8) et l'évacuation des terres polluées en centre de traitement adapté.</p> <p>En première approche, un objectif de dépollution de 2500 mg/kg pourrait être retenu en première approche au regard de l'usage peu sensible (industriel) du site et de la faible proportion d'hydrocarbures volatils.</p> <p>Ce seuil implique le traitement d'un volume total compris entre 170 et 350 m³ (volume médian considéré de 260 m³).</p> <p>Des contrôles de bord et fond de fouilles devront être réalisés afin de confirmer l'atteinte de l'objectif précité.</p> <p>A noter que dans le cas où des arrivées d'eaux seraient observées en fond de fouilles, au sein des matériaux impactés en HCT, la vérification de la qualité des eaux souterraines (toit vers 4 m de profondeur) devra être envisagée par la pose d'un réseau piézométrique.</p> <p>Quant à l'impact identifié à l'extérieur (S9-SH), il pourra être laissé en place dans la mesure où l'usage du site reste de type non sensible. A noter qu'en cas de travaux au droit de cette zone, les terrains qui y seraient excavés et déblayés devront également être dirigés en centre de traitement adapté.</p>

Pollution diffuse par des Eléments Traces Métalliques (ETM) :

La zone de la station d'épuration présente des **sols découverts impactés de manière hétérogène en métaux lourds**.

- Dans le cas d'un maintien d'une activité industrielle ou artisanale peu sensible sans présence d'enfants, alors ces sols impactés sont tolérables ;
- Dans le cas d'une requalification du site pour des usages plus sensibles (commerces, loisirs, ERP (...)) avec la présence potentielle d'enfants, il conviendra de recouvrir les sols nus de cette partie du site afin de garantir le même niveau de protection que le reste du site. L'imperméabilisation des sols au niveau de cette installation est donc préconisée dans ce scénario.

NB : l'aménagement du site pour un usage plus sensible nécessiterait la mise en œuvre d'études complémentaires sur les milieux. De même, la mise en évidence d'une pollution des eaux souterraines nécessiterait des préconisations spécifiques.

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

I.1. CONTEXTE GENERAL

Le site à l'étude est localisé sur la Zone Industrielle La Grange Cleard à TARARE (69) (ancienne activité de teinturerie).

Le site est constitué des parcelles n°151, 230, 231, 233 et 234 de la parcelle AP du cadastre de la commune de TARARE pour une superficie de 8 894 m².

La société **SITEO Environnement** a été missionnée pour accompagner pour accompagner la BPI FRANCE, propriétaire du tènement exploité par la société TAM dont la liquidation judiciaire est intervenue le 30 juillet 2020.

A noter que, dans le cadre de la précédente cession du site par **SNI** sous exploitation par **Senszo Gp**, le bureau d'étude **BURGEAP** avait réalisé, en 2018, une étude historique et documentaire et une série d'investigation sur les sols du site au droit des différentes sources de pollution identifiées (rapport référencé CESICE180764 / RESICE08001-01 en date du 10/04/2018).

A la suite de ces investigations et de la mise en évidence d'impacts dans les sols, la société **SITEO Environnement** pour le compte de BPI France, a missionné **INGEOS** pour réaliser une campagne d'investigation des sols complémentaire afin de caractériser l'emprise de la pollution.

La mission proposée comprend :

- L'analyse des données de **BURGEAP** ;
- L'élaboration d'un programme d'investigation (mission A130) ;
- Une mission **DIAG** : Investigations et analyses sur les sols (A200) ;
- Elaboration d'un rapport d'étude (A270).

I.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude entre dans le champ d'application de la norme NF X 31-620 de décembre 2018 « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués » et s'appuie sur la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017.

Les prestations réalisées dans le cadre de cette étude répondent aux exigences définies dans la partie 2 de la norme : « Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle », et codifiées :

Codification selon NF X 31-620	Désignation prestation
A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations
DIAG	Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétations des résultats
A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols
A270	Interprétation des résultats des investigations

Tableau 1 : Codifications des prestations effectuées par INGEOS

I.3. UTILISATION DU RAPPORT

Ce rapport doit être lu dans son ensemble c'est-à-dire y compris les figures et les annexes. Toute reproduction partielle, toute interprétation d'un élément de ce rapport ne saurait engager la responsabilité d'INGEOS.

II. LOCALISATION DU SITE

⇒ Département : RHONE (69)

⇒ Adresse : Zone Industrielle La Grange
Cléard

⇒ Commune : TARARE

La Figure 1 localise l'emprise de la parcelle d'étude sur un extrait de carte topographique et la Figure 2 représente cette même emprise sur un extrait de photographie aérienne.

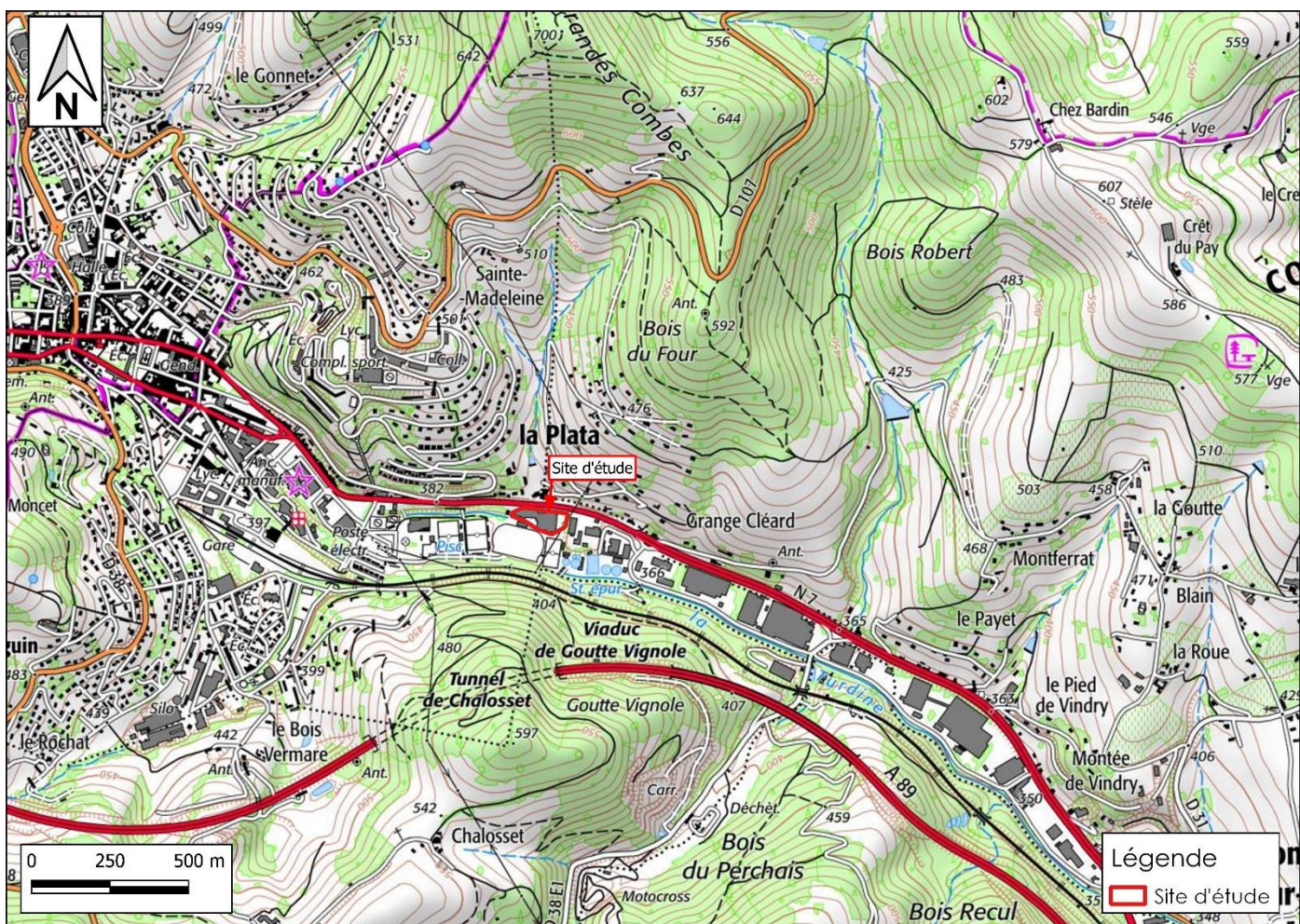


Figure 1 : Localisation du site sur extrait de fond de carte IGN (2021, IGN)



Figure 2 : Localisation du site sur extrait de photographie aérienne (2021, IGN)

Les coordonnées Lambert 93 du centre du site sont approximativement :

X : 812568 m / **Y** : 6533293 m / **Z** : +372 m NGF

Les références cadastrales du site d'étude sont présentées dans le Tableau 2

Section	Parcelle	Contenance cadastrale
AP	151	5345
	230	676
	233	1667
	231	1034
	234	346
Superficie totale :		9 069 m²

Tableau 2 : Références cadastrales des parcelles contenant l'emprise projet

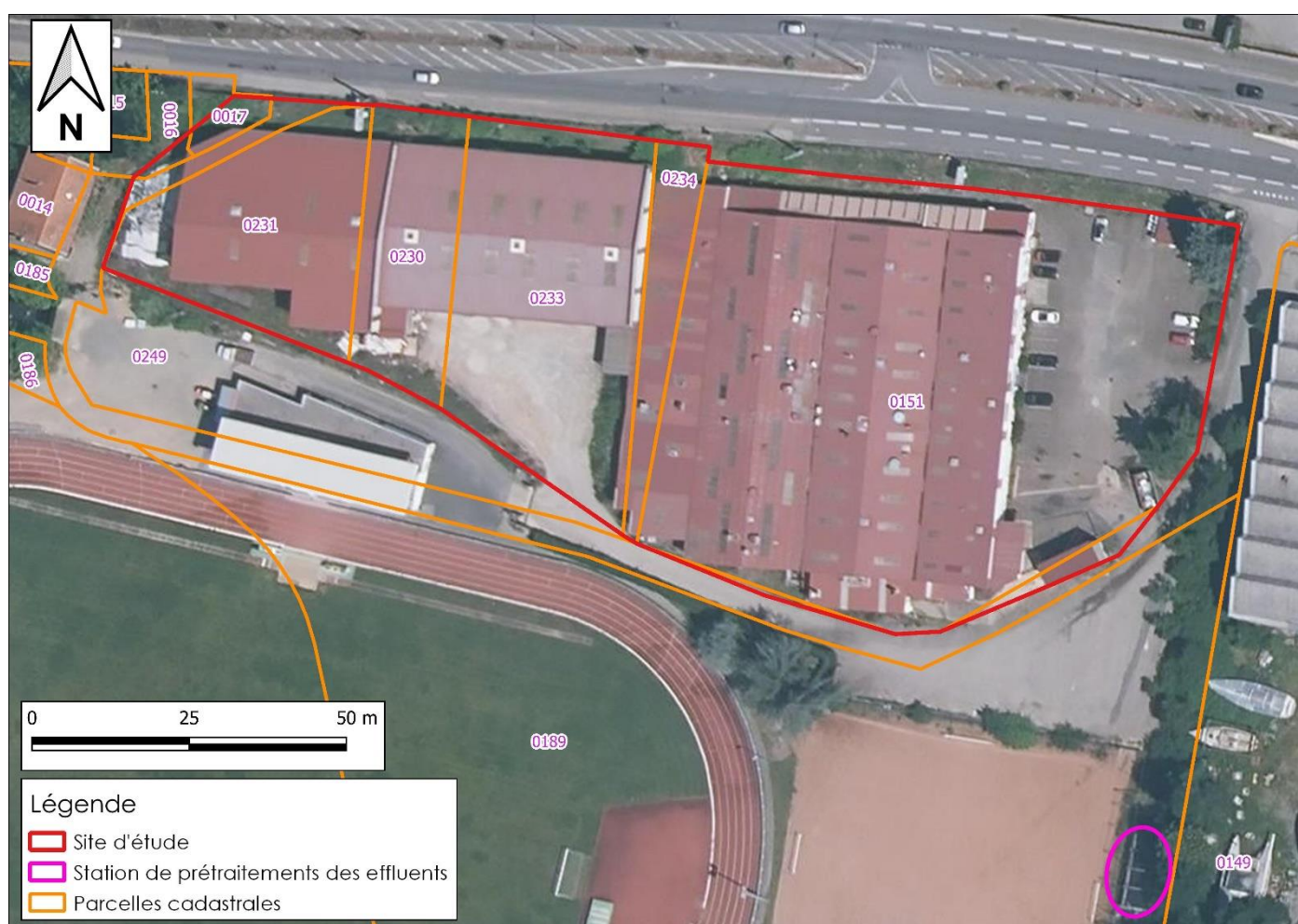


Figure 3 : Localisation de l'emprise du site sur un extrait du plan cadastral (source : IGN)

III. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE BURGEAP DE 2018

III.1. ÉTUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

Comme indiqué précédemment, **BURGEAP** a réalisé une étude historique et documentaire, complétée par des investigations de sol afin de réaliser un état des lieux des terrains au droit du site.

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

Contexte géologique et hydrogéologique :

- ⊙ Remblais superficiels sur l'ensemble du site (épaisseur supérieure à 3 m sur la quasi-totalité du site),
- ⊙ Alluvions récentes de la Turdine, argile jaunâtre sablonneuse, à graviers et caillasse jusqu'à environ 3,5 m de profondeur en dehors des zones de remblais,
- ⊙ Roche très fissurée et caillasse (schiste) de 3,5 à 4,8 m,
- ⊙ Roche granitique, fissurée au début, devenant très dure à partir de 4,8 m environ.
- ⊙ Une nappe d'eau est contenue dans le socle des monts du lyonnais, maconnais et chalonnais en communication avec les alluvions de la Turdine. Elle se situe **entre 3 et 5 m de profondeur** (4 m selon Burgeap) au droit du site et s'écoule vers l'est-sud-est.

Historique du site :

Le tableau suivant, tiré de l'étude de BURGEAP présente l'ensemble des activités et installations potentiellement polluantes identifiées

Activité / Installation		Date du début de l'activité	Date de fin de l'activité	Polluant associé
Ateliers de production		Environ 1990	En fonctionnement	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux
Atelier de préparation des colorants et des produits		Environ 1990	En fonctionnement	
Stockage de produits chimiques	Stockage de colorants	Environ 1990	En fonctionnement	
	Cuves et bidons vides de 1 m ³			
	Cuve aérienne sur rétention de 4 m ³ de lessive de soude			
	Cuve aérienne sur rétention de 4 m ³ de peroxyde d'hydrogène			
Quai de chargement		Entre 1994 et 1999	En fonctionnement	
Bassin tampon		Entre 1984 et 1994	En fonctionnement	
Atelier de charge d'accumulateurs		2010	En fonctionnement	PCB

Tableau 3 : Activités et installations potentiellement polluantes identifiées (BURGEAP, 2018)

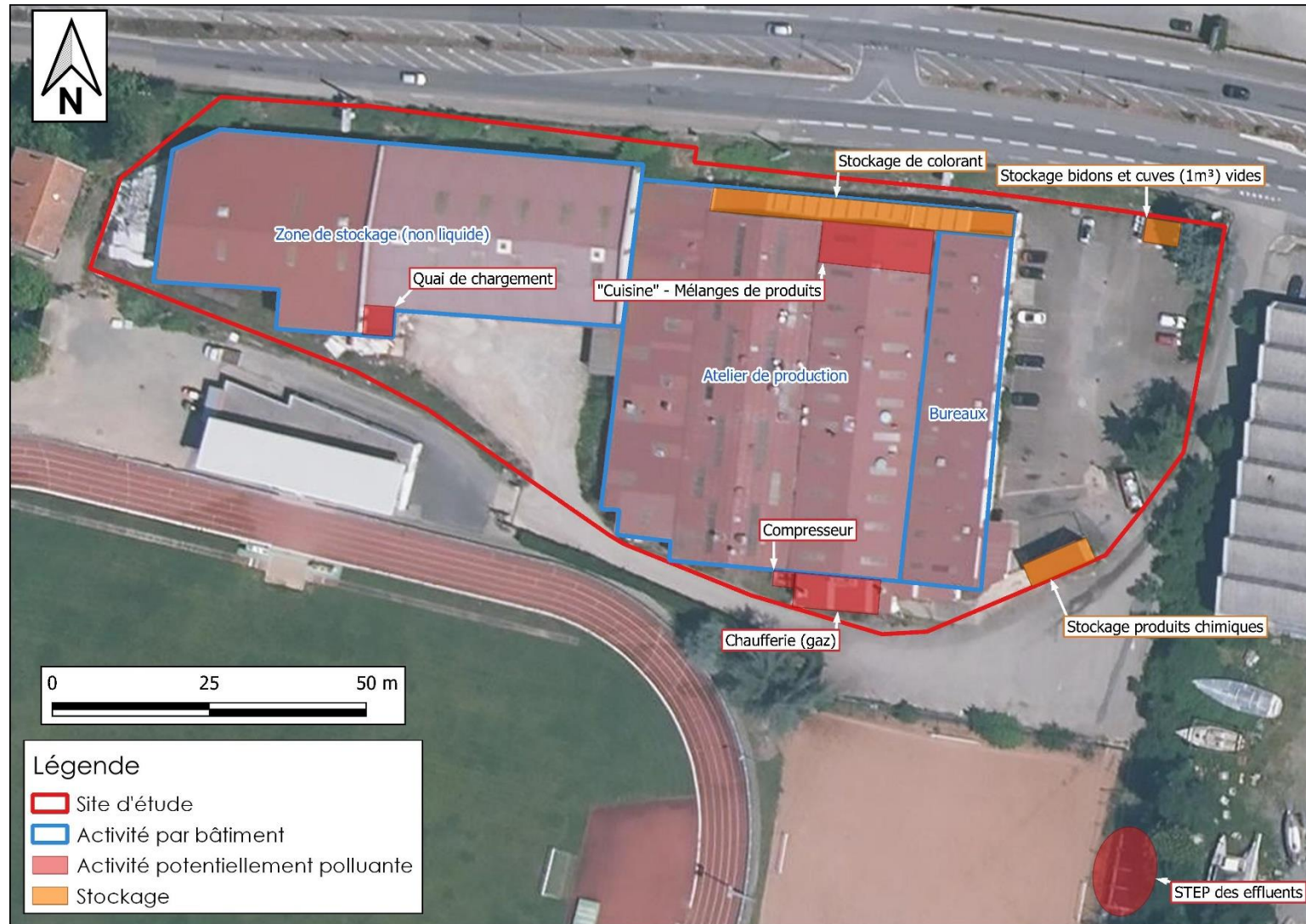


Figure 4 : Identification des activités/installations potentiellement polluantes (BURGEAP, 2018)

III.2. INVESTIGATIONS SUR LES SOLS

Compte tenu des éléments mis en évidence par l'étude historique et documentaire, **BURGEAP** a entrepris la réalisation d'investigations sur les sols par la réalisation de 11 sondages au droit ou à proximité des installations potentiellement polluantes.

L'ensemble des sondages a été réalisé jusqu'à 3 m de profondeur avec le programme d'analyse suivant : HCT C10-C40, HAP, BTEX COHV, PCB, 8 métaux.

En synthèse, les résultats d'analyse ont mis en évidence les éléments remarquables suivants :

- ⊙ La présence de teneurs en métaux lourds associée à la présence de remblais de mauvaise qualité ;
- ⊙ La présence d'hydrocarbures à des concentrations supérieures au seuil ISDI/inerte (défini par l'arrêté ministériel du 12/12/2014) au droit des sondages S7 (entre 0 et 3 m de profondeur), S8 (entre 0 et 1 m de profondeur) et S9 entre 1 et 2,2 m de profondeur.
- ⊙ La présence, à l'état de traces, de HAP sur une majorité des échantillons prélevés et plus ponctuellement en PCB (S9).

La Figure 5 présente la localisation des sondages réalisés par **BURGEAP**, avec l'indication des sondages présentant un impact en Hydrocarbures dont les teneurs sont supérieures au seuil ISDI.

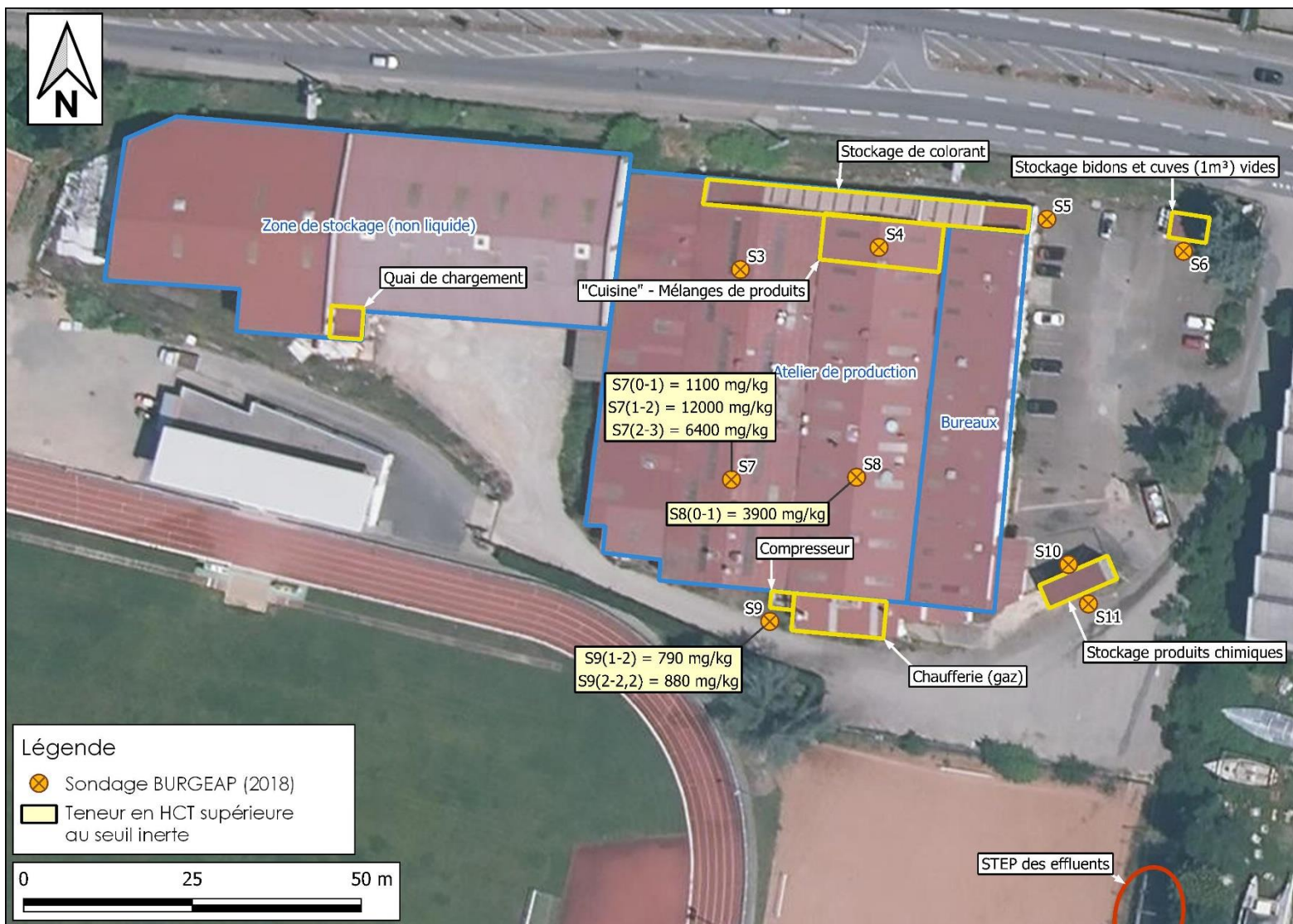


Figure 5 : Investigations réalisées par BURGEAP et localisation des impacts en hydrocarbures

IV. ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'INVESTIGATION

Au regard des conclusions de l'étude initiale menée par **BURGEAP**, **INGEOS** a préconisé la réalisation de sondages complémentaires afin de :

- Délimiter les impacts identifiés par **BURGEAP** (sondages S7, S8 et S9) ;
- Caractériser les sols au droit de la zone de stockage de colorant et de la « cuisine » ;
- Caractériser les sols au droit de la station de traitement des effluents du site non investiguée par **BURGEAP**.

Ainsi, ce sont 8 sondages de sol à 3 m de profondeur et 1 sondage à 2 m qui ont été préconisés.

V. INVESTIGATIONS SUR LE MILIEU SOL (A200)

V.1. OBJECTIFS DES INVESTIGATIONS

Comme indiqué précédemment, les investigations de sol ont pour objectif de délimiter l'impact identifié et de caractériser les zones non investiguées par **BURGEAP**.

Les investigations réalisées n'ont concerné que le milieu « sol ».

V.2. DEROULEMENT DES INVESTIGATIONS

Les investigations menées sur le site ont consisté en la réalisation de 9 sondages, notés SA à SI et l'échantillonnage des sols afin d'effectuer des analyses physico-chimiques en laboratoire.

La répartition des tâches lors des investigations de terrain est présentée dans le Tableau 4.

Campagne	Réalisé par	Dates d'intervention
Réalisation de 9 sondages à la tarière mécanique	BALLANSAT FORAGES	11 octobre 2021
Prélèvements d'échantillons de sols	INGEOS	

Tableau 4 : Investigations réalisées

V.3. MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE

INGEOS a appliqué la procédure nécessaire à une intervention en sécurité de ses équipes de terrain, vis-à-vis des risques inhérents à des investigations sur les sols.

Les mesures préalables à l'intervention mises en œuvre pour la sécurité du chantier et l'identification des réseaux ont été les suivantes :

- Réalisation des Demandes de Travaux (DT) et transmission du numéro de télédéclaration au sous-traitant désigné pour les forages pour la réalisation des DICT par ses soins ;
- Repérage de l'orientation des différents réseaux enterrés ;
- Avant le démarrage du chantier, la rédaction d'une analyse des risques en concertation avec l'ensemble des intervenants.

L'ensemble des intervenants était équipé des EPI nécessaires à l'opération. Le chef de chantier était formé aux risques chimiques (N2) et a reçu la formation « Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux ».

V.3.1 Implantation des sondages

Les investigations sur les sols ont consisté en la réalisation de 9 sondages effectués à l'aide d'un atelier de forage équipé d'une tarière mécanique, jusqu'à 3 m de profondeur.

Le plan d'implantation des sondages au droit de l'emprise du site est présenté en Figure 6.

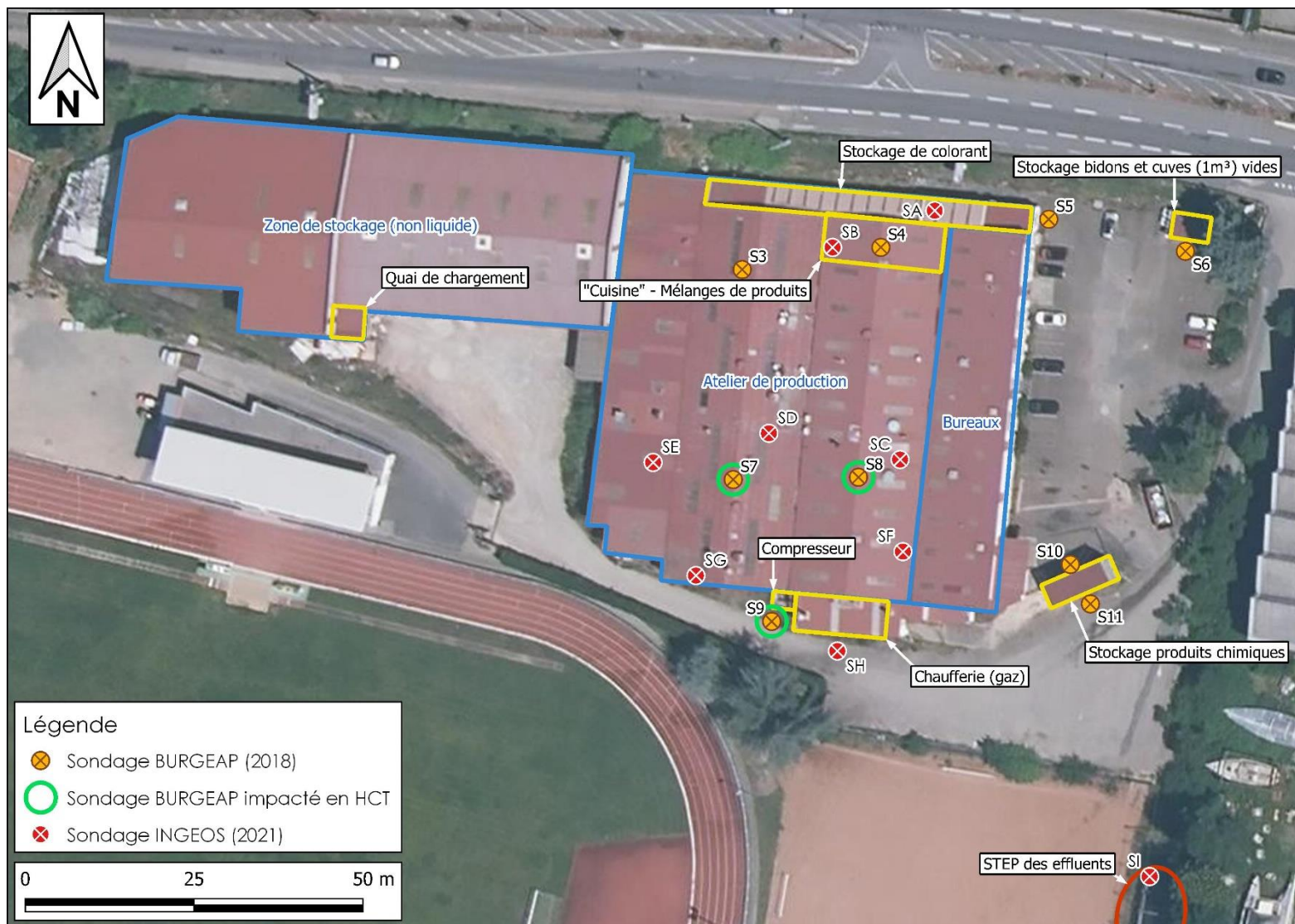


Figure 6 : Plan d'implantation des sondages réalisés sur les sols (2018 et 2021)

V.3.2 Campagne de sondage

Les sondages de sol ont été effectués par l'entreprise **BALLANSAT FORAGES**. Pour chaque sondage, l'intervenant a mis en œuvre :

- La détection des réseaux enterrés ;
- Les prélèvements de sol dans le flaconnage adapté et fourni par le laboratoire d'analyse ;
- La mesure semi-quantitative des composés volatils à l'aide d'un PID (détecteur par photo-ionisation) pour chaque échantillon prélevé ;
- La réalisation d'une coupe lithologique avec repérage de chaque couche de matériaux rencontrés ;
- Le reportage photographique ;
- Le repérage de ses coordonnées (X, Y) en Lambert 93 ;
- Le conditionnement en glacière et le transport dans les 24h des échantillons jusqu'au laboratoire.

Après réalisation des prélèvements, les sondages ont été rebouchés avec les matériaux extraits et d'un bouchon de ciment ou d'enrobé à froid en fonction du revêtement.

Les coupes lithologiques en [annexe 1](#) présentent pour chaque sondage la succession des horizons de sol traversés, et les échantillons, les analyses et les photographies réalisées.

V.3.3 Résultats obtenus sur le terrain

Sous la dalle béton de 10 cm d'épaisseur en intérieur ou une couche d'enrobé (de 5 cm environ) en extérieur, les observations réalisées sur les sols lors de la foration ont mis en évidence des sols constitués :

- De matériaux sableux graveleux ou limoneux jusqu'à 1 ou 2 m de profondeur
- De limons argileux au-delà.

Des matériaux humides ont été observés ponctuellement au droit des points SA et SC à partir de 2 m de profondeur.

Des morceaux de briques ont été retrouvés au droit des points SC (de 0,1 à 2 m de profondeur), SE (entre 1 et 2 m de profondeur) et SF (entre 0,1 et 2 m de profondeur).

La présence de composés volatils a été détectée au PID au droit de SE (5,9 ppmV entre 0,1 et 1 m, puis 0,5 ppmV entre 1 et 2 m).

A noter que, compte tenu de la présence d'une dalle béton à proximité de la station de traitement des effluents, le forage a été stoppé à 0,8 m. La présence de réseaux n'a pas permis de décaler le sondage.

V.3.4 Programme d'analyse

Au total, 25 échantillons de sol ont été envoyés en laboratoire pour analyses. Le programme analytique est le suivant :

- ⊙ HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques),
- ⊙ BTEX (Benzène Toluène Ethylbenzène et Xylènes),

- ⊙ Hydrocarbures Totaux (C10-C40)
- ⊙ 8 éléments traces métalliques : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc.

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire EUROFINs, laboratoire situé à Saverne et spécialisé dans les analyses environnementales. Ce laboratoire est accrédité par le COFRAC, pour la majorité des analyses à réaliser.

Toutes les analyses ont été réalisées selon les normes françaises et européennes en vigueur.

Les bordereaux d'analyse du laboratoire sont joints en [annexe 2](#). Les résultats analytiques obtenus lors de cette campagne sont synthétisés dans un tableau présenté en [annexe 3](#).

Dans un premier temps, les résultats analytiques ont été comparés entre eux, puis, aux valeurs limites réglementaires issues de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 caractérisant le statut d'inerte.

Enfin, pour les analyses portant sur les éléments traces métalliques, les résultats analytiques ont été comparés d'une part, aux valeurs du Réseau de Mesures de la Qualité des Sols (cellule 1390) et, d'autre part, aux valeurs de l'INRA de 2008 portant sur les sols naturels et agricoles.

V.3.5 Résultats des analyses obtenus sur les sols

Les résultats d'analyse sur les sols, exprimés en mg/kg, présentés ci-dessous, concernent les sondages réalisés le 10 octobre 2021.

L'ensemble des analyses a été réalisé sur les 25 échantillons envoyés au laboratoire.

Les résultats d'analyses mettent en évidence :

Hydrocarbures totaux C10-C40 (HCT) :

Les HCT ont été quantifiés au droit de 21 échantillons. Parmi eux, 5 présentent des teneurs supérieures au seuil ISDI (fixé à 500 mg/kg) mais **aucun n'est assimilable à une source de pollution concentrée** :

- ⊙ SC(0,1-1) à 562 mg/kg
- ⊙ SH(1-2) à 1100 mg/kg
- ⊙ SH(0,1-1) à 672 mg/kg
- ⊙ SH(2-3) à 743 mg/kg

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

Les HAP ont été quantifiés au droit de 21 échantillons. Parmi eux, aucun ne dépasse le seuil ISDI fixé à 50 mg/kg pour la somme des HAP.

Composés aromatiques volatils dont Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes (BTEX) :

Les BTEX ont été quantifiés uniquement au droit de SE(0,1-1) à l'état de trace, la teneur étant inférieure au seuil ISDI fixé à 6 mg/kg.

Eléments Traces Métalliques (ETM)

Les résultats d'analyse mettent en évidence la présence de teneur en ETM supérieures au fond géochimique local défini par le Réseau de Mesure. Le Tableau 5 présente le nombre d'échantillon présentant des teneurs en ETM supérieures à la valeur RMQS.

ETM	Fond géochimique local considéré (mg/kg)	Nombre d'échantillon dépassant entre 1 et 2 fois le seuil RMQS	Nombre d'échantillon dépassant plus de 2 fois le seuil RMQS	Teneur maximale observée
Arsenic (As)	131,55	6	-	189
Cadmium (Cd)	0,51	22	5	2,07
Chrome (Cr)	150,8	1	-	166
Cuivre (Cu)	37,3	8	1	78
Mercure (Hg)	0,1	12	6	0,87
Nickel (Ni)	76,45	-	-	38,8
Plomb (Pb)	121,09	9	3	449
Zinc (Zn)	210,2	3	2	506

Tableau 5 : Nombre d'échantillon présentant une teneur en ETM sur brut supérieur au fond géochimique local

V.3.6 Synthèse des résultats des analyses obtenus sur les sols en 2021

En synthèse les résultats d'analyse des échantillons prélevés par INGEOS ont mis en évidence les éléments remarquables suivants :

- ⊙ La présence de teneurs en hydrocarbures totaux supérieures au seuil ISDI (500 mg/kg) au droit de 2 sondages :
 - SC en surface ;
 - SH jusqu'à 3 m de profondeur ;
- ⊙ La présence d'Eléments Traces Métalliques à des teneurs supérieures au fond géochimique local sur la quasi-totalité des échantillons analysés.

VI. SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DES INVESTIGATIONS (2018 ET 2021)

VI.1. SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS

En synthèse les investigations menées en 2018 et 2021 ont mis en évidence la présence de 3 impacts identifiés au droit de l'atelier de production.

La Figure 7 présente une cartographie des teneurs remarquables mises en évidence par les investigations réalisées par **BURGEAP** en 2018 et par **INGEOS** en 2021.

A noter que le bruit de fond en métaux sur brut n'a pas été représenté.

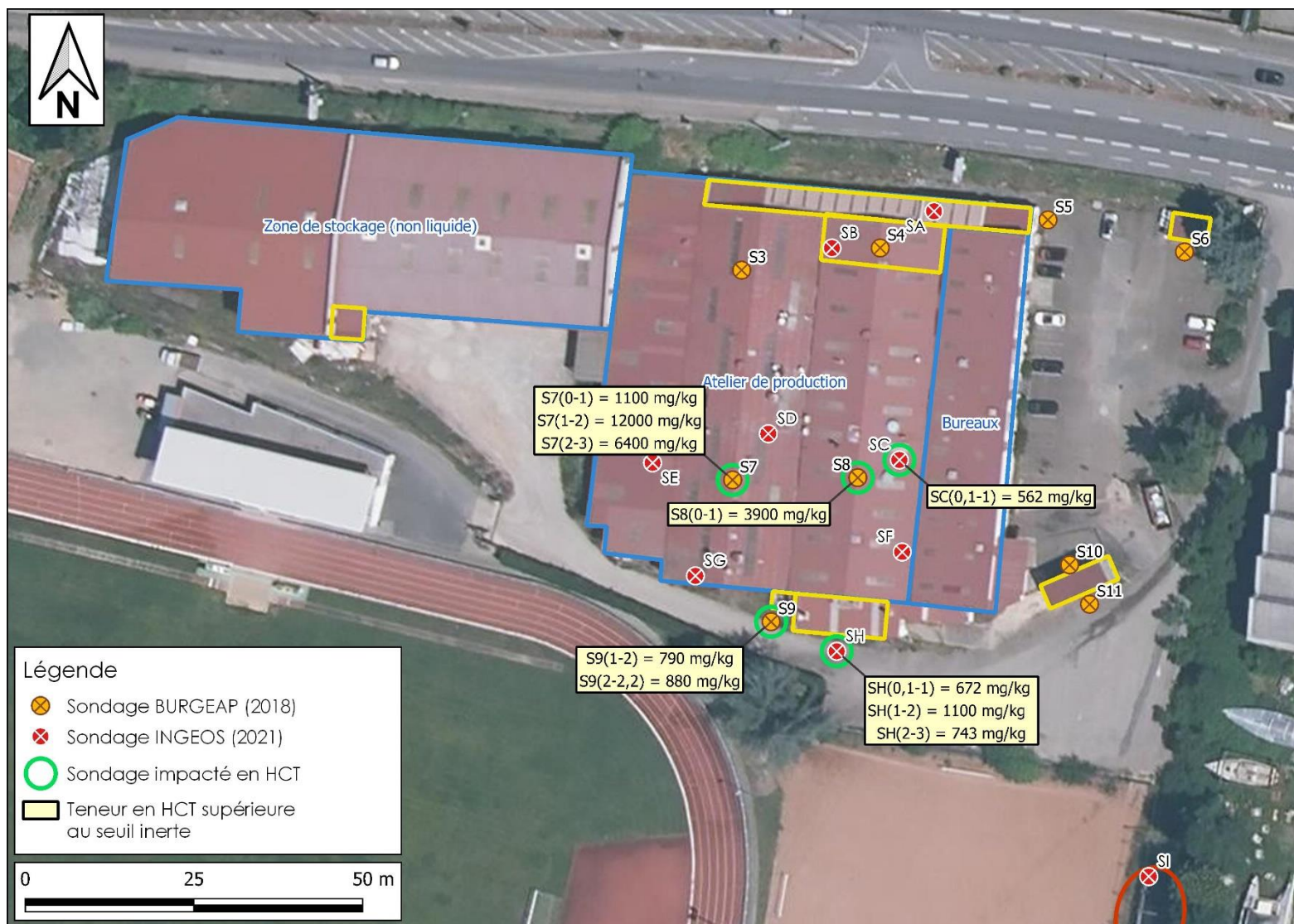


Figure 7 : Concentrations remarquables en composés organiques mises en évidence au droit du site (2018 et 2021)

VI.2. IDENTIFICATION DES IMPACTS

VI.2.1 Géométrie des impacts identifiés

Les investigations réalisées ont mis en évidence la présence de 3 impacts en hydrocarbures totaux distincts :

- Au droit de l'atelier de production, deux impacts au droit de S7 (jusqu'à 3 m de profondeur – potentiellement plus) et S8 (jusqu'à 1 m de profondeur),
- Au droit de la chaufferie et au gaz et du compresseur : S9-SH (jusqu'à 3 m de profondeur)

Ainsi, le bruit de fond en ETM (supérieures au fond géochimique local) n'est pas à considérer comme un impact).

La Figure 8 présente la localisation et l'étendue approximative des impacts en hydrocarbures.



Figure 8 : Localisation et emprise approximative des impacts en hydrocarbures totaux

VI.2.2 Estimation d'un seuil de coupure en HCT

D'après les teneurs mesurées sur la zone des machines au sein des ateliers, nous avons mené une étude statistique succincte pour définir un seuil de coupure.

Ce seuil de coupure est défini comme l'objectif de dépollution à atteindre pour le paramètre HCT et permettant de traiter la partie la plus concentrée pour un minimum de volume. Il s'agit donc là de traiter la partie la plus concentrée.

INGEOS préconise ainsi de retenir la valeur cible de 2500 mg/kg comme seuil de coupure. Ce seuil permettrait d'abattre 90% de la masse polluante hydrocarbonée tout en traitant que 15% du volume de la source de pollution concentrée.

VI.2.3 Estimation du volume de terres à traiter au-delà du seuil de coupure

Le Tableau 6 présente une estimation des volumes et tonnages de terres impactées de la source de pollution concentrée S7-S8 qu'il conviendrait de traiter au-delà du seuil de coupure considéré :

Impact	Surface (m ²)	Epaisseur (m)	Volume (m ³)	Densité	Masse (t)
S7	80 +/- 20%	2 à 3	130 à 290	1,8	235 à 520
S8	50 +/- 20%	1	40 à 60		70 à 110
Total			170 à 350 m ³		305 à 630 t
Moyenne à considérer			260 m³		470 t

Tableau 6 : Estimation des volumes de terres impactées.

VI.3. GESTION DES TERRES IMPACTEES

Hydrocarbures totaux C10-C40 (HCT) :

Compte tenu de la présence d'impacts prononcés en hydrocarbures au droit du site, il est préconisé la purge des sources de pollution concentrées identifiées au droit de l'atelier de production (impacts sur S7 et S8) et l'évacuation des terres polluées en centre de traitement adapté.

En première approche, un **objectif de dépollution de 2500 mg/kg** pourrait être retenu au regard de l'usage peu sensible (industriel) du site et de la faible proportion d'hydrocarbures volatils.

Ce seuil implique le **traitement d'un volume total compris entre 170 et 350 m³**.

Des **contrôles de bord et fond de fouilles** devront être réalisés afin de confirmer l'atteinte de l'objectif précité.

A noter que dans le cas où des arrivées d'eaux seraient observées en fond de fouilles, au sein des matériaux impactés en HCT, la vérification de la qualité des eaux souterraines (présentes vers 4 m de profondeur) devra être envisagée par la pose d'un réseau piézométrique.

Quant à l'impact identifié à l'extérieur (S9-SH), il pourra être laissé en place dans la mesure où l'usage du site reste de type non sensible. A noter qu'en cas de travaux au droit de cette zone, les terrains qui y seraient excavés et déblayés devront également être dirigés en centre de traitement adapté.

Éléments Traces Métalliques (ETM) :

Les teneurs mesurées en ETM sont certes relativement élevées mais les sols impactés sont recouverts par une dalle béton interdisant toute exposition des futurs occupants. Seule la zone de la station d'épuration présente des sols découverts qu'il conviendra de recouvrir dans l'hypothèse où un public sensible viendrait à fréquenter cette partie du site. **Toutefois la zone investiguée se situe à proximité directe et en dehors de la zone exploitée jadis par TAM. Selon l'étude historique du site, aucune activité n'a été réalisée sur les sols au droit de cette zone. Seule une canalisation souterraine amenant les effluents d'exploitation au bassin de prétraitement (vidangé) est présente.**

VII. SCHEMA CONCEPTUEL

Le schéma conceptuel permet de représenter de manière synthétique :

- les sources de pollution identifiées sur le site ;
- les différents milieux de transfert et les voies d'exposition associées ;
- les enjeux à protéger.

La combinaison de ces trois paramètres aboutit à une notion de risque.

Le schéma conceptuel présente l'ensemble de ces éléments pour les différents milieux concernés (sol, eau, air ambiant intérieur et extérieur, et gaz du sol).

Les investigations d'**INGEOS** ne mettant pas en évidence de nouvelles sources de pollution, le schéma conceptuel réalisé par **BURGEAP** est conforme à l'état actuel du site d'étude.

Pour rappel, celui-ci est présenté sur la Figure 9.

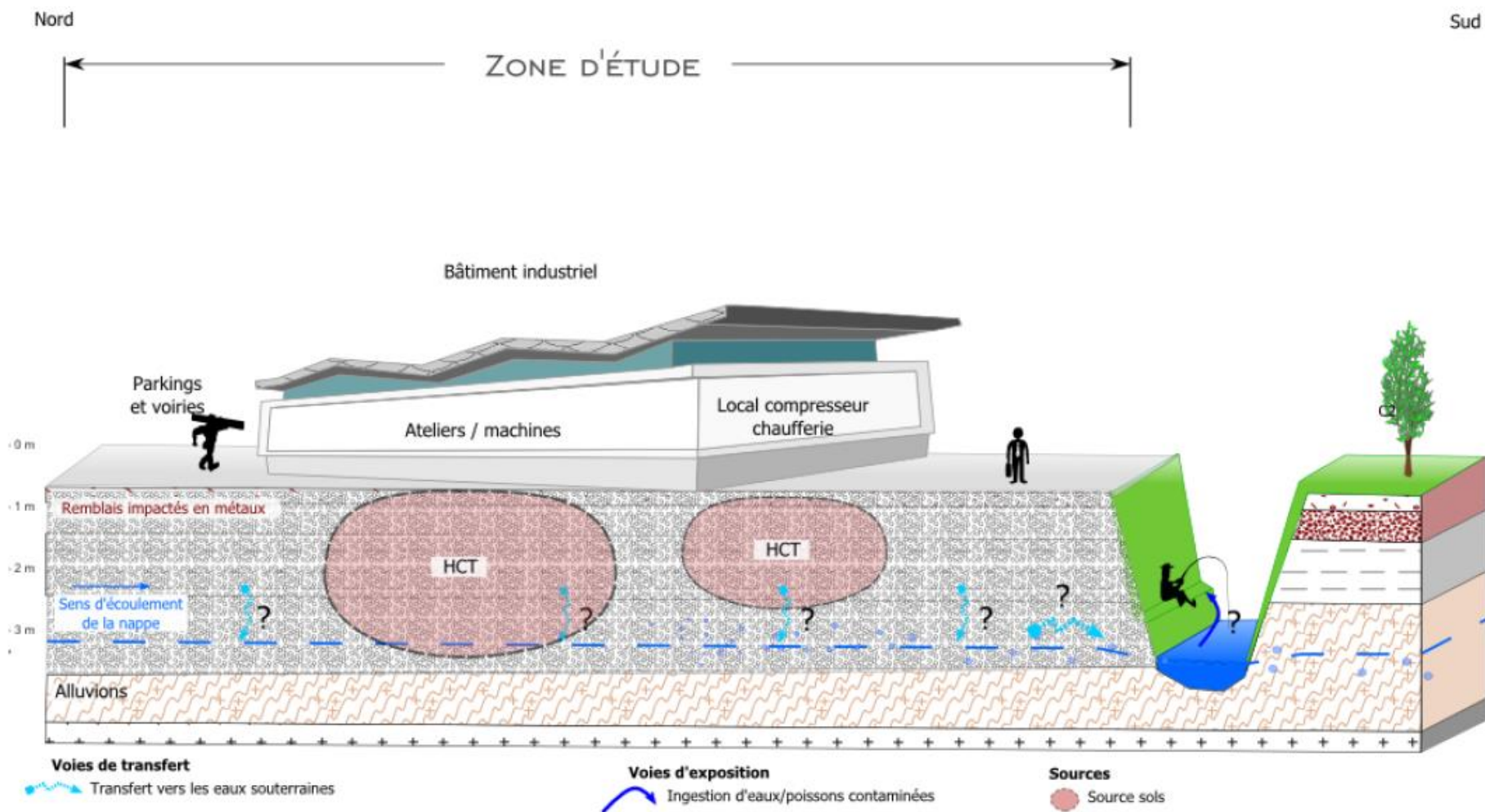


Figure 9 : Schéma conceptuel (BURGEAP, 2018)

VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

VIII.1. CONCLUSIONS

La société **SITEO Environnement** a été missionnée pour accompagner la BPI FRANCE, propriétaire du tènement exploité par la société TAM dont la liquidation judiciaire est intervenue le 30 juillet 2020.

La société **SITEO Environnement** pour le compte de BPI France, a missionné **INGEOS** pour réaliser une campagne d'investigation des sols complémentaire afin de caractériser l'emprise de la pollution.

Ainsi, ce diagnostic complémentaire a consisté à réaliser **9 sondages de sol**, au moyen d'un atelier de forage équipé d'une foreuse mécanique, **jusqu'à 3 m de profondeur**, pour le prélèvement et l'analyse d'une série d'échantillons de sols choisis à dessein.

Nos investigations n'auront pas montré de source de pollution concentrée en hydrocarbures étendue.

En synthèse, sur l'ensemble des investigations réalisées en 2018 et 2021, il a été mis en évidence :

- La présence de matériaux sableux graveleux jusqu'à 1 ou 2 m de profondeur puis des limons argileux au-delà ;
- La présence ponctuelle de brique sur 3 sondages et des valeurs PID jusqu'à 5,2 ppmV ;
- La présence **d'impacts prononcés en hydrocarbures totaux au droit de l'atelier de production**, au droit de 2 sondages avec des teneurs comprises **entre 1 000 et 12 000 mg/kg entre 0 et 3 m de profondeur** ;
- La présence d'un **impact moindre en hydrocarbures au droit de la chaufferie au gaz et du compresseur** : S9-SH (jusqu'à 3 m de profondeur) avec des teneurs comprises **entre 500 et 1100 mg/kg** ;
- La présence d'**Eléments Traces Métalliques** à des teneurs supérieures au fond géochimique local et constituant de fait, une **source de pollution diffuse qui ne semble toutefois pas assimilée à l'activité de TAM.**

Les teneurs mesurées en hydrocarbures constituent des **sources de pollution concentrées** dont les emprises réelles sont encore incertaines mais dont il convient de souligner qu'elles sont **peu étendues**.

Seuls les **impacts localisés vers S7 et S8 constituent des sources de pollution concentrées** nécessitant une gestion adaptée quel que soit l'usage futur envisagé.

Compte tenu de ces éléments, il est préconisé la **purge des 2 sources de pollutions concentrées très localisées** en hydrocarbures vers S7 et S8 localisés au droit de l'atelier de production.

En première approche, **un seuil de coupure de 2500 mg/kg en hydrocarbures a été défini pour un volume total à traiter compris entre 170 et 350 m³ (volume médian : 260 m³).**

La zone de la station d'épuration présente des **sols découverts impactés de manière hétérogène en métaux lourds**.

- Dans le cas d'un maintien d'une activité industrielle ou artisanale peu sensible sans présence d'enfants, alors ces sols impactés sont tolérables ;
- Dans le cas d'une requalification du site pour des usages plus sensibles (commerces, loisirs, ERP (...)) avec la présence potentielle d'enfants, il conviendra de recouvrir les sols nus de cette partie du site afin de garantir le même niveau de protection que le reste du site. L'imperméabilisation des sols au niveau de cette installation est donc préconisée.

VIII.2. RECOMMANDATIONS

A noter qu'aucun projet d'aménagement n'a été porté à notre connaissance.

Hydrocarbures totaux C10-C40 (HCT) :

Compte tenu des éléments mis en évidence par les investigations de sol au droit du site, **INGEOS** préconise la **purge des 2 sources de pollution concentrées très localisées** identifiées au droit de l'atelier de production (impacts sur S7 et S8) et l'évacuation des terres polluées en centre de traitement adapté.

Des **contrôles de bord et fond de fouilles** devront être réalisés afin de confirmer l'atteinte de l'objectif précité.

A noter que dans le cas où des arrivées d'eaux seraient observées en fond de fouilles, au sein des matériaux impactés en HCT, la vérification de la qualité des eaux souterraines (toit vers 4 m de profondeur) devra être envisagée par la pose d'un réseau piézométrique.

Quant à l'impact identifié à l'extérieur (S9-SH), il pourra être laissé en place dans la mesure où l'usage du site reste de type non sensible. A noter qu'en cas de travaux au droit de cette zone, les terrains qui y seraient excavés et déblayés devront également être dirigés en centre de traitement adapté.

Eléments Traces Métalliques (ETM) :

La zone de la station d'épuration présente des **sols découverts impactés de manière hétérogène en métaux lourds. Toutefois la zone investiguée se situe à proximité directe et en dehors de la zone exploitée jadis par TAM. Selon l'étude historique du site, aucune activité n'a été réalisée sur les sols au droit de cette zone. Seule une canalisation souterraine amenant les effluents d'exploitation au bassin de prétraitement (vidangé) est présente.**

- Dans le cas d'un maintien d'une activité industrielle ou artisanale peu sensible sans présence d'enfants, alors ces sols impactés sont tolérables ;
- Dans le cas d'une requalification du site pour des usages plus sensibles (commerces, loisirs, ERP (...)) avec la présence potentielle d'enfants, il conviendra de recouvrir les sols nus de cette partie du site afin de garantir le même niveau de protection que le reste du site. L'imperméabilisation des sols au niveau de cette installation est donc préconisée dans ce scénario.

NB : l'aménagement du site pour un usage plus sensible nécessiterait la mise en œuvre d'études complémentaires sur les milieux. De même, la mise en évidence d'une pollution des eaux souterraines nécessiterait des préconisations spécifiques.

IX. CONDITIONS DE VALIDITE

Les conclusions et recommandations de ce rapport ont été établies à partir de documents et des informations mis à disposition par **SITEO Environnement**, et des données recueillies au cours des investigations réalisées sur le site.

INGEOS ne saurait être tenu responsable de la non application des préconisations définies.



ANNEXES

Annexe 1 :
Coupes lithologiques des sondages réalisés le
11/10/2021

FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SA	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Stockage de colorant	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 603
Opérateur :	VS		Y :	6 533 312
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Limon argileux	Brun foncé	0,0	SA (0,1-1)	9h30	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Limon argileux	Brun foncé	0,0	SA (1-2)	9h35	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun foncé, humide	0,0	SA (2-3)	9h40	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

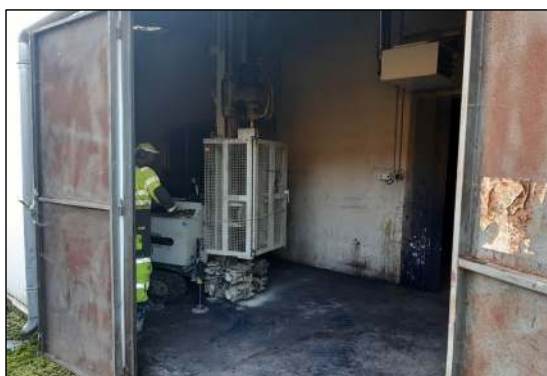
DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits + bouchons ciment

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SB	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	"Cuisine" - Mélange de produits	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 588
Opérateur :	VS		Y :	6 533 307
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Limon argileux	Brun	0,0	SB (0,1-1)	10h00	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Limon argileux	Brun	0,0	SB (1-2)	10h05	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun	0,0	SB (2-3)	10h10	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits + bouchons ciment

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SC	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Atelier de production	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 598
Opérateur :	VS		Y :	6 533 277
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Sable limoneux	Brun, présence de brique	0,0	SC (0,1-1)	10h15	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Sable limoneux	Brun, rare présence de brique	0,0	SC (1-2)	10h20	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun foncé, humide	0,0	SC (2-3)	10h25	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SD	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Atelier de production	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 579
Opérateur :	VS		Y :	6 533 279
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Sable graveleux	Brun	0,0	SD (0,1-1)	10h35	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Limon argileux	Brun	0,0	SD (1-2)	10h40	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun	0,0	SD (2-3)	10h45	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SE	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Atelier de production	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 561
Opérateur :	VS		Y :	6 533 275
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Sable graveleux	Brun / noir	0,0	SE (0,1-1)	11h00	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Limon	Brun, présence de brique	0,0	SE (1-2)	11h05	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun	0,0	SE (2-3)	11h10	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SF	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Atelier de production	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 598
Opérateur :	VS		Y :	6 533 262
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Limon sableux	Brun foncé, présence de brique	0,0	SF (0,1-1)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Limon sableux	Brun foncé, présence de brique	0,0	SF (1-2)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun	0,0	SF (2-3)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits

PHOTOGRAPHIES

Pas de photographie disponible

FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SG	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Atelier de production	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 568
Opérateur :	VS		Y :	6 533 258
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,1	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,1-1	Sable graveleux	Brun	0,0	SG (0,1-1)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Sable graveleux	Brun	0,0	SG (1-2)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Limon argileux	Brun	0,0	SG (2-3)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits + bouchons ciment

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SH	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Chaufferie au gaz	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 589
Opérateur :	VS		Y :	6 533 247
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	373

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,05	Dalle béton	-	-	-	-	-
0,05-1	Limon sablo-graveleux	Brun foncé	0,0	SH (0,05-1)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
1-2	Argile	Grise	0,3	SH (1-2)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
2-3	Argile	Grise	0,1	SH (2-3)		HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits + Enrobé à froid

PHOTOGRAPHIES



FICHE DE PRÉLÈVEMENT DE SOLS

INFORMATIONS GENERALES

N° dossier :	D4822-20	Technique de forage :	Tarière mécanique	
Site :	TAM (Ex Senszo)	Profondeur (m) :	3	
Réf. prélèvement :	SI	Diamètre forage (mm) :	110	
Lieu de prélèvement :	Station de traitement des effluents	Sous traitant :	BALLANSAT FORAGES	
Date de prélèvement :	11/10/2021	Coordonnées GPS : (Lambert 93)	X :	812 635
Opérateur :	VS		Y :	6 533 214
Conditions météorologiques :	Ensoleillé		Z :	370

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉLÈVEMENT

Sols en place (nature, composition, couleur, odeur, humidité, lithologie...)			Échantillons			Analyses
Prof. (m)	Description lithologique	Observations (aspect, couleur, odeur)	PID (ppm)	Dénomination	Heure de prélèvement	Paramètres
0-0,8	Limon sablo-graveleux	Brun foncé	0,0	SI (0-0,8)	12h30	HCT C10-C40, HAP, BTEX, 8ETM
0,8	Refus (Dalle béton)					

DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE

Méthode d'échantillonnage :	Manuelle	Laboratoire d'analyse :	EUROFINS
Conditionnement d'échantillons :	Pots en verre 250 ml	Date d'envoi au laboratoire :	11/10/2021

REMARQUES

Mode de rébouchage : Matériaux extraits

PHOTOGRAPHIES



Annexe 2 :

Bordereaux des analyses réalisées sur les
échantillons de sol prélevés le 11/10/2021

**INGEOS INGENIERIE ENVIRONNEMENT
CONSEIL****Valentin SEIGNEZ**34 Rue du 35 Ème Régiment d'Aviation
69500 BRON

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

Coordinateur de Projets Clients : Marion Medina / MarionMedina@eurofins.com / +33 64974 5158

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	SA(0,1-1)
002	Sol	(SOL)	SA(1-2)
003	Sol	(SOL)	SA(2-3)
004	Sol	(SOL)	SB(0,1-1)
005	Sol	(SOL)	SB(1-2)
006	Sol	(SOL)	SB(2-3)
007	Sol	(SOL)	SC(0,1-1)
008	Sol	(SOL)	SC(1-2)
009	Sol	(SOL)	SC(2-3)
010	Sol	(SOL)	SD(0,1-1)
011	Sol	(SOL)	SD(1-2)
012	Sol	(SOL)	SD(2-3)
013	Sol	(SOL)	SE(0,1-1)
014	Sol	(SOL)	SE(1-2)
015	Sol	(SOL)	SE(2-3)
016	Sol	(SOL)	SF(0,1-1)
017	Sol	(SOL)	SF(1-2)
018	Sol	(SOL)	SF(2-3)
019	Sol	(SOL)	SG(0,1-1)
020	Sol	(SOL)	SG(1-2)
021	Sol	(SOL)	SG(2-3)
022	Sol	(SOL)	SH(0,1-1)
023	Sol	(SOL)	SH(1-2)
024	Sol	(SOL)	SH(2-3)
025	Sol	(SOL)	SI(0-0,8)

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	SA(0,1-1)	SA(1-2)	SA(2-3)	SB(0,1-1)	SB(1-2)	SB(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
LS896 : Matière sèche	% P.B.	86.2	86.0	87.1	86.5	84.6	85.1			

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	77.6	80.0	75.9	58.8	63.8	71.8			
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0.71	0.72	0.64	0.63	0.47	0.64			
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	36.4	37.5	51.0	35.2	33.7	37.0			
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	21.5	21.7	22.2	25.5	15.1	16.7			
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	21.8	21.8	28.5	20.0	19.6	21.1			
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	39.7	44.5	54.4	41.7	40.8	43.1			
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	74.4	76.6	92.3	69.8	67.2	70.6			
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10			

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)							
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	19.5	<15.0	175	19.2	<15.0	<15.0
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.	10.1	<4.00	6.45	7.31	<4.00	<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.	4.91	<4.00	50.3	3.69	<4.00	<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	3.00	<4.00	107	5.80	<4.00	<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	1.47	<4.00	12.0	2.38	<4.00	<4.00

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHU : Naphtalène	mg/kg M.S.	0.092	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	0.056	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	0.14	0.055	0.052	0.063	<0.05	<0.05

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	SA(0,1-1)	SA(1-2)	SA(2-3)	SB(0,1-1)	SB(1-2)	SB(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	001	002	003	004	005	006
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S. * 0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHW : Acénaphtène	mg/kg M.S. * 0.067	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.062	* <0.05	* <0.05	* 0.06	* <0.05	* <0.05
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.055	* <0.05	* <0.05
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSFF9 : Somme des HAP	mg/kg M.S. 0.47	0.055	0.052	0.18	<0.05	<0.05

Composés Volatils

	001	002	003	004	005	006
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S. <0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	SC(0,1-1)	SC(1-2)	SC(2-3)	SD(0,1-1)	SD(1-2)	SD(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
LS896 : Matière sèche	% P.B.	90.4	90.6	84.4	94.5	83.0	84.6			

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	84.9	109	73.9	107	92.0	81.1			
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	1.09	0.62	0.80	0.46	0.87	0.54			
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	71.5	53.4	49.1	97.9	44.3	37.5			
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	33.1	30.0	24.2	33.0	27.0	22.3			
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	31.7	32.6	27.6	19.2	24.1	21.4			
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	142	123	55.7	107	73.0	62.0			
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	200	108	87.2	84.1	116	95.1			
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	0.14	0.20	<0.10	0.10	0.11	<0.10			

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)							
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	562	153	107	37.8	263	<15.0
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.	9.56	2.01	18.8	1.56	11.2	<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.	83.1	32.2	20.9	3.98	59.5	<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	340	107	58.1	20.4	163	<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	129	12.4	9.25	11.9	28.7	<4.00

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHU : Naphtalène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0.053	<0.05	<0.05	<0.05
LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0.053	<0.05	<0.05	<0.05
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	0.16	<0.05	0.13	0.096	<0.05	<0.05

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	SC(0,1-1)	SC(1-2)	SC(2-3)	SD(0,1-1)	SD(1-2)	SD(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	007	008	009	010	011	012
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S. * 0.2	* <0.05	* <0.05	* 0.069	* <0.05	* <0.05
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S. * 0.17	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S. * 0.21	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S. * 0.15	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHW : Acénaphène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* 0.076	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S. * 0.052	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.24	* <0.05	* <0.05	* 0.069	* <0.05	* <0.05
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.28	* 0.052	* <0.05	* 0.058	* <0.05	* <0.05
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.099	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S. * 0.16	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S. * 0.15	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LSFF9 : Somme des HAP	mg/kg M.S. 1.9	0.052	0.31	0.29	<0.05	<0.05

Composés Volatils

	007	008	009	010	011	012
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S. <0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	SE(0,1-1)	SE(1-2)	SE(2-3)	SF(0,1-1)	SF(1-2)	SF(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait		
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	93.5	*	87.8	*	80.7	*	88.9	*	90.2	*	77.5

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	139	*	136	*	123	*	161	*	158	*	111
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	1.00	*	1.15	*	1.33	*	0.81	*	0.75	*	0.69
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	166	*	80.3	*	76.1	*	56.7	*	60.2	*	47.5
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	78.0	*	58.6	*	50.7	*	58.6	*	49.9	*	40.6
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	38.3	*	27.7	*	26.6	*	31.1	*	28.7	*	26.9
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	106	*	449	*	262	*	154	*	149	*	177
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	110	*	438	*	506	*	165	*	164	*	130
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	*	0.16	*	0.87	*	0.45	*	0.59	*	0.50	*	0.33

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)		*		*		*		*		*		*	
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	122	*	63.5	*	126	*	48.0	*	48.5	*	31.9
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		10.9		2.10		6.93		3.15		4.10		2.11
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		20.1		14.3		15.7		14.5		17.6		7.06
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		42.9		29.1		42.6		25.3		22.5		17.7
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		47.9		18.0		60.8		5.09		4.24		4.97

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHU : Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.23	*	0.072	*	<0.05	*	0.078	*	0.061	*	<0.05
LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.25	*	0.074	*	<0.05	*	0.14	*	0.11	*	<0.05
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	0.89	*	1.2	*	0.47	*	1.2	*	0.81	*	0.24

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	SE(0,1-1)	SE(1-2)	SE(2-3)	SF(0,1-1)	SF(1-2)	SF(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	013	014	015	016	017	018
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S. * 1.5	* 1.8	* 0.52	* 1.0	* 0.74	* 0.28
LSRHN : Benzo(a)-anthracène	mg/kg M.S. * 1.4	* 1.1	* 0.43	* 0.73	* 0.5	* 0.23
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S. * 1.4	* 1.1	* 0.43	* 0.78	* 0.56	* 0.24
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S. * 0.95	* 0.92	* 0.41	* 0.45	* 0.34	* 0.097
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S. * <0.28	* 0.21	* 0.11	* 0.11	* 0.096	* <0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S. * <0.25	* 0.079	* <0.05	* 0.05	* 0.05	* <0.05
LSRHW : Acénaphène	mg/kg M.S. * <0.29	* 0.11	* <0.05	* 0.083	* 0.077	* <0.05
LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S. * 0.38	* 0.34	* 0.16	* 0.28	* 0.21	* 0.089
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S. * 1.8	* 2.1	* 0.64	* 1.3	* 0.92	* 0.37
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S. * 2.0	* 1.8	* 0.74	* 1.1	* 0.75	* 0.3
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.78	* 0.58	* 0.23	* 0.35	* 0.26	* 0.11
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S. * 1.3	* 1.2	* 0.45	* 0.61	* 0.44	* 0.19
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S. * 0.73	* 0.81	* 0.37	* 0.42	* 0.33	* 0.081
LSFF9 : Somme des HAP	mg/kg M.S. 13	13	5.0	8.7	6.3	2.2

Composés Volatils

	013	014	015	016	017	018
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S. * 0.08	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S. * 0.09	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S. 0.170	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	019	020	021	022	023	024
Référence client :	SG(0,1-1)	SG(1-2)	SG(2-3)	SH(0,1-1)	SH(1-2)	SH(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
LS896 : Matière sèche	% P.B.	94.2	94.5	81.0	88.3	84.9	83.2			

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	161	189	106	63.6	54.6	69.0			
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0.64	<0.40	1.14	0.85	0.98	0.95			
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	50.3	34.1	49.3	37.0	41.3	40.2			
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	26.6	20.2	73.1	25.2	24.4	23.2			
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	28.4	17.8	28.7	38.8	25.9	25.8			
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	75.5	46.7	226	84.4	53.1	64.5			
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	105	76.0	207	106	89.8	94.3			
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	0.12	<0.10	0.27	<0.10	<0.10	<0.10			

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)							
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	43.2	20.4	47.4	672	1100	743
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.	5.08	4.63	3.85	16.1	69.0	48.7
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.	8.52	3.04	6.99	105	306	172
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	25.0	8.77	19.3	276	538	347
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	4.65	3.99	17.3	275	182	175

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHU : Naphtalène	mg/kg M.S.	0.057	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	0.055	0.19	0.11
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	0.13	<0.054	0.16	0.22	0.11	0.13

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon	019	020	021	022	023	024
Référence client :	SG(0,1-1)	SG(1-2)	SG(2-3)	SH(0,1-1)	SH(1-2)	SH(2-3)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2021
Date de début d'analyse :	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2021
Température de l'air de l'enceinte :	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	019	020	021	022	023	024
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S. * 0.12	* <0.05	* 0.22	* 0.63	* 0.39	* 0.18
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S. * 0.088	* <0.05	* 0.23	* 0.36	* 0.17	* 0.084
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S. * 0.098	* <0.05	* 0.19	* 0.33	* 0.18	* 0.11
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* 0.24	* 0.62	* 0.12	* 0.064
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.12	* <0.05	* <0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.33	* 0.18	* 0.075
LSRHW : Acénaphtène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.054	* <0.05	* <0.05	* 0.23	* 0.12
LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S. * 0.056	* 0.086	* <0.05	* 0.3	* 0.23	* 0.086
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.15	* <0.05	* 0.3	* 0.72	* 0.18	* 0.16
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S. * 0.1	* <0.05	* 0.37	* 0.81	* 0.22	* 0.12
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* 0.14	* 0.26	* 0.067	* <0.05
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S. * 0.057	* <0.05	* 0.31	* 0.5	* 0.19	* 0.11
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* 0.16	* 0.73	* 0.16	* 0.077
LSFF9 : Somme des HAP	mg/kg M.S. 0.86	0.086	2.3	6.0	2.6	1.4

Composés Volatils

	019	020	021	022	023	024
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S. * <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S. <0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon

025

Référence client :

SI(0-0,8)

Matrice :

SOL

Date de prélèvement :

11/10/2021

Date de début d'analyse :

13/10/2021

Température de l'air de l'enceinte :

6.7°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : **Prétraitement et séchage à 40°C**

* Fait

LS896 : **Matière sèche**

% P.B.

* 88.9

Métaux

XXS01 : **Minéralisation eau régale - Bloc chauffant**

* -

LS865 : **Arsenic (As)**

mg/kg M.S.

* 124

LS870 : **Cadmium (Cd)**

mg/kg M.S.

* 2.07

LS872 : **Chrome (Cr)**

mg/kg M.S.

* 45.5

LS874 : **Cuivre (Cu)**

mg/kg M.S.

* 54.9

LS881 : **Nickel (Ni)**

mg/kg M.S.

* 29.0

LS883 : **Plomb (Pb)**

mg/kg M.S.

* 334

LS894 : **Zinc (Zn)**

mg/kg M.S.

* 349

LSA09 : **Mercuré (Hg)**

mg/kg M.S.

* 0.20

Hydrocarbures totaux

LS919 : **Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)**

Indice Hydrocarbures (C10-C40)

mg/kg M.S.

* 82.1

HCT (nC10 - nC16) (Calcul)

mg/kg M.S.

5.48

HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)

mg/kg M.S.

19.1

HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)

mg/kg M.S.

39.5

HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)

mg/kg M.S.

18.0

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHU : **Naphtalène**

mg/kg M.S.

* <0.05

LSRHI : **Fluorène**

mg/kg M.S.

* <0.05

LSRHJ : **Phénanthrène**

mg/kg M.S.

* 0.14

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20

N° Echantillon

025

Référence client :

SI(0-0,8)

Matrice :

SOL

Date de prélèvement :

11/10/2021

Date de début d'analyse :

13/10/2021

Température de l'air de l'enceinte :

6.7°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.37
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	0.3
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S.	*	0.31
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.23
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	0.054
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LSRHW : Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S.	*	0.1
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.42
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.56
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.22
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	0.34
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	0.19
LSFF9 : Somme des HAP	mg/kg M.S.		3.2

Composés Volatils

LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E211997

Version du : 21/10/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Date de réception technique : 12/10/2021

Première date de réception physique : 12/10/2021

Référence Dossier : N° Projet : D4822-20

Nom Projet : TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Référence Commande : D4822-20


Stéphanie André

Responsable Service Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 16 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée en observation L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommé(s). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :21E211997

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Emetteur : M Valentin Seigneze

Commande EOL : 006-10514-793756

Nom projet : N° Projet : D4822-20

Référence commande : D4822-20

TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanologique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.05	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y4	Toluène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y6	o-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	
LS865	Arsenic (As)		ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN ISO 54321(sol,boue) Méthode interne(autres)	1	
LS870	Cadmium (Cd)	0.4		mg/kg M.S.	
LS872	Chrome (Cr)	5		mg/kg M.S.	
LS874	Cuivre (Cu)	5		mg/kg M.S.	
LS881	Nickel (Ni)	1		mg/kg M.S.	
LS883	Plomb (Pb)	5		mg/kg M.S.	
LS894	Zinc (Zn)	5		mg/kg M.S.	
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 14039 (Boue, Sédiments) - NF EN ISO 16703 (Sols)	15	mg/kg M.S.	
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)			mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LSA09	Mercuré (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 54321(sol,boue) Méthode interne(autres) - NF ISO 16175-2 (boue) - NF ISO 16772 (sol)	0.1	mg/kg M.S.	
LSFF9	Somme des HAP	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	
LSRHH	Benzo(a)pyrène	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - PR NF EN 17503	0.05	mg/kg M.S.	
LSRHI	Fluorène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHJ	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHK	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHL	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHM	Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHN	Benzo(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHP	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHQ	Benzo(b)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	

Annexe technique

Dossier N° :21E211997

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Emetteur : M Valentin Seignez

Commande EOL : 006-10514-793756

Nom projet : N° Projet : D4822-20

Référence commande : D4822-20

TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSRHR	Benzo(k)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHS	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHT	Dibenzo(a,h)anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHU	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHV	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHW	Acénaphène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHX	Benzo(ghi)Pérylène		0.05	mg/kg M.S.	
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide -			
ZS00U	Prétraitement et séchage à 40°C	Séchage [sur la totalité de l'échantillon sauf mention contraire] - NF EN 16179			

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 21E211997

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-240878-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-793756

Nom projet : N° Projet : D4822-20

Référence commande : D4822-20

TAM - Tarare

Nom Commande : TAM - Tarare

Sol

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	SA(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5825	374mL verre (sol)
002	SA(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5816	374mL verre (sol)
003	SA(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5811	374mL verre (sol)
004	SB(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05ET9646	374mL verre (sol)
005	SB(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5821	374mL verre (sol)
006	SB(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5826	374mL verre (sol)
007	SC(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5823	374mL verre (sol)
008	SC(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5812	374mL verre (sol)
009	SC(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5807	374mL verre (sol)
010	SD(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	AG3967273K	Flaconnage non reconnu
011	SD(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	AG3967262I	Flaconnage non reconnu
012	SD(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	AG3967255K	Flaconnage non reconnu
013	SE(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5919	374mL verre (sol)
014	SE(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5822	374mL verre (sol)
015	SE(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5924	374mL verre (sol)
016	SF(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5918	374mL verre (sol)
017	SF(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX6374	374mL verre (sol)
018	SF(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX6381	374mL verre (sol)
019	SG(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5824	374mL verre (sol)
020	SG(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5920	374mL verre (sol)
021	SG(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EX5817	374mL verre (sol)
022	SH(0,1-1)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05ET9643	374mL verre (sol)
023	SH(1-2)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05ET9635	374mL verre (sol)
024	SH(2-3)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05ET9641	374mL verre (sol)
025	SI(0-0,8)	11/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	V05EU4432	374mL verre (sol)

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Annexe 3 :
Tableau de synthèse des résultats analytiques
obtenus sur les sols en 2021

Valeurs limites selon filières autorisées		Déchets inertes ISDI (arrêté 12 décembre 2014) (classe 3)	Déchets non dangereux délision du Conseil n°2003/33/CE du 19/12/2002 (classe 2)	Déchets dangereux délision du Conseil n°2003/33/CE du 19/12/2002 (classe 1)	11/10/2021																									
Paramètre	Unité																													
Date de prélèvement																														
Profondeur de la prise d'échantillon (m)																														
Matière sèche (%)																														
TENEURS MAXIMALES					0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0.1-1 m	1-2 m	2-3 m	0-0.8 m				
HYDROCARBURES TOTAUX (HCT)																														
Fraction C10-C16	mg/kg MS	-	-	-	10.1	<4.00	6.45	7.31	<4.00	<4.00	9.56	2.01	18.8	1.56	11.2	<4.00	10.9	2.1	6.93	3.15	2.11	5.08	4.63	3.85	16.1	69	48.7	5.48		
Fraction C16-C22	mg/kg MS	-	-	-	4.91	<4.00	50.3	3.69	<4.00	<4.00	83.1	32.2	20.9	3.98	59.5	<4.00	20.1	14.3	15.7	14.5	17.6	7.06	8.52	3.04	6.99	105	306	172	19.1	
Fraction C22-C30	mg/kg MS	-	-	-	3	<4.00	107	5.8	<4.00	<4.00	340	107	58.1	20.4	163	<4.00	42.9	29.1	42.6	25.3	22.5	17.7	25	8.77	19.3	276	538	347	39.5	
Fraction C30-C40	mg/kg MS	-	-	-	1.47	<4.00	12	2.38	<4.00	<4.00	129	12.4	9.25	11.9	28.7	<4.00	47.9	18	60.8	5.09	4.24	4.97	4.65	3.99	17.3	275	182	175	18	
Hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	500	-	-	19.5	<15.0	175	19.2	<15.0	<15.0	562	153	107	37.8	263	<15.0	122	63.5	126	48	48.5	31.9	43.2	20.4	47.4	672	1100	743	82.1	
COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS (BTEX)																														
Benzène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
Toluène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
Ethylbenzène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
o-Xylène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
m+p-Xylène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
BTEX total	mg/kg MS	6	-	-	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)																														
Naphthalène	mg/kg MS	-	-	-	0.092	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.053	<0.05	<0.05	<0.05	<0.23	0.072	<0.05	0.078	0.061	<0.05	0.057	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
Fluorène	mg/kg MS	-	-	-	0.056	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.053	<0.05	<0.05	<0.05	<0.25	0.074	<0.05	0.14	0.11	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.055	0.19	0.11	<0.05
Phénanthrène	mg/kg MS	-	-	-	0.14	0.055	0.052	0.063	<0.05	<0.05	0.14	<0.05	0.13	0.096	<0.05	<0.05	0.89	1.2	0.47	1.2	0.81	0.24	0.13	<0.054	0.16	0.22	0.11	0.13	0.14	
Pyrrène	mg/kg MS	-	-	-	0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.2	<0.05	<0.05	0.069	<0.05	<0.05	1.5	1.8	0.52	1	0.74	0.28	0.12	<0.05	0.22	0.63	0.39	0.18	0.37	
Benzo-[a]-anthracène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.17	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	1.4	1.1	0.43	0.73	0.5	0.23	0.088	<0.05	0.23	0.36	0.17	0.084	0.3	
Chrysène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.21	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	1.4	1.1	0.43	0.78	0.56	0.24	0.098	<0.05	0.19	0.33	0.18	0.11	0.31	
Indeno [1,2,3-cd] Pyrrène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.15	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.95	0.92	0.41	0.45	0.34	0.097	<0.05	0.24	0.62	0.12	0.064	0.23		
Dibenz[a,h]anthracène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.28	0.21	0.11	0.11	0.096	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.12	<0.05	<0.05	0.054	
Acénaphthylène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.25	0.079	<0.05	0.05	0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.33	0.18	0.075	<0.05	
Acénaphthène	mg/kg MS	-	-	-	0.067	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.076	<0.05	<0.05	<0.05	<0.29	0.11	<0.05	0.083	0.077	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
Anthracène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.052	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.38	0.34	0.16	0.28	0.21	0.089	0.056	0.086	<0.05	0.3	0.23	0.086	0.1	
Fluoranthène	mg/kg MS	-	-	-	0.062	<0.05	<0.05	0.06	<0.05	<0.05	0.24	<0.05	<0.05	0.069	<0.05	<0.05	1.8	2.1	0.64	1.3	0.92	0.37	0.15	<0.05	0.3	0.72	0.18	0.16	0.42	
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	0.055	<0.05	<0.05	0.28	0.052	<0.05	0.058	<0.05	<0.05	2	1.8	0.74	1.1	0.75	0.3	0.1	<0.05	0.37	0.81	0.22	0.12	0.56	
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.099	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.78	0.58	0.23	0.35	0.26	0.11	<0.05	<0.05	0.14	0.26	0.067	<0.05	0.22	
Benzo[a]pyrrène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.16	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	1.3	1.2	0.45	0.61	0.44	0.19	0.057	<0.05	0.31	0.5	0.19	0.11	0.34	
Benzo[ghi]Péryrrène	mg/kg MS	-	-	-	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.15	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.73	0.81	0.37	0.42	0.33	0.081	<0.05	<0.05	0.16	0.73	0.16	0.077	0.19	
Σ HAP (EPA)	mg/kg MS	50	-	-	0.47	0.055	0.052	0.18	<0.05	<0.05	1.9	0.052	0.31	0.29	<0.05	<0.05	13	13	5	8.7	6.3	2.2	0.86	0.086	2.3	6	2.6	1.4	3.2	

Gras Valeur supérieure à la limite de quantification du laboratoire
- Pas de valeur de référence
Non analysé
Valeur inférieure aux valeurs seuils réglementaires pour l'acceptation des déchets en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) fixés par l'arrêté du 12/12/14
Valeur inférieure aux valeurs seuils réglementaires pour l'acceptation des déchets en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et supérieure à celles pour l'acceptation en ISDI fixées par l'arrêté du 12/12/14
Valeur inférieure aux valeurs seuils réglementaires pour l'acceptation des déchets en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) fixés par l'arrêté du 12/12/14
Valeur supérieure à toutes les valeurs de gestion disponibles

SITEO
Synthèse des résultats d'analyses sur les sols prélevés le 11/10/2021

Paramètre	Unité	A titre indicatif seulement : valeurs INRA / avril 2008 sols naturels et agricoles						Fond géochimique local RMQS - 1390	SA			SB			SC			SD			SE			SF			SG			SH			SI	
		Gamme de concentration pour un sol ordinaire		Gamme de concentration pour un sol à anomalie modérée		Gamme de concentration pour un sol à forte anomalie			0-0,3	0,3-0,5	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0-0,8 m		
Date de prélèvement		11/10/2021																																
Profondeur de la prise d'échantillon (m)		TENEURS MAXIMALES						0-0,3	0,3-0,5	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0,1-1 m	1-2 m	2-3 m	0-0,8 m
Matière sèche (%)								-	-	86,2	86	87,1	86,5	84,6	85,1	90,4	90,6	84,4	94,5	83	84,6	93,5	87,8	80,7	88,9	90,2	77,5	94,2	94,5	81	88,3	84,9	83,2	88,9
Éléments Traces Métalliques																																		
Arsenic (As)	mg/kg Ms	1	25	30	60	60	284	131,55	-	77,6	80	75,9	58,8	63,8	71,8	84,9	109	73,9	107	92	81,1	139	136	123	161	158	111	161	189	106	63,6	54,6	69	124
Cadmium (Cd)	mg/kg Ms	0,05	0,45	0,7	2	2	46,3	0,62	0,51	0,71	0,72	0,64	0,63	0,47	0,64	1,09	0,62	0,8	0,46	0,87	0,54	1	1,15	1,33	0,81	0,75	0,69	0,64	<0,40	1,14	0,85	0,98	0,95	2,07
Chrome (Cr)	mg/kg Ms	10	90	90	150	150	3180	178,65	150,8	36,4	37,5	51	35,2	33,7	37	71,5	53,4	49,1	97,9	44,3	37,5	166	80,3	76,1	56,7	60,2	47,5	50,3	34,1	49,3	37	41,3	40,2	45,5
Cuivre (Cu)	mg/kg Ms	2	20	20	62	65	160	45,66	37,3	21,5	21,7	22,2	25,5	15,1	16,7	33,1	30	24,2	33	27	22,3	78	58,6	50,7	58,6	49,9	40,6	26,6	20,2	73,1	25,2	24,4	23,2	54,9
Mercurure (Hg)	mg/kg Ms	0,02	0,1	0,15	2,3	-	-	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,14	0,2	<0,10	0,1	0,11	<0,10	0,16	0,87	0,45	0,59	0,5	0,33	0,12	<0,10	0,27	<0,10	<0,10	<0,10	0,2
Nickel (Ni)	mg/kg Ms	2	60	60	130	130	2076	90,11	76,45	21,8	21,8	28,5	20	19,6	21,1	31,7	32,6	27,6	19,2	24,1	21,4	38,3	27,7	26,6	31,1	28,7	26,9	28,4	17,8	28,7	38,8	25,9	25,8	29
Plomb (Pb)	mg/kg Ms	9	50	60	90	100	10180	121,09	129,7	39,7	44,5	54,4	41,7	40,8	43,1	142	123	55,7	107	73	62	106	449	262	154	149	177	75,5	46,7	226	84,4	53,1	64,5	334
Zinc (Zn)	mg/kg Ms	10	100	100	250	250	11426	222,44	210,2	74,4	76,6	92,3	69,8	67,2	70,6	200	108	87,2	84,1	116	95,1	110	438	506	165	164	130	105	76	207	106	89,8	94,3	349

Légende

- XX Valeur supérieure à la limite de quantification
- Pas de valeur de référence
- non analysée
- XX Valeur supérieure aux données de la base de données RMQS
- Valeur du même ordre de grandeur que la gamme de concentration pour un sol ordinaire
- Valeur du même ordre de grandeur que la gamme de concentration pour un sol à anomalie modérée
- Valeur du même ordre de grandeur que la gamme de concentration pour un sol à anomalie forte
- Valeur supérieure à la gamme de concentration pour un sol à anomalie forte

ANNEXE 7

**Arrêtés préfectoraux et rapports de l'Inspection ICPE
depuis la cessation d'activité**



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**
**Direction départementale
de la protection des populations**

DREAL-UD69-SP
DDPP-SPE-SP

ARRÊTÉ n° DDPP-DREAL 2021- 203

obligeant la société SELARL ALLIANCE MJ, dont le siège social est situé au 32 rue Molière à LYON 6, liquidateur judiciaire de la société TAM qui exploitait, ZI la Grange Cléard, 27 rue Edouard Herriot à TARARE des activités de teinturerie, à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant du coût des travaux prévus par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020

Le Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud-Est
Préfet de la Région Auvergne- Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment l'article L 171-8 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, en particulier ses articles L.121-1 et L.122-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2020 mettant en demeure la société SELARL Alliance MJ *susvisée*, de procéder à la mise en sécurité du site conformément aux dispositions de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement et de transmettre à monsieur le préfet, un mémoire précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 compte tenu du ou des types d'usage prévus pour le site de l'installation conformément aux dispositions de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement ;

VU le rapport du 25 juin 2021 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées ;

VU le courrier adressé à l'exploitant, le 1^{er} juillet 2021 dans le respect des dispositions de l'article L 514-5 du code de l'environnement ;

VU les observations formulées par le liquidateur judiciaire le 21 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que la société SELARL Alliance MJ a été mise en demeure par l'arrêté préfectoral *susvisé* en date du 26 novembre 2020, de respecter les dispositions *susvisées* ;

CONSIDERANT que la société SELARL Alliance MJ ne respecte pas l'arrêté préfectoral de mise en demeure *susvisé* pour ce qui concerne la mise en sécurité du site et le mémoire de réhabilitation ;

CONSIDERANT que ces manquements constituent une atteinte aux intérêts protégés dans la mesure où l'état de l'établissement peut présenter des dangers et nuisances pour l'environnement ;

CONSIDERANT que ce non-respect constitue un manquement caractérisé à la mise en demeure susvisée ;

CONSIDERANT que l'Inspection des Installations classées évalue la mise en sécurité et les diagnostics environnementaux du site à deux cent trente mille euros (230 000 €) ;

CONSIDERANT dès lors qu'il y a lieu d'obliger la société SELARL Alliance MJ à consigner entre les mains du comptable public une somme correspondant au montant de la mise en sécurité et aux diagnostics environnementaux du site conformément aux dispositions du 1° de l'article L.171-8 ;

SUR la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - MONTANT DE LA CONSIGNATION

La société SELARL Alliance MJ, sise sur le territoire de la commune de Lyon 6 à l'adresse suivante 32 rue Molière est tenue de consigner la somme de deux cent trente mille euros (230 000 €) répondant du coût des opérations prévues par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020 susvisé.

A cet effet, un titre de perception d'un montant de deux cent trente mille euros (230 000 €) est rendu immédiatement exécutoire auprès du Trésor Public.

ARTICLE 2 - DÉCONSIGNATION

Après constats par l'inspection des installations classées de la bonne réalisation des travaux, les sommes consignées pourront être restituées à la société SELARL ALLIANCE MJ au fur et à mesure de l'exécution par l'exploitant des mesures prescrites.

Ces sommes feront l'objet d'un arrêté de déconsignation.

ARTICLE 3 - TRAVAUX D'OFFICE

En cas d'inexécution des travaux, et déclenchement de la procédure de travaux d'office prévue à l'article L. 171-8 du code de l'environnement, la société SELARL ALLIANCE MJ perdra le bénéfice des sommes consignées à concurrence des sommes engagées pour la réalisation de ces travaux. Ces dernières pourront être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures demandées.

L'utilisation de la somme consignée ne pourra avoir lieu que dans le cadre d'un arrêté de travaux d'office pris sur avis de l'inspection des installations classées.

ARTICLE 4 - FRAIS

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 5 - INFORMATION DES TIERS (art. R.171-1 du code de l'environnement)

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône pendant une durée minimale de deux mois.

ARTICLE 6 – Délais et voies de recours

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision lui est notifiée.

Pour les tiers, le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Elle peut être déférée auprès du Tribunal administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L. 213-1 du code de justice administrative, du Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 7 :

La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances, la directrice départementale de la protection des populations, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne Rhône-Alpes et du département du Rhône et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, en charge de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée :

- au sous-préfet de Villefranche sur Saône,
- au maire de TARARE,
- au liquidateur judiciaire.

Lyon, le **18 AOUT 2021**

Le Préfet,

La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : UD-R-CTESSP-21-N°205-SP		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société TAM (ex SENSZO) ZI la grange Cléard 27 Avenue Edouard Herriot 69170 TARARE SIREN : 839 473 667 SIRET : 83947366700013	S3IC 61.3780 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED	
Activité principale : Teinturerie		
Date du contrôle : 09/06/2021		
Inspecteur(s) : Sébastien PASCAUD et Frédéric VIGUIER		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée	
<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte	
<input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Autre : Cessation d'activité	
Thème(s) du contrôle	<i>Action nationale :</i> <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Contrôles réglementaire <input type="checkbox"/> Centre de tri <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> SGS <input type="checkbox"/> Sécheresse <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Vieillessement <input type="checkbox"/> Rétentions <input type="checkbox"/> REACH <input type="checkbox"/> Cessation, sols pollués, <input type="checkbox"/> Perte d'utilités <input type="checkbox"/> RSDE etc <input type="checkbox"/> Méthaniseurs <input type="checkbox"/> Fluide frigorigène	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du site. 		
Référentiel(s) du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> Code de l'environnement : R.512-39-1 à R.512-39-6 Arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020 		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. FERRER	SITEO Environnement	Directeur
M. MARDIROSSIAN	APASH Sécurité	Agent de sécurité
Copies	<input type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule STR <input type="checkbox"/> Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

La société TAM (Transfert Au Mouillé), implantée ZI la Grange Cléard à Tarare, était spécialisée dans l'impression de textiles. Les activités du site étaient soumises au régime de l'autorisation, réglementées par l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2010.

Suite à des difficultés financières, la liquidation judiciaire de la société TAM a été prononcée le 1^{er} octobre 2020. Le liquidateur est Maître PEY-HARVEY du cabinet Alliance MJ.

Le code de l'environnement prévoit lors de la cessation d'activité que :

- le site soit mis en sécurité selon les dispositions définies à l'article R512-39-1 du code de l'environnement (cf ci-dessous) ;
- le site soit réhabilité.

Les mesures de mise en sécurité prévues à l'article R.512-39-1 du code de l'environnement sont les suivantes :

- Interdictions ou limitations d'accès au site ;
- Évacuation des produits dangereux, et gestion des déchets présents sur le site ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Une première visite d'inspection, du 2 octobre 2020, a été menée afin de faire un état des actions à réaliser dans le cadre des dispositions réglementaires relatives à la cessation d'activité. Cette visite a fait l'objet d'un rapport d'inspection, référencé « UD-R-CTESSP-20-N°328-SP », daté du 14 octobre 2020 et d'un arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020. Cet arrêté concerne les deux points suivants :

- mise en sécurité du site conformément aux dispositions de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement ;
- transmission à monsieur le préfet, d'un mémoire précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 compte tenu du ou des types d'usage prévus pour le site de l'installation conformément aux dispositions de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement.

Par courrier daté du 2 novembre 2020, le liquidateur judiciaire a procédé à la notification de la cessation d'activité du site conformément à l'alinéa I de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement.

Par courrier daté du 3 mai 2021, le liquidateur judiciaire a transmis à Monsieur le préfet, sa proposition sur l'usage futur du site, de type industriel non sensible, et un dossier de cessation d'activité référencé « Dossier n°9666 – Dossier de cessation d'activité – ICPE – TAM à Tarare » daté du 20 avril 2021. Ces éléments ont aussi été transmis à la mairie de Tarare, à la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien et aux propriétaires du terrain.

La présente visite avait pour objet de faire le point sur les demandes de la précédente visite d'inspection du 2 octobre 2020 et sur le respect des exigences de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d’inspection

2.1. Interdictions ou limitations d’accès au site

Constat N°1

Lors de la visite du 2 octobre 2020, l’Inspection avait constaté que le site n’était pas clôturé et que les bâtiments n’étaient pas encore définitivement fermés. Cette non-conformité, relative à la mise en sécurité du site, a fait l’objet d’un point de la mise en demeure du 26 novembre 2020.

Dans le cadre de la présente visite, l’Inspection a constaté les éléments suivants :

- les accès aux bâtiments sont bien fermés et une alarme avec télésurveillance a été mise en place à l’intérieur des bâtiments ;
- les accès aux installations de pré-traitement des effluents sont bien fermés ;
- le site n’est toujours pas clôturé. Il est notamment possible d’accéder aux déchets divers et mandrins présents autour des bâtiments (cf photographies en annexe II).

→ **Le point de la mise en demeure du 26 novembre 2020, relatif à la mise en sécurité du site, n’étant toujours pas satisfait, l’Inspection propose des sanctions administratives (voir conclusion du rapport).**

Demande n°1 : Le liquidateur judiciaire doit procéder à la mise en sécurité du site en mettant en place une clôture afin d’interdire et limiter l’accès au site.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d’observation	Article R.512-39-1 2° du code de l’environnement Article 1 ^{er} de l’arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020	2 mois
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.2. Évacuation des produits dangereux, et gestion des déchets présents sur le site

Constat N°2

Lors de la visite du 2 octobre 2020, l’Inspection avait constaté qu’une quantité importante de produits dangereux et déchets devait être évacuée. Il s’agissait notamment :

- petits conditionnements de type flacons et bouteilles de produits chimiques à l’intérieur du bâtiment ;
- bidons de produits chimiques sous forme liquide ou solide sans rétention à l’intérieur du bâtiment et dans le local de l’unité de prétraitement des effluents aqueux ;
- grands récipients pour vrac (GRV) de 1000 litres de produits chimiques, la plupart sans rétention, à l’intérieur du bâtiment ;
- sacs de produits chimiques solides sur palettes et sans rétention, à l’intérieur du bâtiment ;
- lessive de soude à 30 % dans son stockage extérieur dédié, implanté dans une structure maçonnée et grillagée à proximité immédiate du parking du site ;
- chiffons souillés.

Il avait également été observé la présence d’une multitude de déchets non dangereux mais inflammables : des fourreaux de cylindres d’impression en carton (mandrins), des cartons divers, des emballages plastiques, des tissus, des chiffons, des outils, des archives, des récipients, des palettes de bois. A l’extérieur du bâtiment, il avait été constaté un amoncellement de mandrins à l’arrière du site (côté Ouest) et un tas de déchets divers déposés près d’un accès au bâtiment situé sur la partie Sud-Ouest du site.

Dans le cadre de la présente visite, l’Inspection a constaté que le liquidateur judiciaire a procédé à l’évacuation partielle des produits dangereux, conformément aux éléments du dossier de cessation d’activité « Dossier n°9666 –

Dossier de cessation d'activité – ICPE – TAM à Tarare » daté du 20 avril 2021. Toutefois, il reste une quantité importante de déchets dangereux (cf listes en annexe I et photographies de l'annexe II). Concernant les déchets non dangereux, l'Inspection a constaté, conformément aux informations du dossier précité du 20 avril 2021, que ces déchets n'ont pas du tout été évacués du site (cf photographies de l'annexe II).

→ **Le point de la mise en demeure du 26 novembre 2020, relatif à la mise en sécurité du site, n'étant toujours pas satisfait, l'Inspection propose des sanctions administratives (voir conclusion du rapport).**

Demande n°2 : Le liquidateur judiciaire doit procéder à la mise en sécurité complète du site en évacuant les produits et déchets dangereux du site ainsi que les déchets non dangereux qui sont encore présents et transmettre les justificatifs d'évacuation à l'Inspection.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article R.512-39-I-II 1° du code de l'environnement Article 1 ^{er} de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020	2 mois
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.3. Suppression des risques d'incendie et d'explosion

Constat N°3

Suite à la visite du 2 octobre 2020, l'Inspection avait demandé au liquidateur judiciaire de procéder à la mise en sécurité du site en supprimant les risques d'incendie et d'explosion. Il était notamment demandé de réaliser :

- la purge (inertage) du réseau de gaz du site ;
- l'obstruction de la canalisation de gaz débouchant à l'air libre dans le local chaufferie ;
- la coupure des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz par les distributeurs respectifs ;
- l'évacuation des récipients mobiles de propane ;
- l'évacuation de l'ensemble des déchets combustibles.

L'Inspection a constaté lors de la présente visite ainsi qu'à partir des éléments transmis par le liquidateur judiciaire, par courriel en date du 18 juin 2021 :

- l'alimentation électrique du site a été coupée le 18 mars 2021 ;
- l'alimentation en gaz du site a été coupée le 8 octobre 2020. L'Inspection a toutefois constaté au niveau de la chaufferie du site que des manomètres indiquaient des valeurs de pression de 0,25 et 0,5 bar (un des deux manomètres avait toutefois son robinet amont fermé, cf photographies en annexe II). Il n'a pas été possible pour l'Inspection de vérifier que la purge (inertage) du réseau de gaz du site a bien été réalisée comme demandé (demande n°3) dans le rapport d'inspection « UD-R-CTESSP-20-N°328-SP » du 14 octobre 2020 ;
- l'obstruction de la canalisation de gaz débouchant à l'air libre a bien été effectuée comme demandé (demande n°3) dans le rapport d'inspection « UD-R-CTESSP-20-N°328-SP » du 14 octobre 2020 ;
- les récipients mobiles de propane n'ont pas été retrouvés sur site. Ils ont été vraisemblablement évacués ;
- l'évacuation de l'ensemble des déchets combustibles n'a pas été menée (cf photographies en annexe II).

→ **Le point de la mise en demeure du 26 novembre 2020, relatif à la mise en sécurité du site, n'étant toujours pas satisfait, l'Inspection propose des sanctions administratives (voir conclusion du rapport).**

Demande n°3 : Le liquidateur judiciaire doit procéder à la mise en sécurité complète du site en supprimant les risques d'incendie et d'explosion. Les justificatifs seront transmis à l'Inspection sous 2 mois. Il sera notamment réalisé :

- la purge (inertage) du réseau de gaz du site ;
- l'évacuation de l'ensemble des déchets combustibles.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article R.512-39-I-II 3° du code de l'environnement	2 mois

<input type="checkbox"/> Observation	Article 1 ^{er} de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020	
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.4. Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Constat N°4		
<p>Suite à la visite du 2 octobre 2020, l'Inspection avait demandé au liquidateur judiciaire de notifier au préfet la mise à l'arrêt définitif de l'installation et de procéder à la cessation d'activité du site conformément aux dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe §1 ci-dessus, le liquidateur judiciaire a procédé à la notification de la cessation d'activité du site, par courrier daté du 2 novembre 2020, conformément à l'alinéa I de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement.</p> <p>Pour ce qui est de la demande de procéder à la cessation d'activité du site conformément aux dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement, l'Inspection a constaté que le liquidateur judiciaire n'a pas mené celle-ci à son terme.</p> <p>Au regard des différents points précités, le dossier de cessation d'activité « Dossier n°9666 – Dossier de cessation d'activité – ICPE – TAM à Tarare » daté du 20 avril 2021, transmis par le liquidateur judiciaire, ne peut donc être considéré comme le mémoire de réhabilitation précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.</p> <p>→ Ce point de la mise en demeure du 26 novembre 2020 n'étant toujours pas satisfait, l'Inspection propose des sanctions administratives (voir conclusion du rapport).</p> <p>Demande n°4 : Le liquidateur judiciaire doit transmettre à monsieur le préfet, dans un délai de 4 mois, un mémoire précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement compte tenu du ou des types d'usage prévus pour le site de l'installation conformément aux dispositions de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement.</p>		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement Article 1 ^{er} de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020	4 mois
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.5. Usage futur du site

Constat N°5		
<p>Comme indiqué dans le paragraphe §I du présent rapport, le liquidateur judiciaire a transmis, par courrier daté du 3 mai 2021, à la mairie de Tarare, à la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien et aux propriétaires du terrain, sa proposition sur l'usage futur du site conformément à l'article R.532-39-2 du code de l'environnement. L'usage envisagé est de type industriel non sensible.</p> <p>Sur cette proposition d'usage futur du site, l'article R.532-39-2 du code de l'environnement indique notamment « En l'absence d'observations des personnes consultées dans un délai de trois mois à compter de la réception des propositions de l'exploitant, leur avis est réputé favorable » et « L'exploitant informe le préfet et les personnes</p>		

consultées d'un accord ou d'un désaccord sur le ou les types d'usage futur du site. ».

Demande n°5 : Au terme du délai de consultation, de trois mois, le liquidateur judiciaire devra transmettre au préfet, les courriers de réponse des personnes consultées sur l'usage futur du site.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article R.512-39-2 du code de l'environnement	Fin août 2021
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Suites données par l'inspection

- Observations ou non conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : Aucune

Synthèse des suites :

Cette visite a permis de constater que la mise en sécurité du site n'a pas été complètement menée. Les exigences de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020 ne sont pas satisfaites.

Au regard du non-respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 novembre 2020 et des actions restant à mener vis-à-vis des dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement, l'Inspection propose à monsieur le préfet du Rhône de prendre la sanction administrative suivante conformément à l'article L.171-8 du code de l'environnement : consigner la somme de 230 000 euros, correspondant à la mise en sécurité du site et aux diagnostics environnementaux. Cette somme a été estimée par l'Inspection des installations classées suite à la présente visite.

Conformément à la circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée chaîne de responsabilités – défaillance des responsables, une fois la somme consignée, une saisine de l'ADEME pourra être proposée afin de faire réaliser les travaux de mise en sécurité du site et les diagnostics environnementaux.

Signature des inspecteurs	Vérificateur	Approbateur
<p data-bbox="253 293 472 360">L'inspecteur de l'environnement</p> <p data-bbox="221 477 504 510">Sébastien PASCAUD</p> <p data-bbox="253 551 472 618">L'inspecteur de l'environnement</p> <p data-bbox="229 734 496 768">Frédéric VIGUIER</p>	<p data-bbox="609 293 975 360">L'adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône</p> <p data-bbox="657 477 927 510">Christelle MARNET</p>	<p data-bbox="1043 293 1409 360">L'adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône</p> <p data-bbox="1091 477 1361 510">Christelle MARNET</p>

Pièces jointes le cas échéant (photographies, documents fournis par l'exploitant, etc.) :

- Annexe 1 : Liste des déchets dangereux à évacuer ;
- Annexe 2 : Photographies prises en inspection (non exhaustif) ;
- Annexe 3 : Proposition de projet d'arrêté préfectoral de consignation de somme.

Annexe I – Liste des déchets dangereux à évacuer

- **Déchets dangereux conditionnés**

Nature des déchets	Unité	Tonnage (kg)
Absorbant et matériaux souillés		200
Emballages vides souillés		785
Extincteur < 50 kg	49	
Extincteur 50 kg	2	
Liquide bas pouvoir calorifique		11480
Colorant liquide		1180
Pâteux non chlorés		6710
Pâteux non chlorés, présence d'ammoniaque (NH ₃), caractère basique pH10		18000
Tubes néons		20
Cuve NaOH		1200
	Total	39 575 kg

- **Déchets dangereux des équipements à sécuriser**

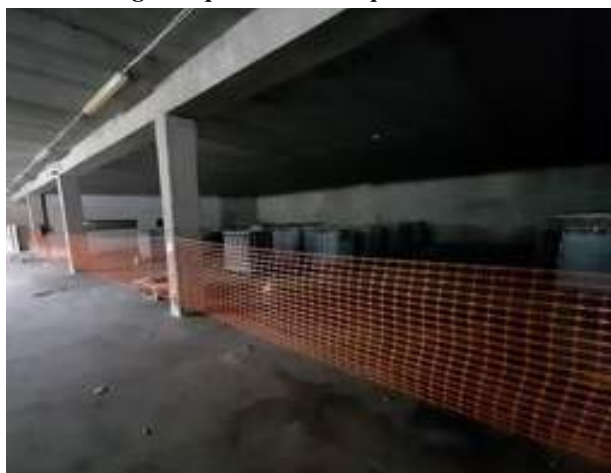
Equipements concernés	Observations
Bassin de prétraitement des effluents, volume estimé à 240 m ³	- Pompage, évacuation et élimination en centre autorisé - Nettoyage à la haute-pression
Parc à cuves (réputées vides)	- Nettoyage à la haute-pression - Elimination des effluents de rinçage en centre autorisé
Séparateur à hydrocarbures	- Nettoyage à la haute-pression - Remise en eau
Résidus de calorifuge au sol issu d'un équipement évacué	- Le calorifuge présent dans l'atelier de production sera analysé pour recherche d'amiante
Cuve de liant 8 m ³ (réputée vide)	- Nettoyage à la haute-pression - Elimination des effluents de rinçage en centre autorisé

Annexe II – Photographies prises en inspection (non exhaustif)

- Exemples de produits et déchets dangereux à évacuer :



Stockages de produits chimiques en bidons



Stockages de produits chimiques en GRV

- **Parc à cuves réputées vides :**



Parc à cuves (contenant trois cuves)



Cuve d'acide acétique



Cuve de peroxyde d'hydrogène



Cuve de lessive de soude

- Exemples de déchets non-dangereux à évacuer :



Fourreaux (mandrins) de cylindres d'impression



Déchets divers



Cartons, tissus et plastiques

- **Bassin de pré-traitement des effluents :**



Effluents du bassin de pré-traitement (240 m³ environ)

- **Manomètre réseau de gaz chaufferie :**



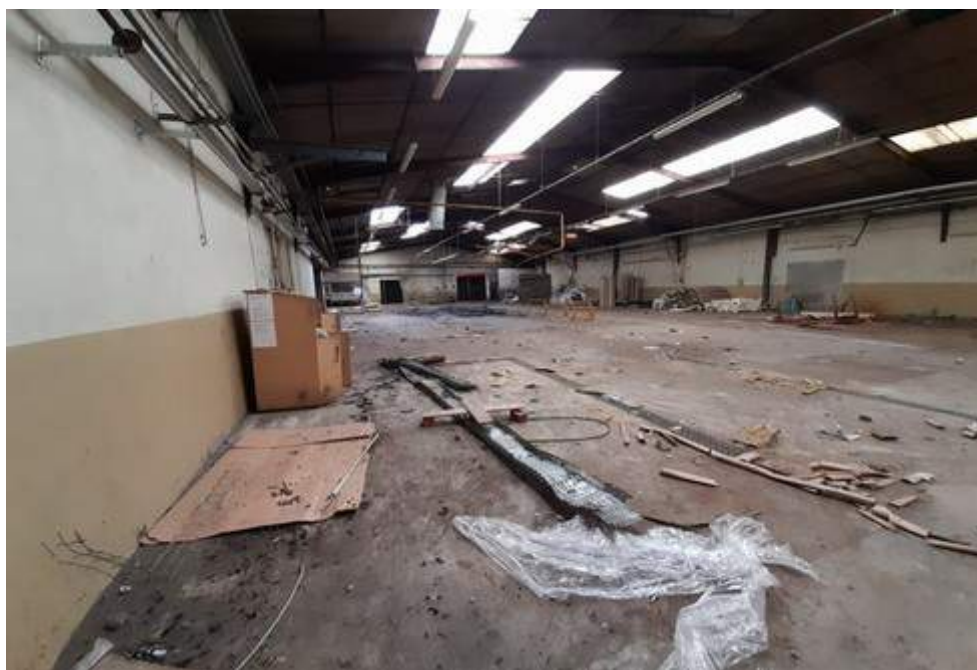
Manomètres du réseau de gaz dans le local chaufferie

- Absence de clôture autour du site :



Vue du site depuis l'extérieur (direction Nord-Est)

- Exemples de l'état des sols à l'intérieur des bâtiments :





Vue du sol et de la rétention d'une ancienne machine d'impression

Annexe III – Proposition de projet d'arrêté préfectoral de consignation de somme



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement
SPE/SP/DREAL**

**ARRÊTÉ
de mise en demeure**

Le Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud-Est
Préfet de la Région Auvergne- Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment l'article L 171-8 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 12 octobre 1990 modifié par l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2010 régissant le fonctionnement des activités de la société TAM dans son établissement situé ZI La Grange Cléard, 27 avenue Edouard Herriot à TARARE ;
- VU le jugement de liquidation judiciaire de la société TAM, en date du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU le rapport du 14 octobre 2020 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées ;
- VU le courrier adressé au liquidateur judiciaire, se substituant à l'exploitant, le 20 octobre 2020 dans le respect des dispositions de l'article L 514-5 du code de l'environnement ;
- VU le courrier de réponse du 2 novembre 2020 du liquidateur judiciaire nous notifiant la cessation totale et définitive de la société TAM ;
- CONSIDÉRANT qu'une visite de l'établissement de la société TAM a permis à l'inspection des installations classées de constater que la mise en sécurité du site n'est pas effective et qu'elle doit être menée conformément aux dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement ;
- CONSIDÉRANT que l'état de l'établissement, constaté par l'inspection des installations classées, peut présenter des dangers et nuisances pour l'environnement ;
- CONSIDÉRANT que la SELARL Alliance MJ a été désignée par le jugement du tribunal du 1^{er} octobre 2020 comme liquidateur judiciaire de la société TAM ;

.../...

CONSIDÉRANT que la SELARL ALLIANCE MJ a procédé par courrier en date du 2 novembre 2020, à la déclaration de la cessation d'activité du site conformément aux dispositions de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT, dans ces conditions, qu'il convient d'exiger de la SELARL Alliance MJ qu'elle prenne des dispositions nécessaires afin de se conformer aux dispositions précitées ;

CONSIDÉRANT, dès lors, qu'il y a lieu de faire application des dispositions de l'article L 171-8 du code de l'environnement ;

SUR proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Objet

La société SELARL Alliance MJ, liquidateur judiciaire de la société TAM qui exploitait, ZI La Grange Cléard, 27 rue Edouard Herriot à TARARE, des activités de teinturerie, est mise en demeure de procéder :

- dans un délai de **2 mois**, à la mise en sécurité du site conformément aux dispositions de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement ;

- dans un délai de **4 mois**, à la transmission à monsieur le préfet, d'un mémoire précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 compte tenu du ou des types d'usage prévus pour le site de l'installation conformément aux dispositions de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement.

Les délais fixés ci-dessus courent à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les arrêtés préfectoraux de mise en demeure du 19 novembre 2018, du 14 mai 2019 et du 12 novembre 2019 ainsi que l'arrêté préfectoral d'astreinte journalière du 12 novembre 2019 sont abrogés et ne s'appliquent plus du fait de la liquidation judiciaire de la société TAM.

ARTICLE 3 :Sanctions

Faute par l'exploitant d'obtempérer à cette injonction, il sera fait application des sanctions administratives et pénales prévues par la réglementation en vigueur sur les installations classées.

ARTICLE 4 : Publicité

En vue de l'information des tiers, le présent arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône pendant une durée minimale de deux mois.

ARTICLE 5 : Délai et voies de recours

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision lui est notifiée.

Pour les tiers, le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Elle peut être déférée auprès du Tribunal administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L. 213-1 du code de justice administrative, du Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 6 : Exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances, la directrice départementale de la protection des populations et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en charge de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée :

- au sous-préfet de Villefranche sur Saône,
- au maire de Tarare,
- à l'exploitant,

Lyon, le **26 NOV. 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint.

Clément VIVES

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : UD-R-CTESSP-20-N°328-SP		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société TAM (ex SENSZO) ZI la grange Cléard 27 Avenue Edouard Herriot 69170 TARARE SIREN : 839 473 667 SIRET : 83947366700013	S3IC 61.3780 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED	
Activité principale : Teinturerie		
Date du contrôle : 02/10/2020		
Inspecteur(s) : Sébastien PASCAUD		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée		<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du		<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre : Cessation d'activité
Thème(s) du contrôle	<input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> REACH <input type="checkbox"/> RSDE	<input type="checkbox"/> Contrôles réglementaire <input type="checkbox"/> SGS <input type="checkbox"/> Vieillessement <input type="checkbox"/> Cessation, sols pollués, <i>etc</i>
<i>Action nationale :</i> <input type="checkbox"/> Centre de tri <input type="checkbox"/> Sécheresse <input type="checkbox"/> Rétentions <input type="checkbox"/> Perte d'utilités <input type="checkbox"/> Méthaniseurs <input type="checkbox"/> Fluide frigorigène		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du site. 		
Référentiel(s) du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> • Code de l'environnement : R.512-39-1 		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
Maître PEY-HARVEY M. MAAREF	ALLIANCE MJ TAM	Liquidateur judiciaire Directeur général
Copies	<input type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule STR <input type="checkbox"/> Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

La société TAM (Transfert Au Mouillé), implantée à Tarare, a repris en 2018 les activités de la société SENSZO, titulaire de l'exploitation du site implanté ZI la Grange Cléard à Tarare, en déclarant le changement d'exploitant le 19 juillet 2018. L'établissement s'est ensuite recentré sur l'impression de textiles en abandonnant les activités de teinture et d'enduction et en développant une technique de transfert au mouillé. Les activités du site, soumises au régime de l'autorisation, sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2010.

Suite à des difficultés financières, la liquidation judiciaire de la société TAM a été prononcée le 1^{er} octobre 2020. Le liquidateur est Maître PEY-HARVEY du cabinet Alliance MJ.

Le code de l'environnement prévoit lors de la cessation d'activité que :

- le site soit mis en sécurité selon les dispositions définies à l'article R512-39-1 du code de l'environnement (cf ci-dessous) ;
- le site soit réhabilité.

Les mesures de mise en sécurité du site prévues à l'article R.512-39-1 du code de l'environnement sont les suivantes :

- Interdictions ou limitations d'accès au site ;
- Évacuation des produits dangereux, et gestion des déchets présents sur le site ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

La présente inspection, diligentée le lendemain du jugement prononçant la liquidation judiciaire de la société TAM, avait pour objet de faire un état des actions à mener dans le cadre des dispositions réglementaires relatives à la cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1. Suites de la précédente inspection et suites administratives

Constat N°1

La précédente inspection du site date du 27 août 2019. Cette inspection avait relevé plusieurs non-conformités vis-à-vis des prescriptions examinées ainsi que des points faisant l'objet d'observations.

En parallèle des demandes formulées par l'Inspection dans son rapport de l'inspection du site du 27 août 2019, la présente installation a fait l'objet de trois arrêtés préfectoraux de mise en demeure et un arrêté préfectoral d'astreinte journalière :

- arrêté préfectoral de mise en demeure du 19 novembre 2018. Le non-respect de cet arrêté de mise en demeure, constaté lors de la visite d'inspection du 27 août 2019, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'astreinte journalière daté du 12 novembre 2019 ;
- arrêté préfectoral de mise en demeure du 14 mai 2019 pour lequel un délai supplémentaire a été donné à l'exploitant suite à la visite d'inspection du 27 août 2019 ;
- arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 novembre 2019 faisant suite à la visite d'inspection du 27 août 2019.

La société TAM n'a répondu à aucune des demandes précitées depuis la dernière inspection du site du 27 août 2019.

Aussi, les prescriptions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure et astreinte précités n'ont fait l'objet d'aucune réponse et action de la société TAM depuis la dernière inspection du 27 août 2019.

La liquidation judiciaire de la société TAM ayant été prononcée le 1^{er} octobre 2020, les suites de la précédente inspection ainsi que les arrêtés préfectoraux de mise en demeure et d'astreinte précités ne peuvent être poursuivis de fait.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Arrêté préfectoral de mise en demeure du 19 novembre 2018 Arrêté préfectoral de mise en demeure du 14 mai 2019 Arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 novembre 2019 Arrêté préfectoral d'astreinte journalière du 12 novembre 2019	-
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.2. Interdictions ou limitations d'accès au site

Constat N°2

L'Inspection a réalisé une visite générale du site et a constaté que le site n'est pas clôturé et que les bâtiments ne sont pas encore définitivement fermés. Le jugement de la liquidation judiciaire ayant été prononcé la veille de la présente inspection, la mise en sécurité du site n'a pu être déjà réalisée par le liquidateur judiciaire.

Demande n°1 : Le liquidateur judiciaire doit procéder à la mise en sécurité du site en interdisant et limitant l'accès au site.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article R.512-39-1 2° du code de l'environnement	Selon délai fixé dans le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure (cf en annexe II)
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.3. Évacuation des produits dangereux, et gestion des déchets présents sur le site

Constat N°3

L'Inspection a constaté qu'une quantité importante de produits dangereux et déchets doivent être évacués.

Il s'agit notamment (cf. photos en annexe) :

- petits conditionnements de type flacons et bouteilles de produits chimiques à l'intérieur du bâtiment
- bidons de produits chimiques sous forme liquide ou solide sans rétention à l'intérieur du bâtiment et dans le local de l'unité de prétraitement des effluents aqueux ;
- grands récipients pour vrac (GRV) de 1000 litres de produits chimiques, la plupart sans rétention, à l'intérieur du bâtiment ;
- sacs de produits chimiques solides sur palettes et sans rétention, à l'intérieur du bâtiment ;
- lessive de soude à 30 % dans son stockage extérieur dédié, implanté dans une structure maçonnée et grillagée à proximité immédiate du parking du site ;
- chiffons souillés.

La société TAM a précisé qu'aucun déchet dangereux n'a été évacué du site depuis la reprise de l'activité de l'ancien exploitant SENSZO en 2018.

Il a également été observé la présence d'une multitude de déchets non dangereux mais inflammables : des fourreaux de cylindres d'impression (en carton), des cartons divers, des emballages plastiques, des tissus, des chiffons, des outils, des archives, des récipients, des palettes de bois (cf photos en annexe). A l'extérieur du bâtiment, il a été constaté un amoncellement de fourreaux en carton (fourreaux de cylindres d'impression) à l'arrière du site (côté Ouest) et un tas de déchets divers déposés près d'un accès au bâtiment situé sur la partie Sud-Ouest du site (cf photo en annexe).

Demande n°2 : Le liquidateur judiciaire doit procéder à la mise en sécurité du site en évacuant les produits et déchets dangereux du site ainsi que les déchets non dangereux et transmettre les justificatifs d'évacuation à l'Inspection.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article R.512-39-1 1° du code de l'environnement	Selon délai fixé dans le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure (cf en annexe II)
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.4. Suppression des risques d'incendie et d'explosion

Constat N°4

Les réseaux d'eau et d'électricité n'ont pas encore été coupés au regard des besoins du site. L'Inspection a constaté que le réseau de gaz a été coupé par l'exploitant en aval de son compteur sans que l'exploitant ne puisse confirmer que son réseau a été purgé. Par contre, le gaz n'a pas été coupé par le distributeur de gaz.

L'Inspection a constaté la présence dans le local chaufferie d'une canalisation de gaz débouchant à l'air libre, sans bouchon, pouvant être source d'un risque tant que l'alimentation en gaz du site n'est pas coupée par le distributeur de gaz.

A l'intérieur du bâtiment, il a été constaté la présence de deux récipients mobiles de propane (cf. photos en annexe).

Concernant le risque incendie, les nombreux déchets en bois, carton, papier présents à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment présentent un risque incendie.

Demande n°3 : Le liquidateur judiciaire doit procéder à la mise en sécurité du site en supprimant les risques d'incendie et d'explosion. Il sera notamment réalisé :

- la purge (inertage) du réseau de gaz du site ;
- l'obstruction de la canalisation de gaz débouchant à l'air libre dans le local chaufferie ;
- la coupure des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz par les distributeurs respectifs ;
- l'évacuation des récipients mobiles de propane ;
- l'évacuation de l'ensemble des déchets combustibles.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article R.512-39-1 3° du code de l'environnement	Selon délai fixé dans le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure (cf en annexe II)
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.5. Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Constat N°5

Le liquidateur judiciaire n'a pas encore transmis à l'Inspection la notification de la mise à l'arrêt définitif de l'installation ainsi que le mémoire de cessation d'activité précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 compte tenu du ou des types d'usage prévus pour le site de l'installation.

Demande n°4 : Le liquidateur judiciaire doit notifier au préfet la mise à l'arrêt définitif de l'installation et procéder à la cessation d'activité du site conformément aux dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement	Selon délai fixé dans le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure (cf en annexe II)
<input type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Suites données par l'inspection

- Observations ou non conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : Aucune

Synthèse des suites :

Cette visite circonstancielle, survenue le lendemain du jugement prononçant la liquidation judiciaire de la société TAM, a permis de constater l'état du site ainsi que les enjeux associés. La mise en sécurité du site doit être menée conformément aux dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement. Le liquidateur judiciaire devra fournir selon les délais mentionnés dans le présent rapport, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour lever les non-conformités constatées.

Au regard de l'état du site lors de la présente inspection et des enjeux associés à la cessation d'activité, l'Inspection propose à monsieur le préfet du Rhône de mettre en demeure le liquidateur judiciaire de respecter les dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du code de l'environnement.

En outre, l'Inspection propose à monsieur le préfet du Rhône l'abrogation des arrêtés préfectoraux ci-dessous qui ne s'appliquent plus du fait de la liquidation judiciaire de la société TAM :

- arrêté préfectoral de mise en demeure du 19 novembre 2018 ;
- arrêté préfectoral de mise en demeure du 14 mai 2019 ;
- arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 novembre 2019 ;
- arrêté préfectoral d'astreinte journalière du 12 novembre 2019.

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
le 14/10/2020	le	le

L'inspecteur de l'environnement	L'adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône	L'adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône
Sébastien PASCAUD	Christelle MARNET	Christelle MARNET

Pièces jointes le cas échéant (photographies, documents fournis par l'exploitant, etc.) :

- Annexe 1 : Photographies prises en inspection (extrait non exhaustif) ;
- Annexe 2 : Proposition de projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure.

Annexe I – Photographies prises en inspection (non exhaustif)

- Exemples de produits et déchets dangereux à évacuer :



Stockages de produits chimiques liquides ou solides

- Exemples de déchets non-dangereux à évacuer :



Fourreaux de cylindres d'impression



Cartons, emballages plastiques, tissus divers



Tas de déchets divers



Palettes de bois, cartons, tissus et plastiques



Cartons, tissus et plastiques

- ***Réipients mobiles de propane à évacuer :***



- ***Canalisation de gaz à obstruer dans le local chaufferie :***



Annexe II – Proposition de projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure

